



Québec, le 11 mai 2026



Objet : Demande d'accès du 14 avril 2026
N/D : 2691710SST

La présente fait suite à votre demande du 14 avril dernier, laquelle visait à obtenir une copie du tableau de bord exécutif présentant les résultats annuels en matière de santé et sécurité du travail, normes du travail, équité salariale et affaires juridiques, pour les années 2021 à 2025, incluant :

- Le tableau de bord présentant, sur une base annuelle, l'ensemble des données et statistiques des volets suivants :
 - o Santé et sécurité du travail;
 - o Normes du travail;
 - o Équité salariale;
 - o Affaires juridiques;
- Le mémoire analysant et résumant les principaux résultats illustrés par le tableau de bord exécutif.

Vous trouverez ci-joint une copie des documents repérés répondant à votre demande.

Nous vous informons que certaines informations ont été caviardées puisqu'elles feront l'objet d'une diffusion, lors de la publication du Rapport annuel de gestion (RAG) de 2025 dans les six prochains mois depuis votre demande d'accès. Tel qu'il appert du paragraphe 2 du deuxième alinéa de l'article 13 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, c. A-2.1, vous pourrez consulter le document sur notre site internet à l'adresse suivante :

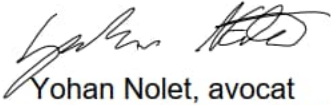
- <https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/organisation/documentation/formulaires-publications/rapport-annuel-gestion>

Veuillez prendre note que le RAG est généralement publié entre le mois de mai et de juin de chaque année.

Nous devons vous informer que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Nous joignons une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Espérant le tout à votre satisfaction, veuillez agréer nos salutations distinguées.

Le substitut de la responsable de l'accès aux documents et
de la protection des renseignements personnels,



Yohan Nolet, avocat

yohan.nolet@cnesst.gouv.qc.ca

Téléphone : 418 266-4900 poste [REDACTED]

Télécopieur : 418 528-7245

YN/jr

p.j.

AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

RÉVISION

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

QUÉBEC

Commission d'accès à l'information
Bureau 2.36
525, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5S9

Tél : (418) 528-7741
Télec : (418) 529-3102

MONTRÉAL

Commission d'accès à l'information
Bureau 900
2045, rue Stanley
Montréal (Québec) H3A 2V4

Tél : (514) 873-4196
Télec : (514) 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

L.R.Q., chapitre A-2.1

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

CHAPITRE II ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS

SECTION I DROIT D'ACCÈS

13. Le droit d'accès à un document produit par un organisme public ou pour son compte et ayant fait l'objet d'une publication ou d'une diffusion s'exerce par consultation sur place pendant les heures habituelles de travail ou à distance ou par l'obtention d'informations suffisantes pour permettre au requérant de le consulter ou de se le procurer là où il est disponible.

De même, le droit d'accès à un document produit par un organisme public ou pour son compte et devant faire l'objet d'une publication ou d'une diffusion dans un délai n'excédant pas six mois de la demande d'accès, s'exerce par l'un ou plusieurs des moyens suivants:

1° la consultation sur place pendant les heures habituelles de travail ou à distance;

2° l'obtention d'informations suffisantes pour permettre au requérant de le consulter là où il est disponible ou de se le procurer lors de sa publication ou de sa diffusion;

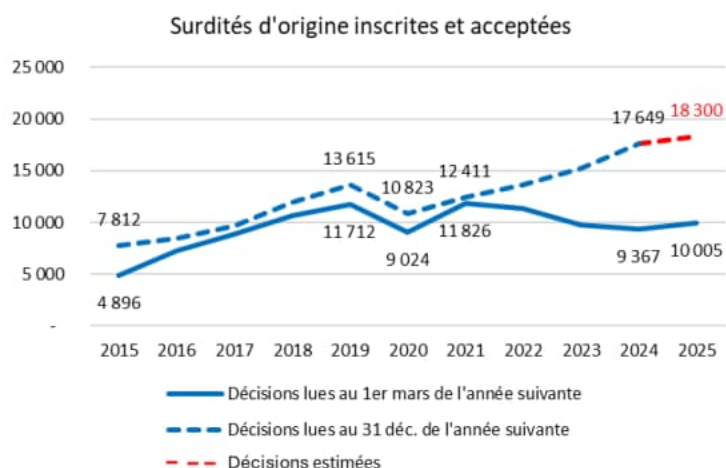
3° le prêt du document, à moins que cela ne compromette sa publication ou sa diffusion.

Le présent article ne restreint pas le droit d'accès à un document diffusé conformément à l'article 16.1.

Santé et sécurité du travail

Suivi de l'admissibilité

- Baisse de 3 196 **lésions d'origine acceptées** (-3,0 %) pour un total de 103 928. Excluant les cas de COVID-19, hausse de 3 732 lésions d'origine acceptées (+3,8 %).
 - Baisse de 3 846 accidents d'origine acceptés (-4,0 %) s'expliquant notamment par le recul marqué des cas de COVID-19 (-6 928). Excluant ces derniers, les accidents sont en hausse de 3 082 (+3,5 %).
 - Hausse de 638 surdités d'origine acceptées (+6,8 %) pour un total de 10 005.
 - Un nombre important de dossiers de surdités professionnelles inscrits en 2025 est toujours en attente d'une décision d'admissibilité lors de la lecture des données au 1^{er} mars 2026. En se basant sur l'historique des données, le nombre de surdités acceptées est estimé à 18 300 pour 2025.



- À 81,6 % (+7,2 pts de %), hausse de la proportion d'accidents d'origine concernés par les **types de risques**¹ priorités dans la Planification pluriannuelle en prévention-inspection.
 - Ces accidents se concentrent dans les secteurs de la santé (22,2 %), de la fabrication (16,9 %), du commerce (11,7 %), de la construction (9,8 %) et de l'enseignement (8,4 %).
 - L'enseignement se démarque avec la plus grande augmentation du nombre total d'accidents avec risques prédominants (+867; +17,1 %). Cette hausse est surtout attribuable aux chutes au même niveau (+335; +27,8 %), au risque d'être frappé, coincé ou écrasé (+292; +24,9 %) et aux risques psychosociaux (+184; +14,6 %).
- Hausse de 20,2 % des accidents d'origine acceptés chez les **travailleurs étrangers temporaires** totalisant 8 854 et touchant principalement les secteurs de la santé (+424; +31,7 %), de la fabrication (+246; +9,8 %) et du commerce (+241; +24,7 %). Cette hausse s'est toutefois amoindrie par rapport à l'an dernier, alors qu'elle était de 68,9 %.

¹ L'information sur les risques est basée sur un taux de codification de 99,4 % au 1^{er} mars 2026.

- Nombre estimé de résidents non permanents au Québec détenteurs d'un permis de travail en baisse de 8,1 %² dans la période de douze mois se terminant le 1^{er} janvier 2026.
- En 2025, les accidents d'origine chez les travailleurs étrangers temporaires représentent 9,5 % du nombre total d'accidents (+1,9 pt de %).
- Hausse de 2,2 jours du **délaï moyen d'admissibilité** des lésions professionnelles pour atteindre 61,1 jours, composée notamment d'une augmentation de 34,2 jours pour les surdités.
 - Le délaï moyen d'admissibilité des accidents du travail est de 28,7 jours (-7,7 j). Ce résultat est optimisé par le processus d'automatisation qui affiche un délaï de 6,6 jours pour 24 081 dossiers (20,4 % des décisions concernant des accidents), soit 5 116 dossiers de plus qu'à la même période l'an dernier.
 - Baisse de 15,6 jours du délaï moyen d'admissibilité des autres maladies professionnelles qui s'établit à 53,5 jours.
- Baisse de 2,1 points du **taux d'accidents**³ pour atteindre 22,5 ‰. Excluant la COVID-19, le taux d'accidents est plutôt stable à 22,0 ‰ (-0,2 pt).
 - Hausse de 2,6 % du nombre de travailleurs en équivalent temps complet. Le taux de chômage s'établit à 5,6 % (+0,3 pt de %) en raison d'une hausse du nombre de chercheurs d'emploi.
 - Excluant les accidents liés à la COVID-19, le taux d'accidents chez les travailleurs de 24 ans et moins est stable à 23,5 ‰, tandis que celui des travailleurs âgés de 55 ans et plus atteint 26,4 ‰ (+1,2 pt).
 - À 26,8 ‰, le taux d'accidents dans le secteur de la fabrication poursuit sa baisse (-1,4 pt) en raison d'une diminution du nombre d'accidents (-3,3 %), malgré une hausse du nombre de travailleurs (+1,7 %).
 - À 31,8 ‰, légère hausse du taux d'accidents dans le secteur de la construction (+0,5 pt) en raison de l'augmentation du nombre d'accidents (+3,8 %) supérieure à celle du nombre de travailleurs (+2,1 %).
 - Dans le secteur de la santé, le taux d'accidents diminue à 36,8 ‰ (-13,0 pts). Excluant la COVID-19, il est plutôt stable à 33,4 ‰ (-0,3 pt) avec une hausse du nombre de travailleurs (+4,1 %) supérieure à la hausse d'accidents (+3,1 %), faisant de la santé le seul secteur dont le taux d'accidents est encore impacté par les cas de COVID-19.
 - À 20,9 ‰, le taux d'accidents en enseignement est en hausse (+1,2 pt) en raison d'une augmentation du nombre d'accidents (+16,9 %) supérieure à celle du nombre de travailleurs (+10,3 %).
- Au 31 décembre 2025, hausse de 11 décès acceptés totalisant 257 (+4,5 %).
 - Hausse de 17 décès reliés à un accident du travail pour un total de 91, dont 6 concernent des jeunes de 24 ans et moins.
 - Baisse de 6 décès reliés à une maladie professionnelle pour un total de 166.

² Statistique Canada. Tableau 17-10-0121-01 Estimations du nombre de résidents non permanents par type, trimestrielles. Ont été retranchés de l'estimation trimestrielle du nombre total de résidents non permanents les détenteurs de permis d'études qui ne détenaient pas également un permis de travail ainsi que les membres de la famille vivant avec les titulaires de permis.

³ Le taux d'accidents représente le ratio des accidents acceptés, excluant ceux subis par les travailleurs étrangers temporaires, par rapport au nombre de travailleurs couverts en équivalent temps complet. Le taux est multiplié par 1 000 pour une meilleure précision.

Santé et sécurité du travail

Retour au travail

[Redacted text block]

- Baisse de la proportion des **décisions de capacité de retour au travail dans l'emploi prélésionnel** à 92,6 % (-1,2 pt de %).
 - Recul du nombre de dossiers finalisés avec une décision de capacité de retour au travail (-8,1 %) en raison de la diminution des cas de COVID-19, dont la majorité est solutionnée rapidement. Sans ceux-ci, hausse des décisions de capacité de retour au travail (+1,2 %).
 - À 87,6 %, baisse de la proportion de capacité de retour au travail des lésions avec risques psychosociaux (- 2,3 pts de %)
 - Hausse de 129 décisions d'emploi convenable (+3,2 %). Parmi ces 4 181 solutions, 1 096 ont un emploi chez le même employeur (-131; -10,7 %).
 - Hausse de 364 décisions en inemployabilité (IPR) (+35,2 %) atteignant un sommet à 1 398, dont près de 80 % proviennent des dossiers de plus de 1 000 jours calendrier.
 - En 2025, 227 décisions en IPR sont liées à la COVID-19 (+118; +108,3 %) et représentent près du tiers de la hausse.
 - De plus, le ratio est de 2,1 entrées dans le programme pour une sortie, soit le ratio le plus élevé depuis au moins dix ans.
 - Augmentation de 105 décisions en fonction de l'âge (+10,9 %) totalisant 1 069.

Santé et sécurité du travail

Coûts du régime

[Redacted text block]

[Redacted text block]


[Redacted text block containing multiple paragraphs of obscured content]

[Redacted text]



Santé et sécurité du travail

Programme *Pour une maternité sans danger* (PMSD)

- Stabilité des **demandes acceptées** totalisant 19 964.
 - La répartition des demandes est également stable sur la période avec 58,9 % de retraits avec IRR et 40,5 % d'affectations.
- 

Santé et sécurité du travail

Demandes de révision

- Hausse de 1 706 demandes reçues au **BEM** (+15,0 %) pour un total de 13 101. Le délai de traitement atteint 286,6 jours (+30,1 j).
 - Augmentation essentiellement attribuable aux employeurs, représentant 83,1 % des demandes reçues (+6,1 pts de % sur cinq ans).
 - Les secteurs de l'enseignement, de la santé et des administrations publiques sont responsables de la plus grande part de cette hausse (+4,3 pts de % sur cinq ans).
 - Parmi ces demandes, celles des employeurs soumis à une tarification rétrospective et au taux personnalisé ont le plus augmenté (+3,3 pts de % sur cinq ans).
 - Hausse du délai s'observant pour la portion sous la responsabilité du BEM atteignant 221,5 jours (+30,5 j), dont 149,8 jours pour désigner un médecin (+30,0 j), alors que la portion relevant de la CNESST est plutôt stable à 65,1 jours (-0,4 j).
 - Augmentation de 1 360 demandes terminées (+13,6 %) pour atteindre 11 363, dont 81,2 % ont reçu un avis médical (-6,0 pts de % sur cinq ans) et 18,6 % sont des désistements (+6,1 pts de % sur cinq ans).

- À 61,6 jours, légère baisse du délai de traitement à la **DGRA** (-0,9 j), malgré une hausse du nombre de demandes reçues (+7 396; +10,4 %) totalisant 78 475.
 - Avec 54 060, les employeurs représentent 68,9 % des demandes reçues (+6 724; +14,2 %) et contribuent à plus de 90 % de la hausse.
 - L'inventaire compte 11 409 demandes en traitement (+507; +4,7 %) et son délai moyen est de 36,9 jours (-1,9 j).
 - Hausse de 9 080 demandes terminées (+13,2 %) totalisant 77 970, avec 82,3 % de décisions maintenues.
- 99,1 % des demandes de révision terminées à la DGRA sont traitées dans le délai d'engagement de 90 jours ou moins prévu par la LMRSSST.

Santé et sécurité du travail

Programmation annuelle des interventions

- Hausse de 1 008 **mesures prises** (+1,6 %) pour atteindre 64 232.
- Augmentation de 43 **signalements de situations d'infraction** pouvant mener à un constat (+1,2 %) totalisant 3 551.

- Hausse du nombre de **dossiers de promotion** de 514 (+12,3 %), totalisant 4 707 activités réalisées majoritairement par les conseillers en prévention (32,7 %), les conseillers en santé psychologique au travail (30,2 %) et l'Escouade prévention nouveaux travailleurs (20,2 %).
 - Ces activités ont permis de sensibiliser plus de 69 000 personnes visées⁶.

Santé et sécurité du travail

Finances

- En 2024, le Québec affichait un taux de capitalisation effectif aux fins de financement de 121,2 %. Pour cette même année, celui de l'Alberta était de 109,4 %, celui de l'Ontario se situait à 121,2 % et le taux de la Colombie-Britannique a atteint 140,8 %.

⁶ Les personnes visées sont des employeurs, des enseignant(e)s, des travailleur(-euse)s ou des étudiant(e)s.

- Le **taux moyen de cotisation** pour l'année 2026 est fixé à 1,54 \$ du 100 \$ de masse salariale. À 1,54 \$, le taux moyen de l'année 2026 demeure, malgré la hausse de 0,06 \$ entre 2025 et 2026, l'un des plus bas depuis l'introduction de la LATMP, en 1985.

Normes du travail

Application de la loi et conformité

- À 46 725, le nombre de **plaintes déposées** est en hausse de 2 737 (+6,2 %).
 - Au 31 décembre 2025, 4 206 plaintes sont en attente d'inscription comparativement à 2 916 à pareille date l'an dernier (+1 290; +44,2 %).
 - La hausse des plaintes déposées incluant les plaintes en attente d'inscription est de 8,6 %.
 - Le nombre de plaintes déposées par ou pour des travailleurs étrangers temporaires totalise 1 623, comparativement à 1 373 à pareille date l'an dernier (+250; +18,2 %).
- À 43 837, le nombre de **plaintes traitées** est en hausse de 1 096 (+2,6 %).
 - 38 772 plaintes ont été fermées sans intervention juridique (+768; +2,0 %).
 - 5 065 plaintes ont été transférées aux affaires juridiques, soit une hausse de 328 (+6,9 %).
 - À 88,4 %, le taux de fermeture par la VPNT est relativement stable (-0,5 pt de %).
 - 12 339 plaintes pour congédiement sans cause juste et suffisante ont été traitées, soit une hausse de 1 519 (+14,0 %).
 - 7 317 plaintes pour harcèlement psychologique ou sexuel ont été traitées, soit une hausse de 881 (+13,7 %).
 - Avec un total de 11 965 plaintes, l'inventaire est en hausse de 3 287 (+37,9 %).
 - Cette augmentation s'explique par une hausse continue du nombre de plaintes déposées en 2025 (moyenne mensuelle de 3 666 plaintes déposées en 2024 par rapport à 3 894 en 2025).

- 4 608 **enquêtes pécuniaires** ont été réalisées, une baisse de 836 (-15,4 %).
 - Cette baisse est due à la priorisation du traitement des plaintes non inscrites effectuée notamment par les inspecteurs-enquêteurs tout au long de l'année.
- 1 306 **enquêtes en harcèlement psychologique ou sexuel** ont été réalisées (+3; +0,2 %).
- 4 549 **médiations** ont été réalisées, soit une hausse de 103 (+2,3 %).
 - Le taux de règlement est en baisse à 61,5 % (-3,2 pts de %).
- 326 **demandes de permis** d'agences de placement de personnel et agences de recrutement de travailleurs étrangers temporaires ont été reçues, soit une baisse de 245 (-42,9 %). Cette baisse s'explique notamment par le fait que de nombreuses agences détiennent déjà leur permis, l'obligation étant en vigueur depuis plusieurs années.
 - Au 31 décembre 2025, 2 279 permis étaient valides.

Équité salariale

Application de la loi et conformité

- Diminution de 3 402 **recours déposés** (-93,7 %) totalisant 230.
 - Cette diminution s'explique par le fait qu'à pareille date l'an dernier, 3 512 recours avaient été déposés par un même employeur à la suite d'une évaluation du maintien complétée.
- Hausse de 317 **recours traités** (+117,4 %) pour un total de 587.
 - 506 de ces recours visaient un même employeur.

Affaires juridiques

Santé et sécurité du travail

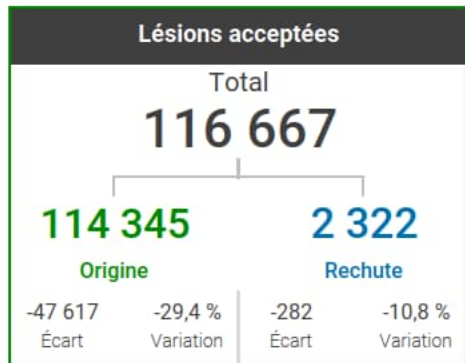
- Hausse de 7 455 **demandes reçues** au TAT (+18,4 %) pour un total de 48 044.
 - Hausse essentiellement due au nombre de demandes provenant des employeurs (+5 859; +19,7 %); celles-ci comptant pour 74,1 % des demandes.
 - Parmi les demandes des employeurs, 59,4 % sont associées à une tarification rétrospective et 36,8 % à une tarification au taux personnalisé, au sein de laquelle plus des deux tiers sont liés à un employeur en mutuelle de prévention.
- À 470,3 jours, **délai de traitement** au TAT demeure à un sommet historique (+0,3 j).
 - Augmentation de 7 899 demandes terminées (+21,7 %) pour un total de 44 223, dont 30 537 désistements. Parmi ces derniers, 65,0 % sont des désistements naturels (+12,5 pts de % sur cinq ans).
 - L'inventaire des 59 218 demandes en attente atteint un nouveau sommet avec 3 482 demandes de plus (+6,2 %). À 334,1 jours, le délai des demandes en attente présente une baisse de 20,0 jours sous l'influence de l'excès des demandes reçues sur celles terminées.

Affaires juridiques

Normes du travail

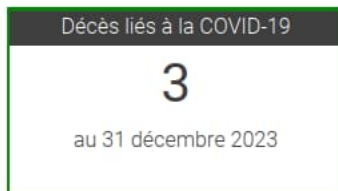
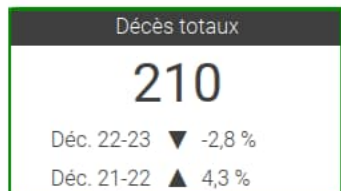
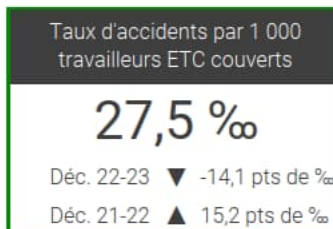
- Hausse de 381 **plaintes reçues** au TAT (+13,0 %) pour un total de 3 312.
- Baisse de 16,6 jours du délai des **plaintes terminées**, demeurant élevé à 425,5 jours.
- Hausse de 443 **plaintes fermées avec intervention juridique** (+10,1 %), totalisant 4 834.
- 1 067 **demandes de révision NT reçues** à la DGAJ (+113; +11,8 %).
 - Au 31 décembre 2025, 1 087 demandes de révision NT ont été traitées (+149; +15,9 %), dont 321 ont été acceptées et retournées à la VPNT pour traitement.

Santé et sécurité du travail
Suivi de l'admissibilité



Faits saillants

- Baisse de 47 617 (-29,4 %) lésions d'origine acceptées portant leur nombre à 114 345.
- Baisse importante de 48 561 (-72,2 %) lésions acceptées liées à la COVID-19 totalisant 18 687.
- Baisse de 14,1 points de % du taux d'accidents à 27,5 %.
- Baisse de 6 décès en 2023 pour s'établir à 210.



Portrait des lésions acceptées

	2021	2022	2023	Variation	
				Décembre 21-22	Décembre 22-23
Origine - Total	105 692	161 962	114 345	53,2 % ▲	- 29,4 % ▼
Accidents du travail	93 028	149 812	103 643	61,0 % ▲	- 30,8 % ▼
Maladies professionnelles	12 664	12 150	10 702	- 4,1 % ▼	- 11,9 % ▼
Surdité¹	11 826	11 350	9 789	- 4,0 % ▼	- 13,8 % ▼
Origine - Secteurs à risques					
Construction	8 826	9 502	9 590	7,7 % ▲	0,9 % ▲
Fabrication	17 651	18 180	18 087	3,0 % ▲	- 0,5 % ▼
Mines	744	890	875	19,6 % ▲	- 1,7 % ▼
Santé	26 589	74 517	34 944	180,3 % ▲	- 53,1 % ▼
Rechute - Total	2 697	2 604	2 322	- 3,4 % ▼	- 10,8 % ▼

¹ Étant donné un nombre important de dossiers de surdités professionnelles en attente d'une décision d'admissibilité lors de la lecture des données de 2023, un nombre estimé de 3 100 surdités d'origine acceptées supplémentaires devrait être pris en considération afin d'assurer la comparabilité des données.

Lésions d'origine acceptées selon la catégorie

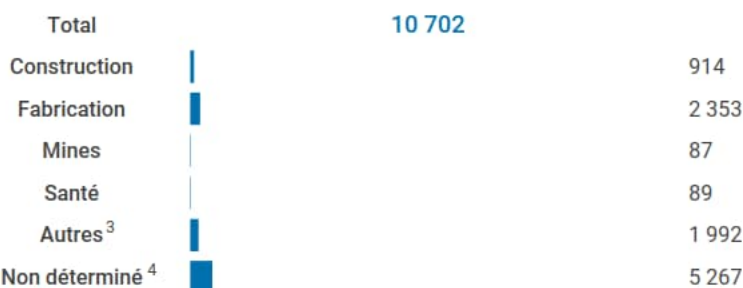
Accidents du travail

103 643



Maladies professionnelles²

10 702



² Ces données sont à interpréter avec prudence en raison du faible volume de maladies professionnelles pour lesquelles le secteur d'activité économique de l'employeur du travailleur est codifié. Ce cas d'espèce se produit entre autres dans la vaste majorité des cas de surdité professionnelle, qui représentent plus de 90 % de l'ensemble des maladies.

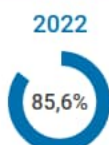
³ Regroupe les lésions d'origine possédant un secteur d'activité identifié mais ne faisant pas partie des secteurs construction, fabrication, mines ou santé.

⁴ Rassemble les lésions d'origine pour lesquelles aucun secteur d'activité n'a été identifié.

Taux d'acceptation des lésions d'origine



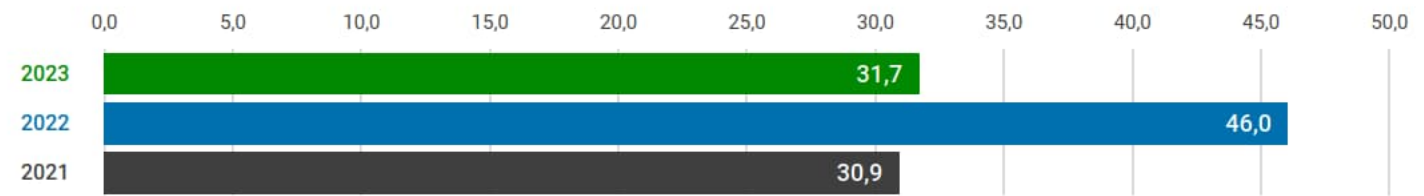
Décembre 21-22
▲ 1,1 pt de %



Décembre 22-23
▼ -3,6 pts de %



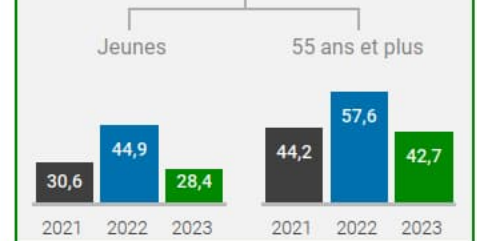
Taux de lésions par 1 000 travailleurs ETC couverts (‰)¹



Secteurs à risques

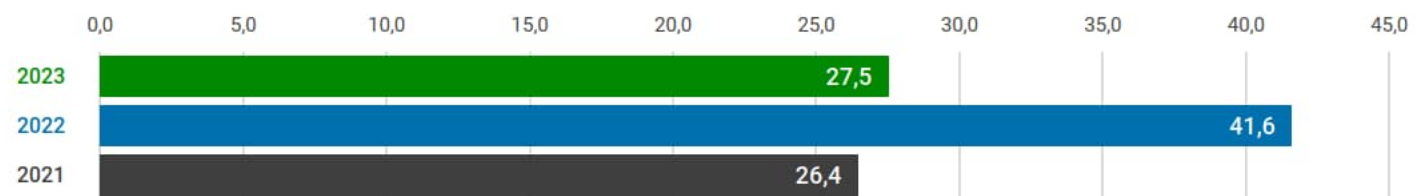


Clientèles spécifiques



¹ Estimation réalisée à partir des données de l'Enquête sur la population active effectuée par Statistique Canada.

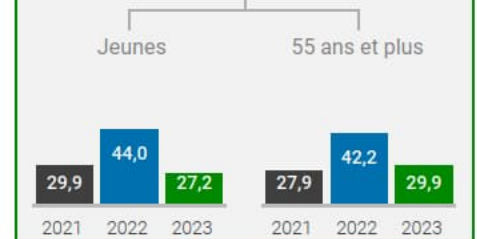
Taux d'accidents par 1 000 travailleurs ETC couverts (‰)¹



Secteurs à risques



Clientèles spécifiques



¹ Estimation réalisée à partir des données de l'Enquête sur la population active effectuée par Statistique Canada.

Décès

au 31 décembre 2023

Total



210

Écart ▼ -6

Variation ▼ -2,8 %

Accidents du travail



73

Écart ▲ 4

Variation ▲ 5,8 %

Maladies professionnelles



137

Écart ▼ -10

Variation ▼ -6,8 %

	Variation			Variation	
	2021	2022	2023	Déc. 21-22	Déc. 22-23
Total	207	216	210	4,3 % ▲	- 2,8 % ▼
Accidents du travail	60	69	73	15,0 % ▲	5,8 % ▲
Maladies professionnelles	147	147	137	0,0 % ◡	- 6,8 % ▼

Santé et sécurité du travail

Retour au travail

Durée moyenne d'incapacité

91,2 j IRR

Déc. 22-23 ▲ 23,9 j IRR

Déc. 21-22 ▼ -27,5 j IRR

Faits saillants

- Hausse de 23,9 jours IRR de la durée moyenne d'incapacité se situant à 91,2 jours IRR.
- Baisse de 1,6 point de pourcentage de la capacité de retour au travail pour se situer à 94,5 %.

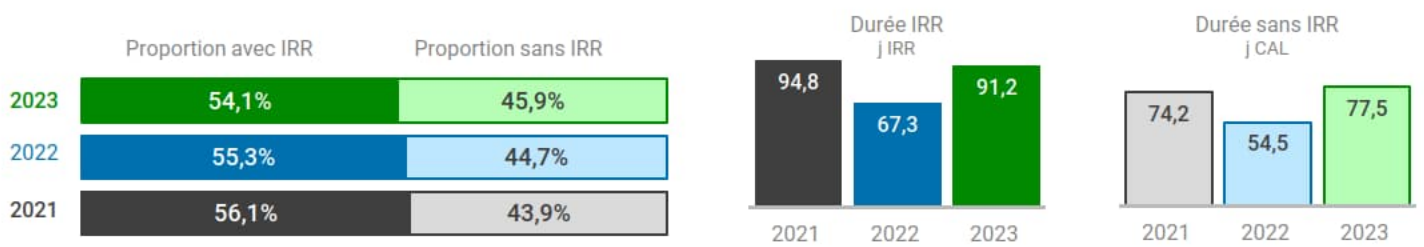
Capacité de retour au travail

94,5 %

Déc. 22-23 ▼ -1,6 pt de %

Déc. 21-22 ▲ 1,4 pt de %

Durée moyenne d'incapacité



Proportion des décisions relatives à la capacité de travail

	2021	2022	2023	Écart (pts de %)	
				Décembre 21-22	Décembre 22-23
Capacité de retour au travail	94,7 %	96,1 %	94,5 %	1,4 ▲	-1,6 ▼
Emploi convenable	3,7 %	2,7 %	3,8 %	-1,0 ▼	1,1 ▲
Chez l'employeur	22,3 %	25,6 %	32,1 %	3,3 ▲	6,5 ▲
Inemployabilité (IPR)	0,8 %	0,6 %	0,9 %	-0,2 ▼	0,3 ▲
En fonction de l'âge (FAE)	0,8 %	0,5 %	0,8 %	-0,3 ▼	0,3 ▲

Santé et sécurité du travail
Coûts du régime

Débours totaux

2 789,6 M\$

Déc. 22-23 ▲ 5,1 %
Déc. 21-22 ▲ 2,4 %

Débours liés à la COVID-19¹

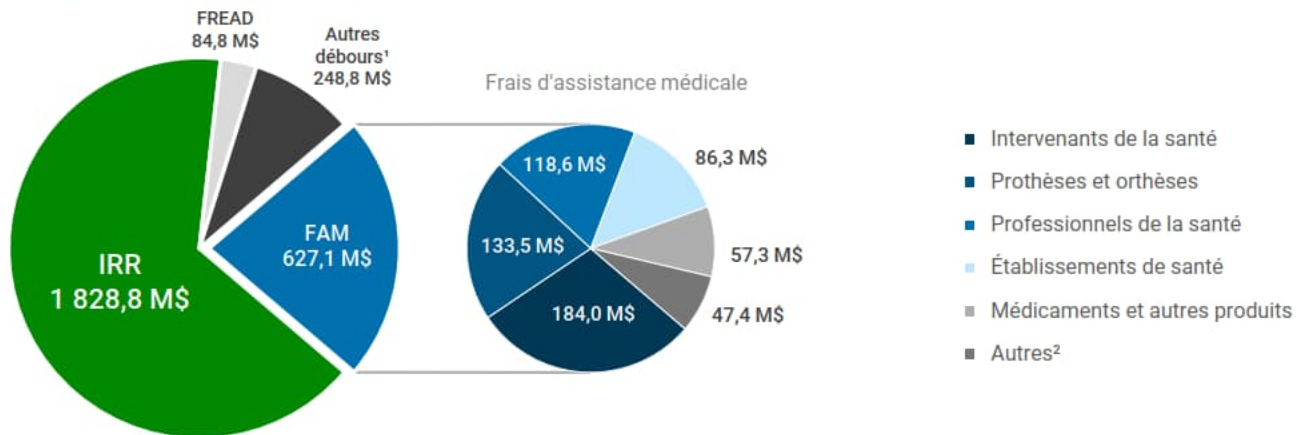
55,2 M\$

¹ Les débours liés à la COVID-19 consistent à la somme des prestations offertes aux travailleurs ayant subi une lésion liée à la COVID-19 ainsi qu'aux prolongements d'IRR accordés dans le contexte de la crise sanitaire.

Faits saillants

- À 2 789,6 M\$, les débours totaux sont en hausse de 135,0 M\$ (+ 5,1 %) :
 - + 86,3 M\$ (+ 5,0 %) en IRR, s'élevant à 1 828,8 M\$;
 - + 52,4 M\$ (+ 9,1 %) en frais d'assistance médicale totalisant 627,1 M\$.

Débours - Programmes de la réparation (en millions de dollars)



IRR : Indemnité de remplacement du revenu. FREAD : Frais de réadaptation. FAM : Frais d'assistance médicale.

	2021	2022	2023	Variation	
				Décembre 21-22	Décembre 22-23
IRR	1 662,3	1 742,5	1 828,8	4,8 % ▲	5,0 % ▲
Frais d'assistance médicale	573,6	574,7	627,1	0,2 % ▲	9,1 % ▲
Intervenants de la santé	171,0	167,2	184,0	-2,2 % ▼	10,1 % ▲
Prothèses et orthèses	118,3	124,4	133,5	5,2 % ▲	7,3 % ▲
Professionnels de la santé	116,4	110,2	118,6	-5,3 % ▼	7,6 % ▲
Établissements de santé	73,4	74,3	86,3	1,3 % ▲	16,1 % ▲
Médicaments et autres produits	54,6	56,2	57,3	2,9 % ▲	1,9 % ▲
Autres ²	39,9	42,4	47,4	6,1 % ▲	12,0 % ▲
Frais de réadaptation	70,2	74,8	84,8	6,5 % ▲	13,5 % ▲
Autres débours ¹	287,4	262,7	248,8	-8,6 % ▼	-5,3 % ▼
Total	2 593,4	2 654,6	2 789,6	2,4 % ▲	5,1 % ▲

¹ La catégorie Autres débours comprend les débours pour préjudice corporel, incapacité permanente, décès ainsi que stabilisation économique.

² La sous-catégorie Autres comprend les frais d'assistance médicale pour aides techniques, déplacements et séjours ainsi que autres frais.

Santé et sécurité du travail

Programme *Pour une maternité sans danger* (PMSD)

Demands acceptées	Demands acceptées COVID-19	Prestations	Prestations liées à la COVID-19
20 942	2 859	222,3 M\$	67,2 M\$
Déc. 22-23 ▼ -11,7 % Déc. 21-22 ▼ -30,6 %		Déc. 22-23 ▼ -14,6 % Déc. 21-22 ▼ -10,2 %	

Faits saillants

- Baisse de 2 782 (- 11,7 %) demandes PMSD acceptées pour atteindre 20 942 demandes.
- Baisse de 37,9 M\$ (- 14,6 %) des prestations versées totalisant 222,3 M\$.

	2021	2022	2023	Variation	
				Décembre 21-22	Décembre 22-23
Demands acceptées	34 164	23 724	20 942	-30,6 % ▼	-11,7 % ▼
Prestations (M\$)	289,8	260,2	222,3	-10,2 % ▼	-14,6 % ▼
IRR	287,6	258,5	220,3	-10,1 % ▼	-14,8 % ▼
Frais	2,2	1,6	1,9	-26,3 % ▼	18,6 % ▲

Estimation du nombre de naissances des femmes en emploi¹

	Janvier à décembre			Variation	
	2020	2021	2022	Décembre 20-21	Décembre 21-22
Total	57 463	62 716	60 506	9,1 % ▲	-3,5 % ▼

¹ Estimation réalisée à partir des données de l'Institut de la statistique du Québec et de Statistique Canada. Cette donnée annuelle est disponible au mois de juin de l'année suivante.

Demands de révision

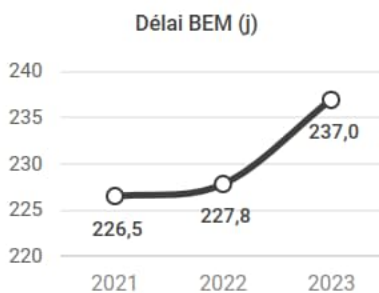
Santé et sécurité du travail

Délai de traitement à la DGRA	Faits saillants
59,3 j	<ul style="list-style-type: none"> • Hausse du délai de traitement au BEM qui atteint 237,0 jours (+ 9,2 j). • Hausse de 10,2 jours du délai de traitement à la DGRA pour clore la période à 59,3 jours. • Hausse du délai de traitement au TAT avec 439,8 jours (+ 31,8 j), malgré une baisse des demandes reçues en 2022 (- 3,7 %) et 2023 (- 4,5 %).
Déc. 22-23 ▲ 10,2 j Déc. 21-22 ▼ -58,3 j	

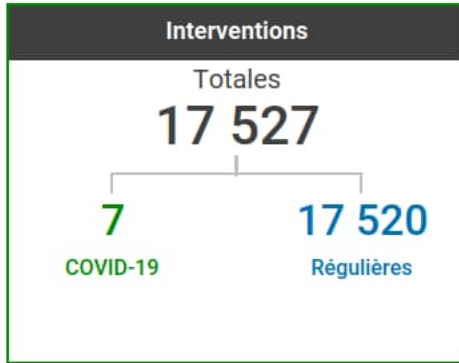
Demands reçues et délai de traitement des demandes terminées

	2021	2022	2023	Variation	
				Décembre 21-22	Décembre 22-23
Demands BEM	10 337	10 198	10 140	- 1,3 % ▼	- 0,6 % ▼
Demands DGRA	64 354	66 051	66 108	2,6 % ▲	0,1 % ▲
Demands TAT	41 099	39 593	37 829	- 3,7 % ▼	- 4,5 % ▼

BEM : Bureau d'évaluation médicale. DGRA : Direction générale de la révision administrative. TAT : Tribunal administratif du travail.



Santé et sécurité du travail
Programmation annuelle des interventions



Faits saillants

- 90,3 % des interventions sont en milieux ciblés (- 2,6 pts de %).
- Hausse de 2 739 (+ 9,0 %) visites pour un total de 33 148.



Interventions en milieux ciblés



90,3 %
▼ -2,6 pts de %

Dangers - Risques



85,6 %
▼ -1,4 pt de %

Actions particulières



2,4 %
▼ -1,2 pt de %

Facteurs de vulnérabilités



2,3 %
↔ 0,0 pt de %

Proportion des interventions et des décisions tolérance zéro en milieux ciblés

	2021	2022	2023	Écart (pts de %)	
				Décembre 21-22	Décembre 22-23
Interventions en milieux ciblés	97,0 %	92,9 %	90,3 %	-4,1 ▼	-2,6 ▼
Dangers - Risques	93,1 %	87,0 %	85,6 %	-6,1 ▼	-1,4 ▼
Actions particulières	1,6 %	3,6 %	2,4 %	2,0 ▲	-1,2 ▼
Facteurs de vulnérabilités	2,3 %	2,3 %	2,3 %	0,0 ↔	0,0 ↔
Décisions tolérance zéro	97,6 %	97,7 %	97,5 %	0,1 ▲	-0,2 ▼

Visites, mesures prises et constats signifiés

	2021	2022	2023	Variation	
				Décembre 21-22	Décembre 22-23
Visites	30 209	30 409	33 148	0,7 % ▲	9,0 % ▲
Mesures prises	65 237	64 459	60 141	-1,2 % ▼	-6,7 % ▼
Dérogations constatées	62 711	62 091	57 755	-1,0 % ▼	-7,0 % ▼
Décisions prises	2 526	2 368	2 386	-6,3 % ▼	0,8 % ▲
Constats signifiés	2 855	2 573	2 441	-9,9 % ▼	-5,1 % ▼

Santé et sécurité du travail

Finances

Taux de rendement du FSST

8,6 %

Faits saillants

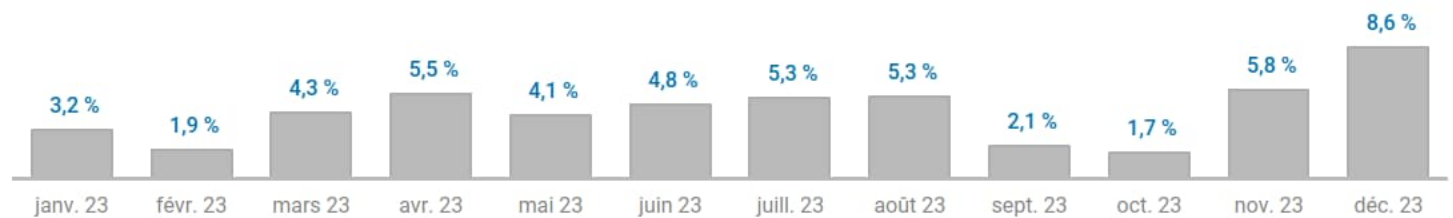
- Le rendement des placements du FSST en 2023 est de **8,6 %**.
- En 2023, le taux de capitalisation effectif aux fins du financement est de **120,0 %**.
- Le taux moyen de cotisation pour l'année 2024 est fixé à **1,48 \$** du 100 \$ de masse salariale.

Informations financières interprovinciales

	Taux de capitalisation 2022 ¹	Janvier à décembre			
		Taux de rendement 2022	Taux de cotisation		
			2023	2024	23-24
Québec	121,6 %	-6,4 %	1,50 \$	1,48 \$	▼
Alberta	108,1 %	-5,8 %	1,26 \$	1,36 \$	▲
Colombie-Britannique	146,5 %	-2,6 %	1,55 \$	1,55 \$	↔
Ontario	118,2 %	-9,1 %	1,30 \$	1,30 \$	↔

¹ Effectif aux fins du financement.

Évolution du taux de rendement mensuel cumulé



Proportion des coûts non imputés par mode de tarification

(6 ans de maturité)

	Janvier à décembre			Écart (pts de %)	
	2021	2022	2023	Décembre 21-22	Décembre 22-23
Unité	5,6 %	3,0 %	3,5 %	-2,6 ▼	0,5 ▲
Personnalisé non mutualisé	13,0 %	12,7 %	11,8 %	-0,3 ▼	-0,9 ▼
Personnalisé et mutualisé	31,8 %	30,3 %	33,1 %	-1,5 ▼	2,8 ▲
Rétrospectif	30,0 %	28,1 %	25,9 %	-1,9 ▼	-2,2 ▼
Total	26,8 %	26,3 %	26,4 %	-0,5 ▼	0,1 ▲

Normes du travail

Application de la loi et conformité

Demandes traitées

42 018

Déc. 22-23 ▲ 12,8 %
Déc. 21-22 ▲ 14,1 %

Demandes traitées - COVID-19

177

Faits saillants

- Hausse de 20,4 % des demandes déposées.
- 88,3 % des interventions de surveillance effectuées en milieux ciblés.
- Augmentation de 31,2 % des enquêtes pécuniaires réalisées.

Demandes déposées et traitées

	2021	2022	2023	Variation	
				Décembre 21-22	Décembre 22-23
Demandes déposées	29 941	36 048	43 411	20,4 % ▲	20,4 % ▲
Demandes traitées	32 634	37 241	42 018	14,1 % ▲	12,8 % ▲
Dem. fermées sans dépôt officiel de plainte	7 467	10 174	12 202	36,3 % ▲	19,9 % ▲
Recours traités sans intervention juridique	19 156	21 328	25 348	11,3 % ▲	18,8 % ▲
Recours traités avec intervention juridique	6 011	5 739	4 468	-4,5 % ▼	-22,1 % ▼

Demandes traitées



42 018

Écart ▲ 4 777

Variation ▲ 12,8 %

Demandes fermées sans dépôt officiel de plainte



12 202

Écart ▲ 2 028

Variation ▲ 19,9 %

Recours traités sans intervention juridique



25 348

Écart ▲ 4 020

Variation ▲ 18,8 %

Recours traités avec intervention juridique

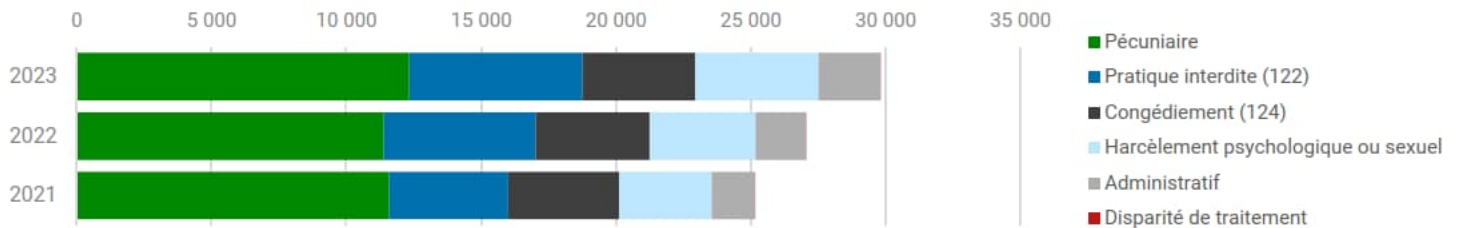


4 468

Écart ▼ -1 271

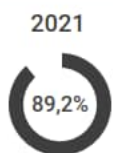
Variation ▼ -22,1 %

Répartition des recours traités avec et sans intervention juridique



	2021	2022	2023	Variation	
				Décembre 21-22	Décembre 22-23
Pécuniaire	11 588	11 388	12 337	-1,7 % ▼	8,3 % ▲
Pratique interdite (122)	4 409	5 640	6 423	27,9 % ▲	13,9 % ▲
Congédiement (124)	4 126	4 217	4 181	2,2 % ▲	-0,9 % ▼
Harcèlement psychologique ou sexuel	3 429	3 934	4 577	14,7 % ▲	16,3 % ▲
Administratif	1 606	1 872	2 293	16,6 % ▲	22,5 % ▲
Disparité de traitement	9	16	5	77,8 % ▲	-68,8 % ▼
Recours traités	25 167	27 067	29 816	7,5 % ▲	10,2 % ▲

Proportion des interventions en milieux ciblés



2021

Décembre 21-22
▲ 2,2 pts de %



2022

Décembre 22-23
▼ -3,1 pts de %



2023

Enquêtes pécuniaires, enquêtes en matière de harcèlement et activités de médiation réalisées

	2021	2022	2023	Variation / Écart	
				Décembre 21-22	Décembre 22-23
Enquêtes pécuniaires	4 778	4 536	5 951	-5,1 % ▼	31,2 % ▲
Enquêtes harcèlement psychologique ou sexuel	883	1 053	1 028	19,3 % ▲	-2,4 % ▼
Médiations	3 944	4 048	4 088	2,6 % ▲	1,0 % ▲
Taux de règlement des médiations	63,1 %	64,1 %	64,3 %	1,0 pt de % ▲	0,2 pt de % ▲

Demands de révision
Normes du travail

Demands reçues au TAT

3 000

Déc. 22-23 ▲ 21,3 %

Déc. 21-22 ▼ -11,8 %

Faits saillants

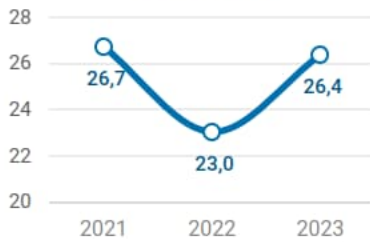
- Augmentation de 309 demandes NT reçues à la DGAJ (+ 47,5 %) pour un total de 959 et augmentation du délai de traitement de 3,4 jours pour atteindre 26,4 jours, ce qui demeure en deçà de la cible légale fixée à 30 jours.
- Augmentation de 526 demandes NT reçues au TAT (+ 21,3 %) pour un total de 3 000 et diminution du délai de traitement de 40,9 jours pour atteindre 534,7 jours.

Demands reçues et délai de traitement des demands terminées

	2021	2022	2023	Variation	
				Décembre 21-22	Décembre 22-23
Demands DGAJ	625	650	959	4,0 % ▲	47,5 % ▲
Demands TAT	2 806	2 474	3 000	- 11,8 % ▼	21,3 % ▲

DGAJ : Direction générale des affaires juridiques. TAT : Tribunal administratif du travail

Délai DGAJ (j)



Délai TAT (j)



Équité salariale

Application de la loi et conformité

Vérifications réalisées

1 568

Faits saillants

- À **76,2 %**, le taux de réalisation de la première évaluation du maintien est en hausse de **6,0 points de pourcentage** par rapport à décembre 2019 (**70,2 %**).
- **225** vérifications de conformité ont été réalisées par rapport à **108** en 2022 (+ 117; + 108,3 %).
- **111** recours ont été déposés par rapport à **777** en 2022 (- 666; - 85,7 %).
- À **3,7 %**, la proportion de recours traités en enquête ou en médiation est en baisse de **76,1 points de pourcentage** par rapport au 31 décembre 2022 (**79,8 %**).

Proportion des interventions en milieux ciblés



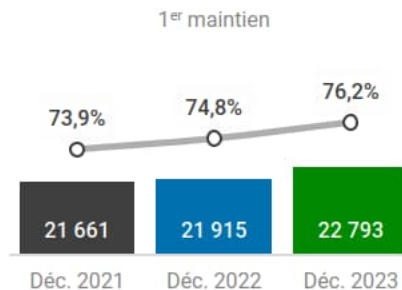
Décembre 21-22
▲ 1,3 pt de %



Décembre 22-23
▲ 3,9 pts de %



Employeurs ayant déclaré avoir réalisé leur exercice initial d'équité salariale et leur 1^{re} évaluation du maintien



Vérifications réalisées¹ et proportion des vérifications avec correctifs

	2021		2022		2023	
Vérifications de réalisation	1 348	68,1%	1 510	77,8%	1 343	80,3%
DEMES	5	40,0%	517	70,2%	664	84,8%
Exercice initial	375	76,0%	266	70,3%	349	70,2%
Maintien	964	65,4%	727	86,0%	330	81,8%
Obligations multiples	4	25,0%	0	s. o.	0	s. o.
Vérifications de conformité	128	43,8%	108	42,6%	225	16,9%
Exercice initial	104	43,3%	107	43,0%	219	16,4%
Maintien	24	45,8%	1	0,0%	6	33,3%
Total	1 476	66,0%	1 618	75,5%	1 568	71,2%

Recours déposés

	2021	2022	2023
Conseil du trésor	295	642	13
Autres	499	135	98
Total	794	777	111

Recours traités et proportion des recours traités par enquête et médiation¹

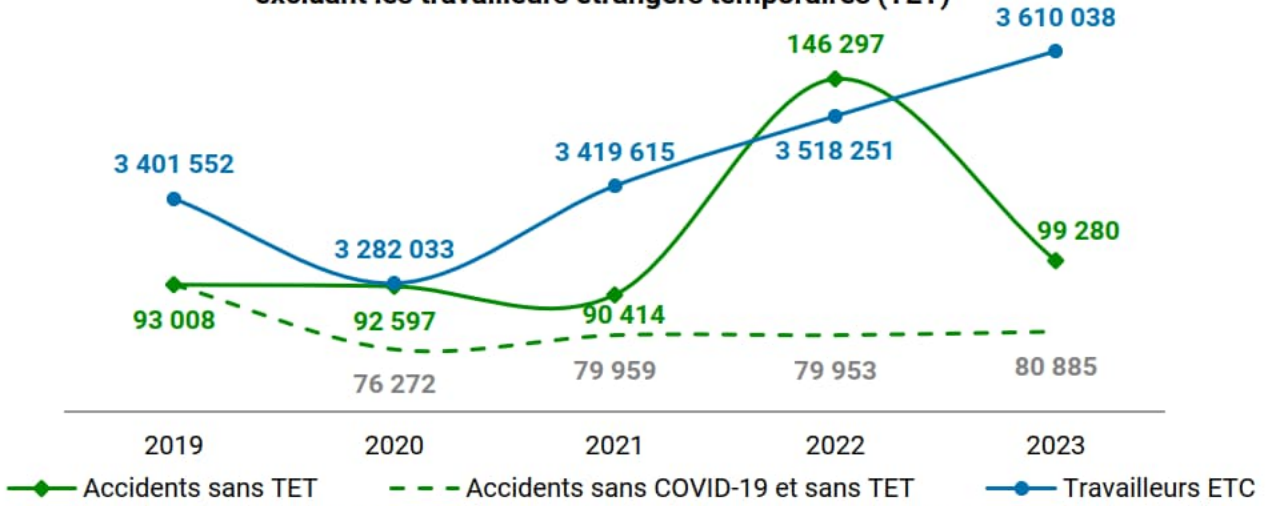
	2021	2022	2023
Recours traités	1 300	1 636	2 441
Recours traités par enquête et médiation	96,5 %	79,8 %	3,7 %

¹ Les recours jugés non recevables sont inclus dans le calcul.

Santé et sécurité du travail
Suivi de l'admissibilité

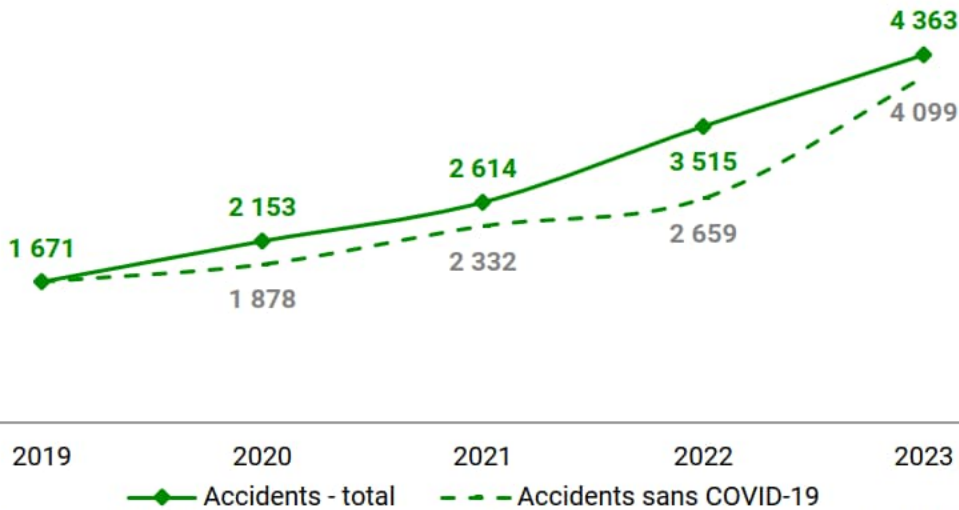
Portrait des lésions acceptées

Évolution du nombre d'accidents
et des travailleurs équivalent temps complet (ETC)
excluant les travailleurs étrangers temporaires (TET)



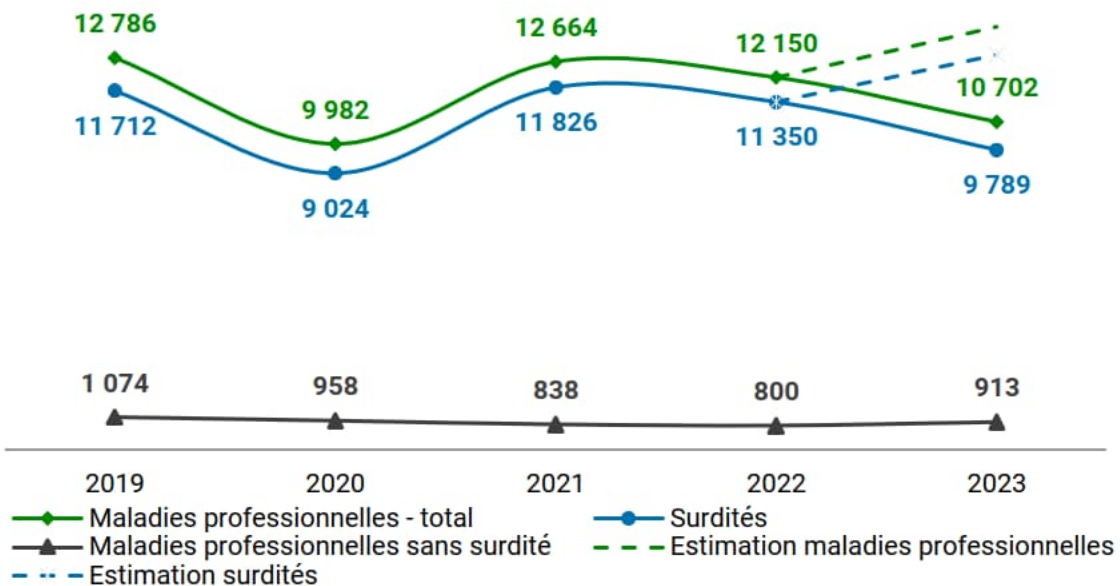
Note : les données sur les travailleurs en équivalent à temps complet (ETC) sont calculées à partir des données de l'Enquête sur la population active de Statistique Canada qui ne tient pas compte des travailleurs étrangers temporaires (TET) et des jeunes de moins de 15 ans.

Évolution du nombre d'accidents
chez les travailleurs étrangers temporaires



Note : Les statistiques concernant les travailleurs étrangers temporaires incluent tous les travailleurs temporaires qui ne sont pas des citoyens canadiens ni des résidents permanents (ex. : personnes issues du Programme de mobilité internationale (PMI), résidents temporaires issus du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET), demandeurs d'asile ayant fait une demande de permis de travail, étudiants internationaux autorisés à travailler au Québec pendant leurs études).

Évolution du nombre de maladies professionnelles d'origine acceptées



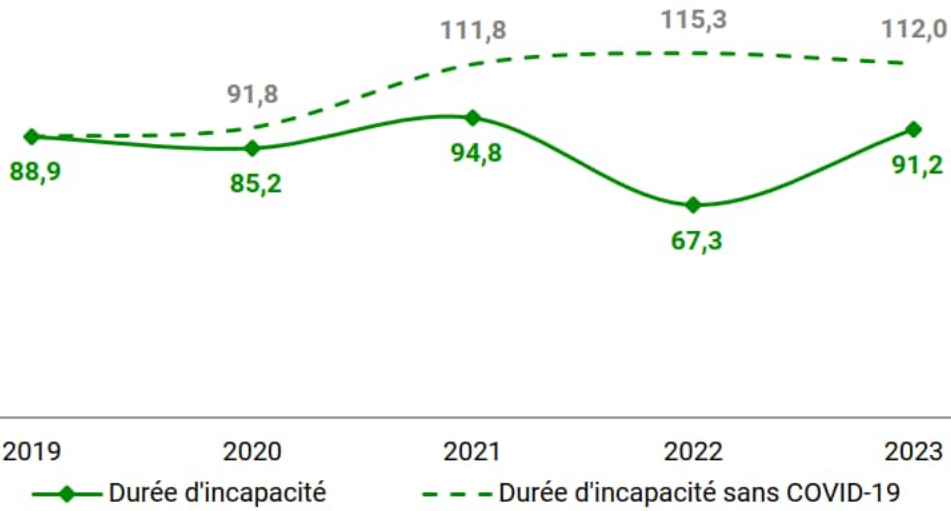
Note : étant donné un nombre important de dossiers de surdités professionnelles en attente d'une décision d'admissibilité lors de la lecture des données de 2023, un nombre estimé d'environ 3 100 surdités d'origine acceptées devrait être pris en considération afin d'assurer la comparabilité des données.

Santé et sécurité du travail

Retour au travail

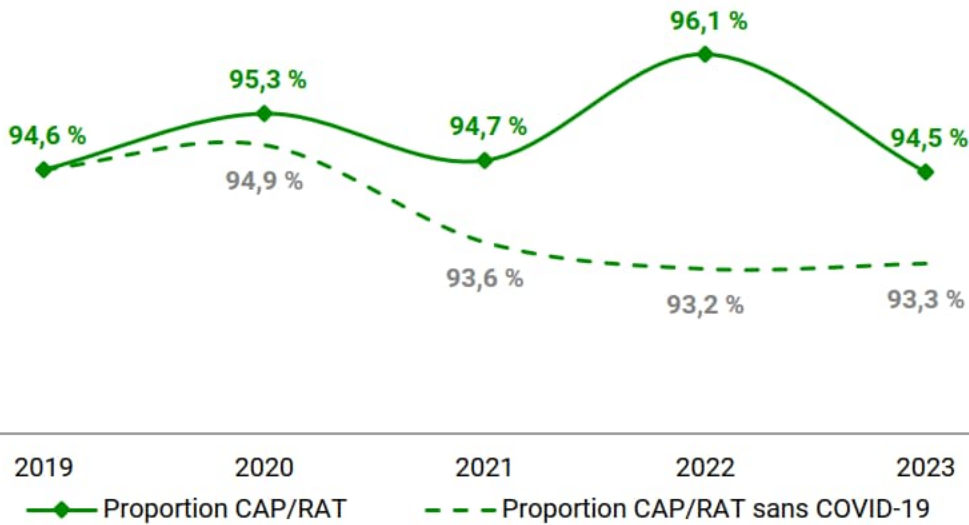
Durée moyenne d'incapacité

Évolution de la durée d'incapacité (j IRR)



Proportion des décisions relatives à la capacité de travail

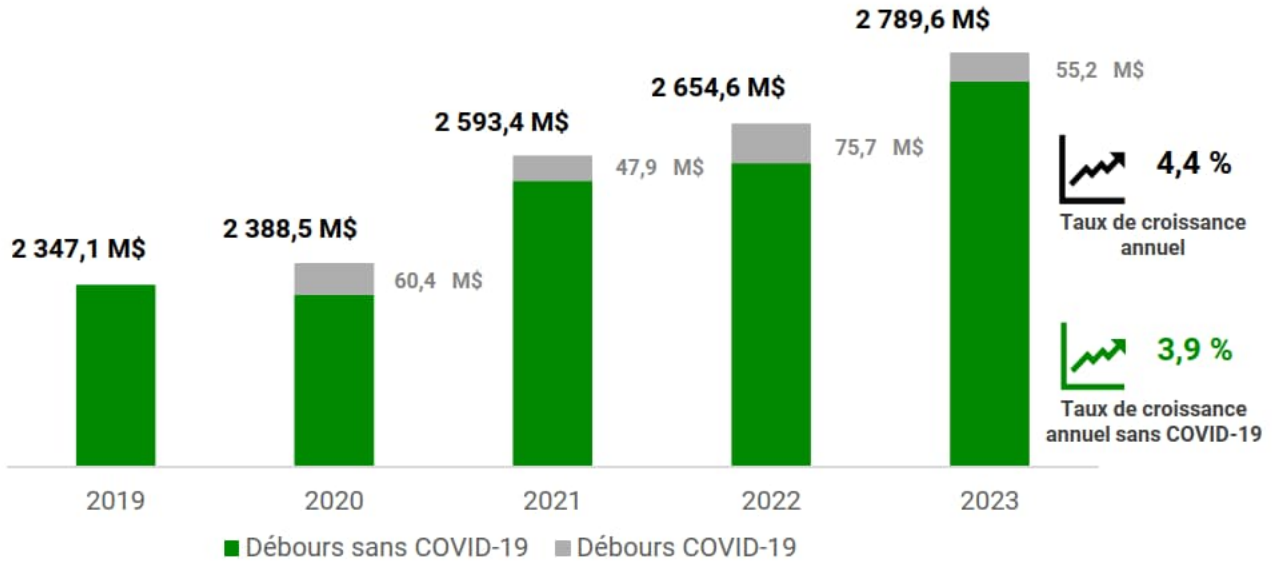
Évolution de la proportion de décisions de capacité de retour au travail



Santé et sécurité du travail
Coûts du régime

Débours - Programmes de la réparation (en millions de dollars)

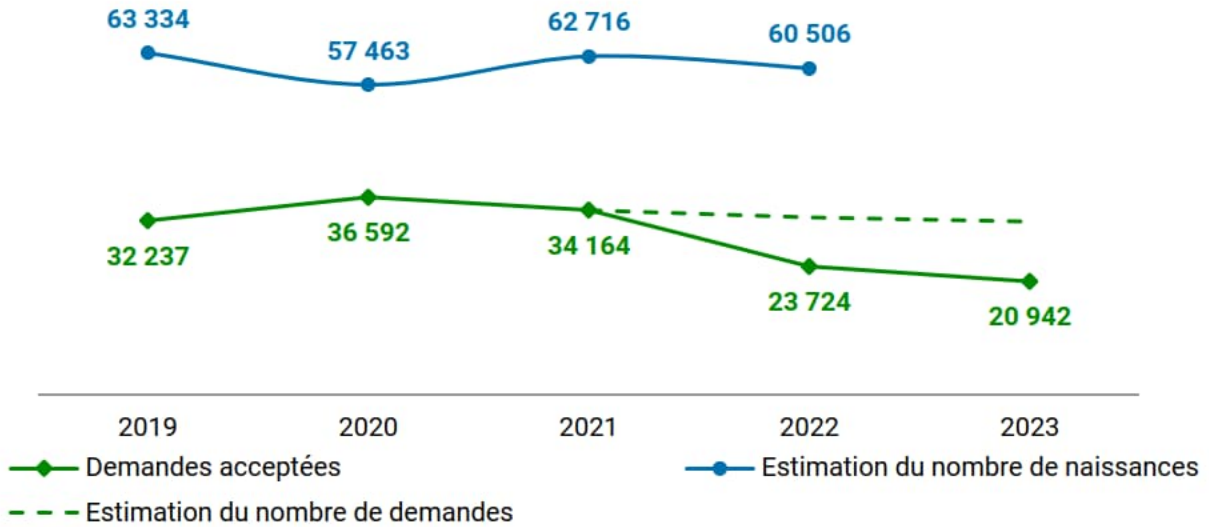
Évolution des débours totaux annuels



Santé et sécurité du travail
Programme *Pour une maternité sans danger* (PMSD)

Portrait des demandes acceptées et estimation du nombre de naissances des femmes en emploi

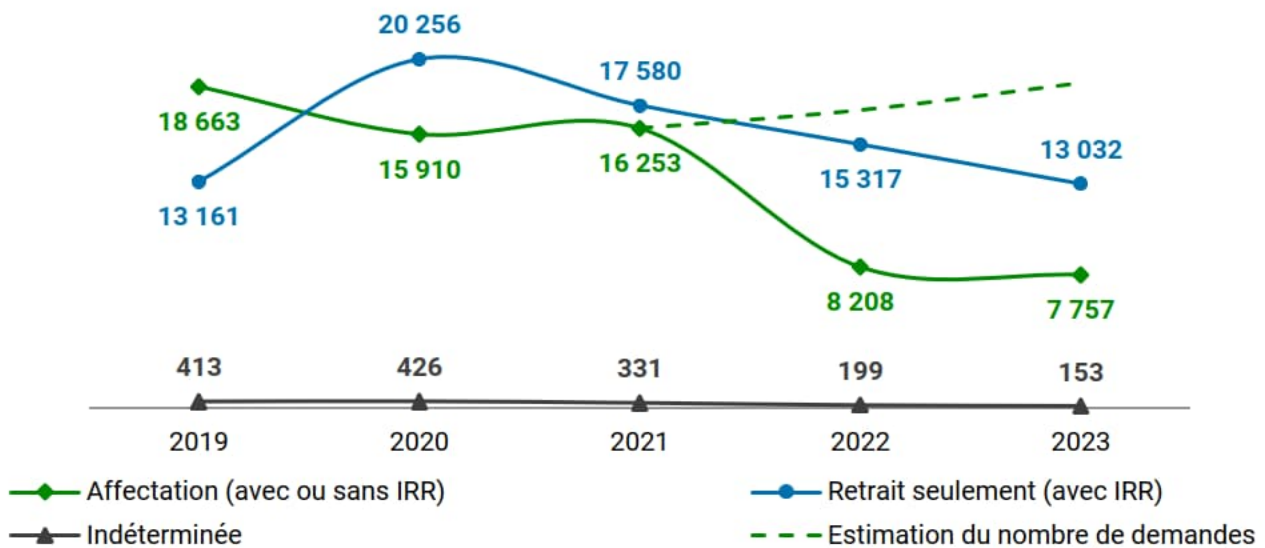
Évolution du nombre de demandes acceptées PMSD et de l'estimation du nombre de naissances



Note : l'estimation des naissances est réalisée à partir des données de l'Institut de la statistique du Québec et de Statistique Canada. Cette donnée annuelle est disponible au mois de juin de l'année suivante.

Étant donné un nombre important de demandes sans incidence financière non comptabilisées en raison de la modification au processus de déclenchement de l'ouverture des dossiers PMSD depuis le 11 avril 2022, on estime que 9 100 et 11 100 dossiers pour les années 2022 et 2023 respectivement devraient être pris en considération afin d'assurer la comparabilité de cet indicateur.

Évolution du nombre de demandes acceptées PMSD selon le type de demande



Note : étant donné un nombre important de demandes sans incidence financière non comptabilisées en raison de la modification au processus de déclenchement de l'ouverture des dossiers PMSD depuis le 11 avril 2022, on estime que 9 100 et 11 100 dossiers pour les années 2022 et 2023 respectivement devraient être pris en considération afin d'assurer la comparabilité de cet indicateur.

NOTE D'INFORMATION

Tableau de bord exécutif – Janvier à décembre 2023

OBJECTIF

Présenter aux membres du Conseil d'administration les principaux résultats de la Commission pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 comparés à pareille date en 2022.

ANALYSE

Avis au lecteur :

- Les données présentées au tableau de bord exécutif sont mises en comparaison avec celles de l'année 2022. Étant donné les impacts importants de la pandémie de COVID-19 sur certains résultats, la prudence est de mise dans l'interprétation des variations annuelles de ceux-ci. Par ailleurs, une annexe au tableau de bord exécutif présentant les principaux indicateurs stratégiques sur une période de 5 ans a été ajoutée afin de permettre d'apprécier l'évolution de ceux-ci.

Santé et sécurité du travail

Suivi de l'admissibilité

- Baisse de 47 617 **lésions d'origine acceptées** (– 29,4 %) portant leur nombre à 114 345.
- Les **accidents** d'origine acceptés, totalisant 103 643, expliquent une part importante de la baisse, comptant 46 169 accidents de moins (– 30,8 %), essentiellement attribuable aux lésions moindres de la COVID-19.
 - On compte 18 662 cas de COVID-19 d'origine acceptés en 2023, dont près de 95 % proviennent du secteur de la santé, soit une diminution de 48 540 (– 72,2 %).
 - En excluant la COVID-19, le nombre d'accidents d'origine est en hausse de 2 372 (+ 2,9 %), dont des hausses importantes en santé (+ 1 341; + 8,4 %) et en enseignement (+ 844; +18,0 %).
 - Par rapport à 2019, en période pré-pandémique, il s'agit d'une baisse de 9 695 accidents d'origine (– 10,2 %).
- La baisse des lésions d'origine acceptées est également attribuable à 1 561 **surdités** professionnelles de moins (– 13,8 %) pour totaliser 9 789¹.

¹ Étant donné un nombre important de dossiers de surdités professionnelles en attente d'une décision d'admissibilité lors de la lecture des données de 2023, un nombre estimé de 3 100 surdités d'origine acceptées supplémentaires devrait être pris en considération afin d'assurer la comparabilité des données.

- Chez les **travailleurs étrangers temporaires**², un total de 4 391 lésions ont été acceptées, soit une hausse de 850 (+ 24,0 %).
 - Un peu plus du tiers des lésions est regroupé dans le secteur de la fabrication, dont la hausse se chiffre à 456 (+ 40,3 %).
- Hausse de 1 342 lésions avec **risques psychosociaux** liés au travail (+ 32,0 %) totalisant 5 532.
 - Ce type de lésions s’observe principalement chez les travailleurs dans les secteurs de l’enseignement et de la santé, qui présentent des hausses respectives de 386 (+ 56,0 %) et 546 (+ 30,2 %).
- Baisse de 14,1 points du **taux d’accidents**³ à 27,5 ‰.
 - En excluant la COVID-19, le taux est de 22,4 ‰ (– 0,3 pt). À noter qu’en 2019, le taux d’accidents était de 27,3 ‰.
 - Dans le secteur de la santé, le taux passe de 151,0 ‰ en 2022 à 70,2 ‰ en 2023 (– 80,8 pts). Sans la COVID-19, il est en hausse à 34,5 ‰ (+ 2,4 pts).
 - Par ailleurs, les secteurs de la fabrication et de la construction présentent chacun les taux d’accidents, avec ou sans COVID-19, les plus bas des dix dernières années. Ces diminutions résultent d’une baisse des accidents alors que leurs nombres de travailleurs ont augmenté.
 - Pour les clientèles spécifiques, les taux d’accidents chez les jeunes et les travailleurs de 55 ans et plus sont en diminution, résultant d’une baisse des accidents tout en ayant une croissance du nombre de travailleurs.
 - Le nombre de travailleurs en équivalent temps complet a augmenté de 2,6 % en 2023. Par ailleurs, le taux de chômage moyen en 2023 s’est élevé à 4,5 % (+ 0,2 pt de %), un niveau particulièrement bas.
 - Les tendances combinées de ces deux indicateurs démontrent une pénurie de main-d’œuvre et/ou de compétences susceptibles d’augmenter les risques de blessures.
- Pour l’année 2023, on constate une baisse de 6 **décès** par rapport à l’année 2022 (210 vs 216) :
 - Hausse de 4 décès reliés à un accident du travail (73 vs 69)
 - Baisse de 10 décès reliés à une maladie professionnelle (137 vs 147).

² Les statistiques concernant les travailleurs étrangers temporaires incluent tous les travailleurs temporaires qui ne sont pas des citoyens canadiens ni des résidents permanents (ex. : personnes issues du Programme de mobilité internationale (PMI), résidents temporaires issus du *Programme des travailleurs étrangers temporaires* (PTET), demandeurs d’asile ayant fait une demande de permis de travail, étudiants internationaux autorisés à travailler au Québec pendant leurs études).

³ Le taux d’accidents représente le ratio des accidents acceptés, excluant ceux des travailleurs étrangers temporaires, par rapport au nombre de travailleurs couverts en équivalent temps complet (Statistique Canada). Le taux est multiplié par 1 000 pour une meilleure précision.

Retour au travail

- Hausse de 23,9 jours IRR de la **durée moyenne d'incapacité**⁴ pour clore à 91,2 jours IRR.
 - La hausse s'explique en grande partie par la proportion de lésions COVID-19 qui diminue, généralement des lésions de courte durée, passant de 43,7 % en 2022 à 19,8 % en 2023.
 - En excluant les cas de COVID-19, la durée moyenne d'incapacité est de 112,0 jours en baisse de 3,3 jours. Par rapport à 2019, il s'agit d'une hausse de 23,1 jours IRR s'expliquant principalement par le nombre d'emplois convenables en augmentation (+ 13,4 %), dont la durée à 846,7 jours IRR a également subi une hausse importante (+ 109,7 j). À noter que la proportion des événements solutionnés en emploi convenable ayant cumulé plus de 1 000 jours en recherche de solution est passée du tiers en 2019 à la moitié en 2023.
 - Au 31 décembre 2023, 45 017 événements sont en recherche de solution, une hausse de 743 (+ 1,7 %). La durée moyenne de ces événements est en hausse de 13,7 jours pour atteindre 353,9 jours IRR. Ces hausses impactent les débours d'IRR versés en 2023 pour ces événements, qui totalisent 791,8 M\$ (+ 82,7 M\$; + 11,7 %).
 - Les hausses observées au cours des dernières années quant aux délais en lien avec des partenaires externes, dont ceux en lien avec les chirurgies, les consultations au BEM et les contestations au TAT contribuent à cette augmentation.
 - Depuis 2020, on compte 778 lésions COVID-19 de plus de 90 jours IRR avec décision de capacité de travail et 838 en recherche de solution au 31 décembre 2023. Après plus de trois années écoulées depuis le début de la pandémie, parmi les lésions COVID 19 en recherche de solution, on en compte 376 qui le sont depuis plus de 1 000 jours.
- Baisse de la **proportion des décisions de capacité de retour au travail dans l'emploi prélésionnel** à 94,5 % (– 1,6 pt de %).
 - Le nombre de cas avec une décision de capacité de retour au travail est en forte diminution de 45 019 (– 31,9 %), dont 43 574 (– 68,8 %) pour les cas de COVID-19, tandis que pour les solutions d'emploi convenable il s'agit d'une faible baisse (– 106; – 2,7 %).
 - En excluant les cas de COVID-19, la proportion de décisions de capacité de retour au travail est à 93,3 %, comparativement à 94,6 % en 2019.
 - Une plus grande proportion de dossiers de longue durée a été finalisée en 2023, le retour au travail dans l'emploi prélésionnel étant moins fréquent dans les dossiers de longue durée, cela a influencé la proportion à la baisse.

⁴ Cet indicateur se calcule en jours d'indemnités de remplacement de revenu (IRR) pour les décisions de capacité de retour au travail (CAP/RAT) et d'emploi convenable (EC).

Coûts du régime

- Hausse des **débours de la réparation** de 135,0 M\$ (+ 5,1 %) totalisant 2 789,6 M\$.
- Hausse des débours d'IRR de 86,3 M\$ (+ 5,0 %) s'élevant à 1 828,8 M\$, ce qui est inférieur au taux de revalorisation de 6,5 % en 2023 et de la hausse du salaire minimum de 7,0 % au 1^{er} mai 2023.
 - Hausse de 59,8 M\$ (+ 5,6 %) de l'IRR de consolidation et réadaptation pour laquelle le nombre d'événements est en baisse, mais le nombre de jours moyen IRR est en hausse.
 - À 47,6 M\$, les débours d'IRR liés à la COVID-19 sont en baisse (– 22,9 M\$; – 32,5 %).
 - Hausse de 26,6 M\$ (+ 4,0 %) pour l'IRR de postréadaptation s'observant principalement pour les cas d'incapacité totale.
- Hausse des **frais d'assistance médicale** de 52,4 M\$ (+ 9,1 %) totalisant 627,1 M\$.
 - Hausse de 16,8 M\$ (+ 10,1 %) des frais d'intervenants de la santé qui totalisent 184,0 M\$. Cette hausse s'explique principalement par une augmentation du nombre d'événements avec débours de physiothérapie et d'ergothérapie ainsi que des hausses tarifaires octroyées en juin 2023.
 - Hausse de 9,1 M\$ (+ 7,3 %) observée pour les prothèses et orthèses qui se chiffrent à 133,5 M\$, s'expliquant essentiellement par la hausse des prothèses auditives (+ 8,8 M\$; + 7,8 %). La hausse est notamment prononcée pour les accessoires avec 5,1 M\$ de plus (+ 19,9 %).
 - Hausse de 8,4 M\$ (+ 7,6 %) des frais pour les professionnels de la santé pour lesquels une provision de 5,7 M\$ a été comptabilisée en lien avec la négociation en cours des tarifs médico-administratifs. Par rapport à 2019, il s'agit d'une baisse de 1,8 M\$ (– 1,5 %).
 - Hausse de 12,0 M\$ (+ 16,1 %) des frais d'établissements de santé à 86,3 M\$ se justifiant principalement par des hausses tarifaires touchant les soins d'urgence et les hospitalisations. Par rapport à 2019 il s'agit d'une hausse plus modérée de 5,5 M\$ (+ 6,8 %).
 - Hausse de 5,0 M\$ (+ 12,0 %) pour les autres frais d'assistance médicale, dont 5,5 M\$ (+ 53,6 %) des frais de déplacements et séjours qui totalisent 15,8 M\$. L'augmentation s'explique principalement par un assouplissement des conditions d'autorisation à la fin de l'année 2022 concernant l'utilisation d'un véhicule personnel autorisé.
- Hausse des **frais de réadaptation** de 10,0 M\$ (+ 13,5 %) totalisant 84,8 M\$, s'observant principalement dans les :
 - Frais d'entretien courant du domicile et les services de professionnels externes dont les nombres d'événements et les coûts ont augmenté;
 - Frais d'adaptation du domicile, ayant un nombre plus élevé de projets coûteux en 2023.
- Baisse des **autres débours** de 13,9 M\$ (– 5,3 %) qui passent à 248,8 M\$.
 - Il s'agit essentiellement d'une baisse pour les préjudices corporels, plus précisément pour les cas de surdité (– 15,1 M\$; – 17,9 %). Rappelons qu'il y a une augmentation importante des événements de surdité en attente d'admissibilité, ce qui a comme effet d'influencer à la baisse ce type de débours.

Pour une maternité sans danger (PMSD)

- Baisse de 2 782 **demandes acceptées au PMSD** (– 11,7 %) pour totaliser 20 942 demandes.
 - Baisse de 2 285 dossiers (– 14,9 %) en retrait seulement (avec IRR).
 - Bien que le nouveau processus ne tienne plus compte des dossiers sans incidence financière, une estimation de ces derniers permet d’observer une hausse des affectations (avec ou sans IRR) de 8,9 %.
 - La baisse peut être en lien avec le nombre provisoire de naissances en 2023, qui présente une diminution.
- Baisse des **prestations versées** de 37,9 M\$ (– 14,6 %) pour un total de 222,3 M\$.
 - Baisse du nombre de dossiers avec prestations d’IRR et/ou subvention versées de 19,9 %.
 - Par rapport à 2019, en période prépandémique, les prestations versées présentent une hausse de 5,2 M\$ (+ 2,4 %). Celle-ci étant particulièrement influencée par l’augmentation significative de la base moyenne d’indemnité considérant que le nombre de dossiers est en baisse importante et que le nombre de jours moyen avec IRR est stable durant cette période.
 - Sur l’ensemble des débours d’IRR, deux secteurs d’activités en représentent les deux tiers, soit la santé (48,9 %) et l’enseignement (17,1 %).

Demandes de révision

Santé et sécurité du travail

- Stabilité des demandes reçues au **BEM** (– 58; – 0,6 %) pour un total de 10 140 et hausse du délai de traitement de 9,2 jours qui atteint 237,0 jours.
 - La hausse du délai s’observe principalement entre l’envoi de la demande au BEM à la désignation du médecin dont le délai atteint 102,8 jours (+ 8,1 j).
 - Par rapport à 2019, le délai de traitement est en hausse de 101,7 jours, dont 79,1 jours postérieurs à l’envoi de la demande au BEM.
 - L’inventaire des 6 030 demandes en traitement est en hausse (+ 281; + 4,9 %).
- Stabilité des demandes reçues à la **DGRA** (+ 57; + 0,1 %) totalisant 66 108 et hausse de 10,2 jours du délai de traitement à 59,3 jours.
 - À 8 717 demandes en traitement, l’inventaire compte 305 demandes de plus (+ 3,6 %). Le délai de l’inventaire est toutefois stable à 36,2 jours (+ 0,4 j).
- Hausse importante de 31,8 jours du délai de traitement au **TAT (SST)** se situant à 439,8 jours, tandis qu’on dénombre 37 829 demandes reçues qui représentent une baisse de 1 764 (– 4,5 %), également précédée d’une baisse en 2022 de 1 506 (– 3,7 %).
 - Diminution de 9 132 (– 22,8 %) demandes terminées totalisant 30 897, dont les deux tiers sont des désistements (20 397).
 - En hausse constante depuis les 10 dernières années, l’inventaire de 52 012 demandes en attente a augmenté de 6 666 (+ 14,7 %). Quant au délai, il présente une hausse de 18,3 jours se situant à 334,2 jours.

Santé et sécurité du travail

Programmation annuelle des opérations en prévention – intervention

- 90,3 % des **interventions** (– 2,6 pts de %) ont été réalisés dans les milieux ciblés. Bien qu’au-dessus de la cible de 80 %, ce résultat présente toutefois une diminution au courant des trois dernières années.
- Hausse des **visites** totalisant 33 148 (+ 2 739; + 9,0 %).
 - Regroupant près de 40 % des visites, le secteur de la construction présente une hausse de 726 (+ 5,9 %). Des hausses importantes s’observent également dans les secteurs du commerce (+ 857; + 23,9 %), de la santé (+ 378; + 34,1 %) et de l’hébergement et des services de restauration (+ 446; + 58,8 %). Ce dernier secteur présentait toutefois une baisse importante en 2022 (– 783; – 50,8 %).
 - Hausse du nombre de lieux visités pour totaliser 16 941 (+ 785; + 4,9 %), soit une hausse de 592 (+ 6,3 %) en établissements et de 193 (+ 2,8 %) pour les chantiers de construction.
 - Ratio de visites par lieu visité à 1,96, de retour au niveau prépandémique.
- Baisse des **mesures prises** totalisant 60 141 (– 4 318; – 6,7 %).
 - Cette baisse s’explique par une diminution des dérogations⁵ (– 4 336; – 7,0 %), qui s’observe particulièrement pour les tolérances zéro (– 3 439; – 18,6 %). Les décisions sont relativement stables (+ 18; + 0,8 %).
- Baisse des **constats significatifs** totalisant 2 441 (– 132; – 5,1 %).
- À noter que l’on compte 2 021 activités de promotion qui représentent une hausse de 943 (+ 87,5 %).
 - Parmi ces activités de promotion, 739 ont été réalisées par l’Escouade Nouveaux travailleurs, 589 par des conseillers en prévention et 329 par les nouveaux conseillers en santé psychologique au travail.

Finances

- Le **rendement réalisé** par le fonds particulier du FSST en 2023 est de 8,6 %, représentant des revenus de placement de 1,5 milliard de dollars. Le rendement réalisé en 2022 était de – 6,4 %, représentant des revenus de placement de – 1,4 milliard de dollars.
- En 2023, le **taux de capitalisation** effectif aux fins du financement est de 120,0 %.
 - En 2022, le Québec affichait un taux de capitalisation effectif aux fins du financement de 121,6 %. Pour cette même année, le taux de capitalisation effectif aux fins du financement en Alberta est de 108,1 %, celui de l’Ontario se situe à 118,2 % et le taux de la Colombie-Britannique atteint 146,5 %.
 - Le taux de capitalisation effectif aux fins du financement correspond au rapport du total de l’actif sur le total du passif effectif aux fins du financement⁶.

⁵ Les dérogations sont décrites dans la section avis de correction du rapport d’intervention.

⁶ Le passif aux fins du financement exclut les écarts sur l’évaluation du passif actuariel dû à IFRS 17 (*International Financial Reporting Standards*) ainsi que les obligations relatives aux maladies professionnelles latentes non encore déclarées.

- Le **taux moyen de cotisation** pour l'année 2024 est fixé à 1,48 \$ du 100 \$ de masse salariale.
 - Ce taux moyen de 1,48 \$ est le plus bas qu'aura connu le régime de santé et sécurité du travail depuis l'entrée en vigueur de la LATMP. Par rapport au taux de cotisation 2023 de 1,50 \$, c'est une baisse de 0,02 \$.

Normes du travail

Application de la loi et conformité

- À 43 411, le nombre de **demandes déposées** est en hausse de 7 363 (+ 20,4 %).
 - Cette hausse représente un retour à des volumes pré-pandémiques (42 652 en 2019).
 - Le nombre de demandes déposées par ou pour des travailleurs étrangers temporaires totalise 1 026, comparativement à 477 à pareille date l'an dernier.
- À 42 018, le nombre de **demandes traitées** est en hausse de 4 777 (+ 12,8 %).
 - 12 202 demandes fermées sans dépôt officiel de plainte, soit une hausse de 2 028 (+ 19,9 %).
 - 25 348 demandes ont été traitées sans intervention juridique, soit une hausse de 4 020 (+ 18,8 %).
 - 4 468 demandes ont été traitées avec intervention juridique, soit une baisse de 1 271 (- 22,1 %).
 - L'inventaire des dossiers est en hausse de 29,9 %.
- 12 337 recours en matière pécuniaire ont été traités, soit une hausse de 949 (+ 8,3 %).
- 977 interventions de **surveillance** ont été réalisées, dont 88,3 % dans les **milieux ciblés** (- 3,1 pts de %).
- 5 951 **enquêtes pécuniaires** ont été réalisées, une hausse de 1 415 (+ 31,2 %).
- 1 028 **enquêtes en harcèlement psychologique ou sexuel** ont été réalisées, soit une baisse de 25 (- 2,4 %).
- 4 088 médiations ont été réalisées, un niveau similaire par rapport à l'année 2022 (+ 40; + 1,0 %). Le taux de règlement est également stable à 64,3 % (+ 0,2 pt de %).

Demandes de révision

Normes du travail

- Augmentation de 309 demandes NT reçues à la DGAI (+ 47,5 %) pour un total de 959 et augmentation du délai moyen de traitement de 3,4 jours pour atteindre 26,4 jours, ce qui est en deçà de la cible légale fixée à 30 jours.
- Augmentation de 526 demandes NT reçues au TAT (+ 21,3 %) pour un total de 3 000 et diminution du délai moyen de traitement de 40,9 jours pour atteindre 534,7 jours.

Équité salariale

Application de la loi et conformité

- À 76,2 %, le taux de réalisation de la **première évaluation du maintien** est en hausse de 6,0 points de pourcentage par rapport à décembre 2019 (70,2 %).
 - Rappelons que l'objectif du Plan stratégique 2020-2023 prévoit que ce taux doit atteindre au moins 75,2 % au 31 décembre 2023. Ainsi, le taux de réalisation de la première évaluation du maintien dépasse de 1,0 point de pourcentage cet objectif.
- 225 **vérifications de conformité** ont été réalisées par rapport à 108 en 2022 (+ 117; + 108,3 %).
 - Un projet-pilote mettant en œuvre une nouvelle procédure de vérification de conformité a permis d'obtenir ces résultats.
- 111 recours ont été déposés au 31 décembre 2023, par rapport à 777 en 2022 (- 666; - 85,7 %).
 - La variation à la baisse vient du caractère cyclique de la Loi sur l'équité salariale, qui prévoit que les employeurs ont des travaux à réaliser tous les cinq ans.
- À 3,7 %, la **proportion de recours traités en enquête ou en médiation** est en baisse de 76,1 points de pourcentage par rapport au 31 décembre 2022 (79,8 %).
 - La variation s'explique par une décision rendue dans plus de 2 300 plaintes visant un même employeur.

CONCLUSION

La vice-présidente aux finances par intérim ainsi que le comité de gouvernance invitent les membres du Conseil d'administration à prendre acte des principaux résultats de la Commission pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

ANNEXE

- Tableau de bord exécutif – Janvier à décembre 2023 (incluant l'annexe).

NOTE D'INFORMATION

Tableau de bord exécutif au 31 décembre 2021

OBJECTIF

Présenter aux membres du Comité de gouvernance et d'éthique les principaux résultats de la Commission pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 comparés à pareille date en 2020 et, au besoin, à pareille date en 2019 afin de faire un parallèle avec la période précédant la COVID-19.

Présenter aux membres du Conseil d'administration les principaux résultats de la Commission pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 comparés à pareille date en 2020 et, au besoin, à pareille date en 2019 afin de faire un parallèle avec la période précédant la COVID-19.

ANALYSE

Santé et sécurité du travail

Suivi de l'admissibilité

- La hausse de 960 **événements d'origine acceptés** (+ 0,9 %) porte leur nombre à 105 692.
 - La hausse s'observe surtout du côté des maladies professionnelles d'origine acceptées avec 2 682 cas en plus (+ 26,9 %) totalisant 12 664 événements. Ce sont les surdités professionnelles acceptées qui présentent une hausse (+ 2 802; + 31,1 %), revenant à un niveau similaire à 2019.
 - Les accidents d'origine présentent une baisse de 1 722 par rapport à 2020 (- 1,8 %) totalisant 93 028 accidents.
- Les **événements d'origine acceptés liés à la COVID-19** sont au nombre de 10 742 (10,2 %) en 2021 comparativement à 16 614 événements en 2020 (15,9 %). À cela s'ajoutent 80 (3,0 %) rechutes liées à la COVID-19.
- Le quart des lésions d'origine est dans le **secteur de la santé** (26 589), secteur qui regroupe plus de 80 % des lésions liées à la COVID-19 (8 859/10 742). Il présente une baisse importante de lésions par rapport à 2020 (- 5 063; - 16,0 %), mais comparativement à 2019 il s'agit d'une hausse (+ 8 580; + 47,6 %).
- Quant aux autres secteurs d'activité, on observe une reprise à la hausse des lésions d'origine surtout dans le **secteur de l'enseignement** (+ 27,1 %) et le **secteur de la construction** (+ 16,1 %). Comparativement à 2019, seul le secteur de la construction présente une hausse (+ 7,2 %) qui s'observe même en excluant les lésions liées à la COVID-19 (+ 5,5 %).
- Hausse de 462 lésions d'origine chez les **travailleurs étrangers temporaires** (+ 21,2 %) totalisant 2 638 lésions. Parmi ces lésions, 282 sont attribuables à la COVID 19 (10,7 %), une proportion comparable à celle du reste des travailleurs québécois.
 - Rappelons que depuis juin 2020, quelques professions jugées essentielles en contexte de pandémie sont exemptées des exigences minimales de recrutement des travailleurs étrangers temporaires. De plus, l'année 2022 débute avec de nouvelles mesures fédérales et provinciales qui continueront de faciliter le recrutement pour ces travailleurs.
- Le **taux d'acceptation** des lésions d'origine est passé de 82,1 % en 2020 à 84,5 % en 2021, une hausse de 2,4 points de pourcentage.
 - Le taux de 86,0 % des accidents du travail (+ 2,3 pts de %) s'explique en partie par les événements liés aux risques ergonomiques représentant 32,6 % (+ 4,3 pts de %) des décisions pour les accidents et qui ont un taux d'acceptation de 98,1 % (+ 2,4 pts de %).
 - Pour le taux des maladies professionnelles, la hausse de 7,1 points de pourcentage (76,7 %) s'explique en partie par un volume important de décisions prises pour les surdités, lesquelles ont un taux d'acceptation élevé (85,7 %).
- Le **taux de lésions global** à 30,9 ‰ est en baisse de 1,0 point alors que le taux d'accidents global est en baisse de 1,8 point pour clore la période à 26,4 ‰.

- L'écart entre le taux de lésions et le taux d'accidents provient du nombre important de surdités acceptées, ce qui explique la hausse observée du taux de lésions des 55 ans et plus (44,2 ‰; + 0,6 pt) qui ne se reflète pas dans leur taux d'accidents (27,9 ‰; – 2,2 pts).
- De tous les secteurs, le **taux d'accidents** du secteur de la santé est le plus élevé à 54,8 ‰. Il s'agit néanmoins du secteur ayant connu la plus forte baisse, puisque ce taux était de 65,6 ‰ en 2020 (– 10,8 pts). Le nombre d'accidents dans ce secteur a diminué de 16,7 % au cours des 12 derniers mois tandis que le nombre d'ETC demeure à peu près constant (– 0,3 %).
- L'écart entre le taux d'accidents chez les hommes (28,4 ‰) et celui des femmes (24,3 ‰) est actuellement de 4,1 points. Cet écart était de 1,4 point en 2020 (28,9 ‰ vs 27,5 ‰).
- Le taux d'accidents chez les jeunes diminue de 2,5 points à 29,9 ‰. Le nombre d'accidents chez les jeunes a augmenté de 3,1 %, mais cette hausse est compensée par leur nombre d'ETC en croissance de 11,8 % par rapport à l'année 2020.
- Le taux de chômage moyen au Québec est de 6,1 % en 2021, une baisse de 2,8 points de % comparativement à 2020 (8,9 %). Le nombre d'emplois a augmenté de 169 400 au cours de la dernière année.
- Hausse de 34 **décès** en 2021, pour s'établir à 207 au 31 décembre 2021 vs 173 en 2020.
- Une hausse de trois décès reliés à un accident du travail (60 vs 57) et une hausse de 31 décès reliés à une maladie professionnelle (147 vs 116).
 - Parmi les décès par accident, cinq sont reliés à la COVID-19, quatre dans le secteur des services médicaux et sociaux et un dans le secteur de la fabrication de produits en métal.
 - Un accident a entraîné le décès de trois travailleurs. Il s'agit d'un incendie survenu à la suite d'une explosion.
 - Un autre accident a entraîné le décès de deux travailleurs. Il s'agit de deux travailleurs qui sont restés coincés dans un réservoir à la suite de l'effondrement d'un échafaudage.

Retour au travail

- Hausse de 9,6 jours de la **durée d'incapacité** pour clore à 94,8 jours IRR. Elle est composée de 86,5 jours moyens avec une pleine IRR (+ 9,2 j) et de 8,3 jours moyens de solution provisoire avec IRR partielle (+ 0,4 j).
 - Une partie de la hausse s'explique par une remontée de 935 solutions d'emploi convenable totalisant 3 679 (+ 34,1 %), dont plus de 86 % des réclamations ont été inscrites avant 2021. Celles-ci ont une durée plus longue (836,8 j) qui s'est accentuée en 2021 (+ 40,0 j).
 - Sans les 17 379 cas de COVID-19 solutionnés dans l'année, qui ont une durée moyenne de 15,5 jours IRR, la durée moyenne d'incapacité des autres types de lésions est de 111,8 jours et représente une hausse de 20,0 jours par rapport à 2020.
- Baisse de la **proportion des décisions de capacité de retour au travail** à 94,7 % (– 0,6 pt de %).
- À l'inverse, les solutions d'emplois convenables ont repris une proportion qui se rapproche de celle de 2019 avec 3,7 % (+ 0,5 pt de %).
- Le nombre d'événements solutionnés a augmenté de 13 938 (+ 16,1 %) dans la dernière année pour un total dépassant la barre des 100 000 (100 265).
- Quant au nombre d'événements en recherche de solution (inventaire), il diminue de 1 472 (– 3,2 %) pour atteindre 43 895. Par rapport à 2019, c'est toutefois une hausse de 4 268 événements (+ 10,8 %).
- Au global, la durée moyenne IRR de l'inventaire est de 342,2 jours en 2021, une hausse de près d'un mois (+ 28,2 j) dans la dernière année et de plus de deux mois sur la période de 2019 à 2021 (+ 71,9 j).

Coûts du régime

- Hausse des **débours de la réparation** de 204,9 M\$ (+ 8,6 %) totalisant 2 593,4 M\$, dont 47,9 M\$ proviennent d'événements liés à la COVID-19.
- Les **débours d'IRR** pour l'année 2021 s'élèvent à 1 662,3 M\$ et affichent une hausse de 57,8 M\$ comparativement à 2020 (+ 3,6 %). Ces débours ont été diminués d'une subvention de 1,9 M\$ obtenue du gouvernement pour soutenir les employeurs touchés par la pandémie. Rappelons qu'en 2020, la subvention était de l'ordre de 20,7 M\$.

- La hausse provient essentiellement des événements qui sont survenus avant 2021, avec 56,4 M\$ de plus (+ 4,3 %). Il s'agit d'une augmentation relative supérieure au taux de revalorisation fixé à 1,0 % en 2021.
- Un montant de 44,8 M\$ provient des événements liés à la COVID-19, représentant 2,7 % du montant des IRR de 2021.
- Une partie de la hausse des IRR (+ 16,8 M\$; + 25,4 %) concernant des cas en évaluation de capacité de travail (post-consolidation) dont les limitations fonctionnelles ne sont pas encore déterminées ou dont l'analyse de la capacité de travail n'est pas encore effectuée. Cette forte augmentation pourrait être liée aux délais d'attente dans le système de santé grandement impactés par la pandémie.
- Augmentation des autres débours d'IRR de 14,8 M\$ (+ 52,7 %) constitués principalement des surpayés non recouvrables. L'augmentation provient principalement des événements pour lesquels on observe une contestation à la DGRA ou au TAT au dossier.
- Hausse des **frais d'assistance médicale** de 74,7 M\$ (+ 15,0 %) totalisant 573,6 M\$. Par rapport à 2019, c'est une hausse de 27,0 M\$ (+ 4,9 %). Les hausses les plus importantes concernent les frais d'intervenants de la santé s'élevant à 171,0 M\$ (+ 34,3 M\$; + 25,1 %) et les frais de prothèses et orthèses totalisant 118,3 M\$ (+ 27,0 M\$; + 29,5 %).
 - Concernant les intervenants de la santé, la hausse est en grande partie attribuable :
 - Aux frais de physiothérapie qui totalisent 110,6 M\$ (+ 23,4 M\$; + 26,9 %). La hausse des frais de physiothérapie s'explique principalement par la hausse tarifaire survenue en septembre 2020 à 47 \$ (+ 5 \$; + 11,9 %) combinée à une augmentation du nombre de traitements (+ 16,2 % au privé).
 - Aux frais d'ergothérapie qui se chiffrent à 42,0 M\$ (+ 6,8 M\$; + 19,3 %). Les tarifs en ergothérapie sont demeurés stables en 2021, ainsi la hausse s'explique par l'augmentation du nombre de traitements (+ 18,7 % au privé).
 - La hausse des frais de prothèses et orthèses est essentiellement due à la hausse des surdités professionnelles acceptées. Les prothèses auditives expliquent 26,7 M\$ de la hausse (+ 32,8 %) totalisant 108,0 M\$.
- Hausse de 69,1 M\$ (+ 31,6 %) des **autres débours** à 287,4 M\$. Comparativement à 2019, il s'agit d'une hausse de 23,1 M\$ (+ 8,7 %). La hausse provient principalement des préjudices corporels avec 71,2 M\$ de plus (+ 52,8 %) pour totaliser 206,0 M\$. De ceux-ci, 52,7 % sont liés aux surdités professionnelles pour un montant de 108,6 M\$ (+ 51,4 M\$; + 89,9 %).

Pour une maternité sans danger (PMSD)

- Baisse de 2 428 **demandes acceptées au PMSD** (- 6,6 %) pour un total de 34 164. Comparativement à 2019, les demandes acceptées montrent une hausse de 1 927 (+ 6,0 %). Les demandes acceptées en lien avec la COVID-19 sont au nombre de 16 130 (47,2 %) en 2021. La proportion de ces cas en 2020 était de 35,2 %.
 - Trois **secteurs d'activités** cumulent près des trois quarts des demandes acceptées : santé (48,5 %), enseignement (16,5 %) et commerce de détail (9,7 %).
- Hausse des **prestations versées** de 10,9 M\$ (+ 3,9 %) totalisant 289,8 M\$. Les prestations en lien avec la COVID-19 se chiffrent à 172,3 M\$ (59,4 %).
 - Sur le total de demandes acceptées, 51,5 % sont des retraits avec IRR sans affectation. Cette proportion s'est améliorée par rapport à 2020 avec une diminution de 3,9 points de pourcentage. Néanmoins, il s'agit toujours d'une hausse de 10,6 points par rapport à 2019, créant une pression sur les prestations depuis le début de la pandémie.
 - Dans la dernière année, le secteur de la santé présente une baisse de la proportion de retraits avec IRR passant de 55,6 % à 48,6 % au profit des affectations. Par contre, le secteur de l'enseignement se démarque avec une proportion en hausse des retraits avec IRR atteignant 62,3 %, une hausse de 4,6 points de pourcentage comparativement à 2020 et 14,0 points par rapport à 2019.

Demandes de révision

Santé et sécurité du travail

- Hausse de 581 demandes reçues au **BEM** (+ 6,0 %) pour un total de 10 337
 - La hausse du nombre de demandes s'explique par une reprise des activités après le creux enregistré au printemps 2020. Comparativement à 2019, les demandes reçues sont en baisse de 18,4 %.
 - Le nombre de demandes terminées est en hausse de 3 387 (+ 47,3 %) totalisant 10 548.
- Hausse de 18,8 jours du délai de traitement pour atteindre 226,5 jours.
 - Hausse de 11,1 jours du délai dans la portion CNESST pour atteindre 67,6 jours. La hausse s'explique notamment par un délai de 30 jours supplémentaires accordé au médecin traitant pour faire parvenir le rapport complémentaire au dossier. Cette mesure était toujours en place à la fin de 2021.
 - Hausse de 7,7 jours du délai dans la portion BEM pour clore à 158,9 jours. La hausse s'explique en partie par l'augmentation de la durée entre l'évaluation et la signature de l'avis du médecin évaluateur. En 2020 on enregistrait 15,3 jours pour compléter cette étape et en 2021 on en compte 23,8 jours (+ 8,5 j).
- Hausse de 6 233 demandes reçues à la **DGRA** (+ 10,7 %), pour atteindre 64 354.
 - Les hausses les plus importantes concernent le motif médical (+ 38,4 %), principalement des demandes ayant un motif concernant le BEM, et l'imputation (+ 36,0 %).
 - On compte 2 854 demandes reçues concernant des motifs en lien avec la COVID 19, une baisse de 319 (- 10,1 %). Près de 80 % de ces demandes proviennent des employeurs.
 - Les demandes terminées sont en hausse de 16 611 (+ 27,6 %) totalisant 76 900.
 - Avec un nombre de demandes terminées surpassant celui des demandes inscrites, l'inventaire est le plus petit depuis 2015 avec 8 171.
- À 107,4 jours, le délai de traitement est en baisse de 56,4 jours. Il s'agit du plus bas observé depuis décembre 2017 (95,6 j).
 - Un plan d'action 2020-2021 a été élaboré pour la gestion de l'inventaire et la réduction des délais de traitement.
 - Le plan a eu des retombées positives et significatives sur la prestation de services à la clientèle en permettant de rendre un plus grand nombre de décisions qu'en 2020 et en diminuant le délai de traitement, et ce, malgré la hausse du nombre de demandes de révision inscrites.
- En 2021, 41 099 demandes ont été reçues au **TAT (SST)**, une hausse de 8 580 (+ 26,4 %) par rapport à 2020 et de 5 495 (+ 15,4 %) par rapport à 2019.
 - La hausse des demandes reçues est davantage observable chez les employeurs (+ 7 619; + 35,3 %) que chez les travailleurs (+ 969; + 8,9 %).
 - Le nombre de demandes terminées présente aussi une hausse pour atteindre 37 227 (+ 9 241; + 33,0 %). Les deux tiers des demandes terminées se soldent par un désistement (65,7 %), une proportion en hausse (+ 2,3 pts de %).
- Le délai moyen de traitement des demandes au TAT (SST) est de 418,1 jours (+ de 26,8 j).
 - Hausse de 3 821 demandes en attente de traitement (+ 9,1 %) à 45 829. Le délai de traitement des demandes en attente a diminué de 20,4 jours pour atteindre 294,8 jours.

Santé et sécurité du travail

Programmation annuelle des interventions

- **Proportion d'interventions en milieux ciblés** se situant à 97,0 % (+ 1,5 pt de %). Les décisions en tolérance zéro dans les milieux ciblés représentent 97,6 %.
- 14 532 interventions sont en lien avec la COVID-19.
- À 30 209, le nombre de **visites** montre une légère baisse de 406 (- 1,3 %) comparativement à 2020 et de 2 394 (- 7,3 %) comparativement à 2019. La baisse de la dernière année provient particulièrement des établissements (- 636; - 3,2 %); les chantiers montrent plutôt une hausse (+ 230; + 2,2 %).
- Malgré une baisse de 20,8 % (- 2 351) du nombre de demandes externes par rapport à 2020, le volume de demandes est de 8 939 à la fin de l'année 2021, ce qui est tout de même supérieur de 32,7 % par rapport à 2019.

- Les **mesures prises et constats signifiés**, qui sont respectivement en hausse de 11 377 (+ 21,1 %) et de 1 083 (+ 61,1 %), n'ont pas encore rejoint les niveaux de 2019.

Finances

- Au 31 décembre 2021, le **taux de capitalisation** effectif aux fins de la tarification est de 135,7 %. En 2020, Le Québec affichait un taux de capitalisation effectif aux fins de la tarification de 127,3 %. Pour cette même période, le taux de capitalisation effectif aux fins de financement en Ontario est de 117,3 %, celui de l'Alberta se situe à 120,7 % et le taux de la Colombie-Britannique atteint 153,2 %.
- Le taux de capitalisation comptable correspond au ratio de l'actif sur le passif alors que le taux de capitalisation effectif aux fins de financement comprend des ajustements qui diffèrent selon la province. Par exemple, le taux effectif de la Colombie-Britannique repose sur une valeur lissée de l'actif.
- Le **taux moyen de cotisation** pour l'année 2022 est fixé à 1,67 \$ du 100 \$ de masse salariale. Ce taux moyen est le plus bas qu'aura connu le régime de santé et sécurité du travail depuis l'entrée en vigueur de la LATMP. Par rapport au taux de cotisation 2021 de 1,77 \$, c'est une baisse de 0,10 \$.
- Concernant le taux de cotisation, il importe de considérer que plusieurs facteurs expliquent les écarts entre le taux moyen de cotisation des provinces canadiennes bien que celles-ci aient établi leur régime de santé et de sécurité au travail sur la base des mêmes grands principes généraux.
- Les différents régimes n'offrent pas tous les mêmes indemnités et les mêmes couvertures en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle. Par exemple, le programme Pour une maternité sans danger est unique au Québec et est financé à même le taux de cotisation de la CNESST.
- Les modalités de financement qui concernent la capitalisation varient également d'une province à l'autre, ce qui a une incidence sur le taux moyen de cotisation de chaque province et sur son évolution dans le temps.
- Au 31 décembre 2021, le **rendement des placements du FSST** est de 11,7 %. Le rendement réalisé par le fonds particulier du FSST représente des revenus de placement de 2,1 milliards de dollars. Le rendement réalisé en 2020 était de 6,6 %, représentant des revenus de placement de 1,1 milliard de dollars.
- La Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) a généré en 2021 une valeur ajoutée de 212 points centésimaux (p.c.) par rapport au rendement des indices de référence, lequel est de 9,6 %. En 2020, la CDPQ a généré une valeur retranchée de 204 p.c.
- Le rendement de l'année 2021 provient principalement de la catégorie des actions, précisément les portefeuilles spécialisés (PS) Marchés boursiers et Placements privés, et dans une moindre mesure de la catégorie des actifs réels, précisément les PS Immeubles et Infrastructures. En revanche, la catégorie des placements à revenu fixe génère un rendement négatif, en raison du PS Taux, et ce, malgré la performance légèrement positive du PS Crédit. Précisons qu'outre les PS Placements privés et Immeubles, les mandats Qualité et Canada du PS Marchés boursiers sont les principaux contributeurs positifs à ce rendement. Notons également que ce rendement tient compte d'une perte de change (- 113 p.c.), reliée principalement à la dépréciation de l'euro, du yen japonais et du panier des devises des marchés en croissance, notamment le réal brésilien, par rapport au dollar canadien au cours de l'année.
- Les rendements des trois grandes catégories d'actifs se présentent comme suit :
 - Les actions ont obtenu un rendement annuel de 22,8 % en 2021, comparativement à 10,8 % en 2020. Ce rendement s'explique par la bonne performance des placements privés et des marchés boursiers.
 - Les placements à revenu fixe ont obtenu un rendement annuel de - 0,7 % en 2021, comparativement à 8,9 % en 2020. Ce rendement s'explique par la contre performance des activités de taux.
 - Les actifs réels ont obtenu un rendement annuel de 13,3 % en 2021, comparativement à - 9,3 % en 2020. Ce rendement positif s'explique par la bonne performance des infrastructures et des immeubles.

Normes du travail

Application de la loi et conformité

- Le nombre de **recours traités** est en baisse de 583 (- 2,3 %) par rapport à 2020, dont 19 156 recours traités sans intervention juridique, soit une baisse de 2 328 (- 10,8 %) et 6 011 recours traités avec intervention juridique, soit une hausse de 1 745 (+ 40,9 %). Le nombre de demandes reçues est en baisse de 11,2 %. L'inventaire de dossiers est en baisse de 14,7 % par rapport à la même période en 2020.
- 11 588 recours en matière pécuniaire ont été traités, soit une baisse de 404 (- 3,4 %).
- 4 409 recours en matière de pratiques interdites (122) ont été traités, soit une hausse de 43 (+ 1,0 %).
- 4 126 recours pour congédiement (124) ont été traités, soit une baisse de 119 (- 2,8 %).
- 3 429 recours en matière de harcèlement psychologique ou sexuel ont été traités, soit une baisse de 77 (- 2,2 %). Le nombre de demandes reçues est en baisse de 0,6 %. L'inventaire de dossiers est en augmentation de 8,1 % en comparaison à 2020. La proportion de recours traités qui concerne le harcèlement sexuel est de 4,5 % de l'ensemble des recours traités en harcèlement psychologique ou sexuel.
- 751 activités de surveillance ont été réalisées, dont 89,2 % dans les **milieux ciblés**. En plus des 751 activités de surveillance au regard des normes du travail, les équipes ont rejoint 1 653 employeurs pour les interventions concernant l'hébergement des travailleurs étrangers temporaires en période de quarantaine.
- 883 **enquêtes en harcèlement psychologique ou sexuel** ont été réalisées, soit une diminution de 183 (- 17,2 %).
- 3 944 **médiations** ont été réalisées, soit une baisse de 244 (- 5,8 %). Le taux de règlement en médiation est de 63,1 %, soit une hausse de 3,0 points de pourcentage.

Demandes de révision

Normes du travail

- Diminution de 200 **demandes NT** (- 24,2 %) **reçues à la DGAJ** pour un total de 625 et augmentation du délai moyen de traitement de 1,9 jour pour atteindre 26,7 jours.
- Diminution de 581 **demandes NT** (- 17,2 %) **reçues au TAT** pour un total de 2 806 et augmentation du délai moyen de traitement de 98,4 jours pour atteindre 606,6 jours.

Équité salariale

Application de la Loi et conformité

- 73,9 % des employeurs ont déclaré avoir réalisé leur **première évaluation du maintien**, par rapport à 69,7 % en décembre 2020 (+ 4,2 pts de %). L'augmentation du nombre de vérifications visant la réalisation de cette obligation a contribué à cette progression.
- 1 476 **vérifications** ont été **réalisées** en 2021, dont 964 vérifications visant la réalisation d'une évaluation du maintien de l'équité salariale, par rapport à 886 pour 2020, soit une hausse de 590 (+ 66,6 %).
- 794 **recours** ont été **déposés** en 2021, par rapport à 51 pour 2020. Un nombre accru de recours déposés était attendu en 2021 en raison du grand nombre d'employeurs ayant à réaliser une évaluation du maintien.
- La proportion des **recours traités en cours d'enquête ou en médiation** est passée de 28,3 % en 2020 à 96,5 % en 2021. Cette situation s'explique par les ententes réalisées entre certaines associations accréditées et le Conseil du trésor pour le règlement de recours visant l'évaluation du maintien de 2010 et de 2015. Ces recours ont été réglés alors qu'ils étaient en cours d'enquête.

CONCLUSION

Le vice président aux finances invite les membres du Comité de gouvernance et d'éthique à prendre acte des principaux résultats de la Commission en date du 31 décembre 2021.

Le vice-président aux finances invite les membres du Conseil d'administration à prendre acte des principaux résultats de la Commission en date du 31 décembre 2021.

NOTE D'INFORMATION

Tableau de bord exécutif – Janvier à décembre 2024

OBJECTIF

Présenter aux membres du [Comité de gouvernance et d'éthique](#) et aux membres du [Conseil d'administration](#) les principaux résultats de la Commission pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 comparés à pareille date en 2023.

ANALYSE

Santé et sécurité du travail

Suivi de l'admissibilité

- Baisse de 7 221 **lésions d'origine acceptées** (– 6,3 %) portant leur nombre à 107 124.
 - Baisse des accidents d'origine de 6 922 (– 6,7 %) principalement observable pour les cas de COVID 19. Sans ces derniers, hausse de 2 836 accidents (+ 3,3 %).
 - Plus petite proportion de cas de COVID-19 (9,2 %) en cinq ans avec 8 901.
 - Baisse artificielle des maladies professionnelles acceptées (– 299; – 2,8 %) attribuable à la surdité (– 422; – 4,3 %) puisque près de 9 400 événements de surdités d'origine sont en attente d'admissibilité au 1^{er} mars 2025.
 - Au total, 12 345 événements sont en attente d'une décision d'admissibilité au 1^{er} mars 2025 (+ 1 381; + 12,6 %).
 - Étant donné un nombre important de dossiers de surdités professionnelles en attente d'une décision d'admissibilité lors de la lecture des données, des nombres estimés de surdités d'origine acceptées supplémentaires de 3 400 pour 2023 et de 5 800 pour 2024 devraient être pris en considération afin d'assurer la comparabilité des données. Ce faisant, les nombres estimés de surdités acceptées seraient de l'ordre de 13 200 pour 2023 et de 15 200 pour 2024.
- En matière d'accidents, ce sont généralement les quatre mêmes secteurs (fabrication, commerce, construction et santé) qui présentent le plus grand nombre de lésions pour les différents **types de risques**. Toutefois, les risques psychosociaux font ressortir les secteurs de la santé, de l'enseignement et des administrations publiques.
 - À noter que les lésions avec risques psychosociaux présentent une hausse globale de 20,5 %. Les événements de violence à caractère sexuel ont presque triplé dans la dernière année, passant de 118 à 312 (+ 194; + 164,4 %).
- Hausse d'accidents chez les **travailleurs étrangers temporaires** totalisant 7 367 (+ 3 004; + 68,9 %).

- Hausses s’observant surtout dans les secteurs de la fabrication (+ 935; + 59,6 %), de la santé (+ 559; + 71,9 %), du commerce (+ 490; + 100,6 %) et de l’hébergement et services de restauration (+ 303; + 125,7 %).
- Nombre estimé de résidents non permanents au Québec détenteurs d'un permis de travail en hausse d’environ 26,8 %¹ dans la période de douze mois se terminant le 1^{er} janvier 2025.
- **Taux d’acceptation** des lésions d’origine en baisse (– 1,5 pt de %) à 80,5 % dû à la contribution moindre des cas de COVID-19 (– 50,2 %) acceptés dans une proportion de 99,2 % :
 - En écartant les cas de COVID 19, taux plutôt stable à 79,1 %.
- Hausse moyenne de 13,4 jours du **délai d’admissibilité** des lésions professionnelles à 58,9 jours, composée principalement des augmentations de 45,3 jours pour les surdités et de 3,9 jours pour les accidents.
 - Délai moyen d'admissibilité des accidents du travail à 36,4 jours influencé positivement par 15,0 % de dossiers admis par automatisation et qui ont un délai de 6,4 jours.
 - En raison du fort volume de réclamations entrantes dans les deux dernières années et du processus de traitement de l’admissibilité plus complexe, 52,3 % des réclamations de surdité dont l’admissibilité a été rendue dans la période avaient été inscrits dans les années précédentes, comparativement à 36,8 % l’an dernier.
- Baisse de 2,9 points du **taux d’accidents**² à 24,6 ‰.
 - Excluant la COVID-19, taux pratiquement stable à 22,2 ‰ (– 0,2 pt).
 - Nombre de travailleurs en équivalent temps complet en hausse de 0,6 % au cours des douze derniers mois. Il s’est créé 43 200 emplois au Québec au cours de cette période. À 5,3 %, taux de chômage en hausse de 0,8 point en raison de l’augmentation du nombre de chercheurs d’emplois.
 - Taux d’accidents chez les jeunes et les travailleurs de 55 ans ou plus en diminution, résultant davantage d’une baisse des accidents, nombre de travailleurs stable ou en légère baisse. Sans la COVID-19, les taux sont de 23,5 ‰ (– 0,2 pt) pour les jeunes et de 25,3 ‰ (+ 0,2 pt) pour les 55 ans et plus.
 - Dans le secteur de la santé, le taux diminue à 49,8 ‰ (– 20,4 pts). Sans la COVID-19, il est en légère baisse à 33,7 ‰ (– 0,7 pt).
 - Avec ou sans COVID-19, le taux du secteur de l’enseignement est stable dans la dernière année avec 19,7 ‰. Néanmoins, il a grimpé de 6,5 points en cinq ans (sans COVID-19), dû à davantage d’accidents (+ 69,8 %) qu’à une hausse de travailleurs (+ 13,7 %).
 - Baisse des taux en construction et en fabrication depuis deux ans, avec 31,3 ‰ (– 7,8 pts) et 28,2 ‰ (– 7,5 pts) respectivement, s’expliquant par des variations à la

¹ Statistique Canada. Tableau 17-10-0121-01 Estimations du nombre de résidents non permanents par type, trimestrielles, <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1710012101>. Ont été retranchés de l'estimation trimestrielle du nombre total de résidents non permanents les détenteurs de permis d'études qui ne détenaient pas également un permis de travail ainsi que les membres de la famille vivant avec les titulaires de permis.

² Le taux d’accidents représente le ratio des accidents acceptés dans les 12 derniers mois, excluant ceux subis par les travailleurs étrangers temporaires, par rapport au nombre de travailleurs couverts en équivalent temps complet. Le taux est multiplié par 1 000 pour une meilleure précision.

baisse plus importantes pour les accidents, les nombres de travailleurs étant respectivement en augmentation et en légère baisse.

Décès

- On comptabilise 246 **décès acceptés** au 31 décembre 2024, soit 36 de plus qu'en 2023.
 - 74 décès liés à un accident du travail, dont deux sont en lien avec la COVID-19. C'est un décès par accident du travail de plus qu'en 2023.
 - 172 décès liés à une maladie professionnelle, une hausse de 35 comparativement à l'an dernier.
 - Hausse de 22 décès liés à l'amiante, totalisant 142.
 - Hausse de 13 décès liés à l'exposition à des substances autres que l'amiante et la silice, totalisant 24.
 - Stabilité pour les décès liés à la silice, pour un total de 6.

Retour au travail

- Hausse de 7,2 jours de la **durée moyenne d'incapacité**³ pour clore à 98,4 jours d'IRR.
 - Excluant la COVID-19, durée moyenne d'incapacité de 108,6 jours, baisse de 3,4 jours dans la dernière année, mais hausse de 16,8 jours avec 2020.
 - Hausse sur cinq ans surtout due aux 1 308 événements de plus avec décision en emploi convenable (+ 47,7 %) d'une durée moyenne de 834,6 jours d'IRR (+ 37,8 j).
 - À la fin décembre 2024, 46 832 événements sont en recherche de solution (+ 1 815; + 4,0 %). Leur durée moyenne en jours d'IRR atteint maintenant presque un an (360,2 j ; + 6,3 j). Ces hausses impactent les débours d'IRR versés en 2024 pour ces événements, qui totalisent 879,5 M\$ (+ 87,7 M\$; + 11,1 %).
 - Depuis 2020, on comptabilise 1 012 décisions de capacité de retour au travail pour des lésions de COVID-19 de plus de 90 jours d'IRR. Au 31 décembre 2024, 715 (- 123) lésions de COVID-19 de plus de 90 jours d'IRR sont toujours en recherche de solution, dont 276 (+ 82) le sont depuis plus de 1 000 jours d'IRR.
- Une **décision de capacité de retour au travail dans l'emploi prélésionnel** pour 93,8 % des travailleurs (- 0,7 pt de %).
 - Légère diminution influencée par la finalisation d'un plus grand nombre de dossiers de longue durée (+ 2,8 % de 700 jours et plus). Ces derniers ayant un taux de décision de capacité de retour au travail en dessous de 50 %.
 - Proportions de décisions en inemployabilité (1,1 %) et en fonction de l'âge (1,0 %) à leur plus haut sur la période de cinq ans.
 - Hausse importante des solutions d'inemployabilité avec un total de 1 034 cas (+ 18,2 %), dont 109 liés à la COVID-19.

³ Cet indicateur se calcule en jours d'indemnités de remplacement de revenu (IRR) pour les décisions de capacité de retour au travail et d'emploi convenable.

Coûts du régime

- Hausse des **débours de la réparation** de 275,0 M\$ (+ 9,9 %) totalisant 3 064,6 M\$. Hausse de 156,7 M\$ (+ 8,6 %) des débours d'IRR s'élevant à 1 985,5 M\$.
 - Hausse de 110,8 M\$ (+ 11,7 %) des indemnités de consolidation et postconsolidation provenant d'une hausse des débours moyens.
 - Hausse de 27,7 M\$ (+ 9,2 %) des indemnités permanentes du revenu composée d'une augmentation du nombre d'événements et du débours moyen.
 - Le taux de revalorisation de l'IRR de 4,4 % en 2024 influe sur la croissance des débours.
 - Hausse du salaire annuel maximum (1^{er} janvier 2024) et minimum (1^{er} mai 2024) assurable de 3,3 %;
 - Hausse du salaire moyen de la population québécoise de 4,5 %⁴;
 - Ces hausses se répercutent sur la base d'indemnité quotidienne moyenne globale, la majorant de 7,6 %, de 69,82 \$ en 2023 à 75,15 \$ en 2024, la plus importante des dix dernières années.
- Hausse des **frais d'assistance médicale** de 46,6 M\$ (+ 7,4 %) totalisant 673,7 M\$.
 - Hausse qui se poursuit pour les frais d'intervenants de la santé (+ 19,2 M\$; + 10,4 %), provenant surtout de la physiothérapie (+ 8,1 M\$) et l'ergothérapie (+ 8,0 M\$). Ces hausses s'expliquent par une hausse de tarifs⁵, par davantage d'événements, mais aussi par une hausse moyenne de 2,5 traitements, pour un nombre moyen de 74,9 traitements par événement, les deux types de soins combinés.
 - Dans la catégorie « autres frais », hausse des frais de déplacement et séjour (+ 9,5 M\$; + 60,3 %) s'expliquant par un assouplissement des conditions d'autorisation appliqué progressivement depuis deux ans concernant l'utilisation d'un véhicule personnel autorisé.
 - Hausse des frais de prothèses et orthèses (+ 7,5 M\$; + 5,6 %) s'expliquant essentiellement par la hausse des frais de prothèses auditives (+ 6,4 M\$; + 5,3 %) :
 - Au 31 décembre, 57,6 % des réclamations pour surdit  inscrites en 2024 sont toujours sans d cision. Les d bours li s   l'achat en 2024 touchent moins de 5 % des r clamations inscrites dans l'ann e. Le report de d bours dans les ann es suivantes affectera   la hausse ces frais.
- Hausse des **autres d bours** de 64,4 M\$ (+ 25,8 %) qui se chiffrent   313,2 M\$.
 - Cette hausse s'explique par des pr judices corporels pay s en lien avec la surdit  professionnelle (+ 43,9 M\$; 63,6 %) qui totalisent 112,9 M\$; parmi ceux-ci, on en compte le tiers (32,3 %) pour des cas inscrits au moins deux ans auparavant :
 - Il en d coule 6,6 M\$ en paiements d'int r ts r troactifs   la date de la r clamation, comparativement   2,3 M\$ en 2023.

⁴ Statistique Canada, Enqu te sur la population active, 2024.

⁵ R glement modifiant le R glement sur l'assistance m dicale (mise   jour de certains tarifs), 29 juin 2023.

Pour une maternité sans danger (PMSD)

- Baisse des **demandes acceptées** (– 4,6 %) pour totaliser 19 971.
 - La baisse s’explique par les retraits avec IRR (– 1 262; – 9,7 %). À l’inverse, une hausse s’observe pour les affectations, principalement celles avec subventions sans IRR (+ 706; + 18,4 %).
- Baisse de 16,1 M\$ des **prestations** (– 7,2 %) pour un total de 206,2 M\$.
 - Cette baisse est composée d’une diminution des IRR proprement dite (– 19,6 M\$; – 9,9 %) atténuée par une hausse des subventions à l’employeur pour affectation (+ 3,6 M\$; + 16,8 %).
 - Sur l’ensemble des débours d’IRR, deux secteurs d’activités en représentent les deux tiers, soit la santé (48,9 %) et l’enseignement (17,1 %).

Demandes de révision

- Le délai de traitement au **BEM**, qui est le plus élevé des dix dernières années, augmente de 19,5 jours à 256,5 jours. Les demandes reçues sont en hausse de 1 255 (+ 12,4 %) pour un total de 11 395.
 - Hausse du délai qui s’observe principalement dans la portion au BEM avec 20,8 jours de plus pour un délai total de 191,0 jours. Le délai entre l’envoi de la demande au BEM et la désignation du médecin-évaluateur est toujours en cause.
 - 79,0 % des demandes proviennent d’employeurs, une hausse de 2,2 points de pourcentage entre 2020 et 2024.
 - Montée du nombre de demandes terminées (+761; 8,2 %) éclipsée par le nombre de demandes reçues, se traduisant par une hausse de l’inventaire (+ 924; + 15,3 %) à 6 954 demandes et un délai qui atteint 385,8 jours (+ 4,5 j).
- Hausse de 3,2 jours du délai de traitement à 62,5 jours et hausse du nombre de demandes reçues à la **DGRA** (+ 4 971; + 7,5 %) totalisant 71 079.
 - Délai moyen en deçà de l’engagement de 90 jours et moins de la LMRSSST. Une proportion de 98,4 % des demandes est terminée en 90 jours ou moins.
 - Les deux tiers (66,6 %) des demandes proviennent d’employeurs.
 - À 10 902 demandes en traitement, l’inventaire est en hausse de 2 185 (+ 25,1 %). Le délai moyen des demandes en traitement demeure bas à 38,9 jours (+ 2,7 j).
 - À noter, 5 831 demandes ont été transmises au TAT sans transiter par la DGRA (mesure 42 de la LMRSSST – Choix de l’administré), comparativement à 3 262 l’an dernier.

Programmation annuelle des interventions

- Hausse de 3,8 % du nombre d’**activités de surveillance (visites)** réalisées totalisant 34 404.
 - Hausse du nombre de lieux visités de 3,3 % totalisant 17 495.
- Hausse des **mesures prises** (+ 3 083; + 5,1 %) totalisant 63 224.
 - Hausse de 4,9 % du nombre de dérogations constatées.
 - Hausse de 10,5 % du nombre de décisions prises.

- Augmentation du nombre de **signalements de situations d'infraction** (+ 585; + 20,0 %) pouvant mener à un constat.
- À 93,0 %, le **taux d'interventions réalisées dans les milieux ciblés** est en hausse de 1,4 point, tout près de la cible globale de 93,5 % prévue dans le plan stratégique 2024-2027.
 - L'écart sous la cible résulte du fait que les interventions réalisées auprès des employeurs membres d'une mutuelle de prévention pour vérifier la conformité des obligations contractuelles sont comptabilisées dans cet indicateur alors qu'elles ne font pas partie du ciblage de la prévention-inspection.
- 4 193 **dossiers de promotion**, une hausse de 2 172 (+ 107,5 %) qui se justifie surtout par :
 - 1 591 activités réalisées par les conseillers en santé psychologique (+ 1 262 depuis mai 2023).
 - 909 activités réalisées par les conseillers en prévention (+ 320).
 - 877 ateliers réalisés par l'Escouade prévention nouveaux travailleurs (+ 138).
 - 304 activités réalisées par les conseillers en prévention dédiés aux TET (+ 243).
 - L'ensemble des activités de promotion ont permis de sensibiliser 57 770 personnes⁶, une hausse de 75,7 %.

Finances

- Le **rendement réalisé** par le fonds particulier du FSST en 2024 est de 9,8 %, représentant des revenus de placement de 1,8 milliard de dollars.
 - Le rendement réalisé en 2023 était de 8,6 %, représentant des revenus de placement de 1,5 milliard de dollars.
- En 2024, le **taux de capitalisation** effectif aux fins du financement est de 121,2 %.
 - En 2023, le Québec affichait un taux de capitalisation effectif aux fins de financement de 120,0 %. Pour cette même année, celui de l'Alberta est de 107,3 %, celui de l'Ontario se situe à 122,5 % et le taux de la Colombie-Britannique atteint 142,1 %.
 - Le taux de capitalisation effectif aux fins du financement correspond au rapport du total de l'actif sur le total du passif effectif aux fins du financement⁷.
- Le taux moyen de cotisation pour l'année 2025 est fixé à 1,48 \$ du 100 \$ de masse salariale.
 - Ce taux moyen est le même que celui de l'année 2024 et demeure le plus bas depuis l'introduction de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, en 1985.
 - Plusieurs facteurs expliquent les écarts entre le taux moyen de cotisation des provinces canadiennes. En effet, les différents régimes n'offrent pas tous les mêmes indemnités et les mêmes couvertures en cas de lésion professionnelle. De plus, les modalités de financement qui concernent les éléments de capitalisation du taux de cotisation varient également d'une province à l'autre.

⁶ Employeur(-euse)s, enseignant(e)s, travailleur(-euse)s, étudiant(e)s.

⁷ Ce passif diffère du passif présenté aux états financiers du FSST selon la norme IFRS 17.

Normes du travail

Application de la Loi et conformité

- À 43 988, le nombre de **plaintes déposées** est en légère hausse de 577 (+ 1,3 %).
 - Cependant, 2 916 plaintes étaient en attente d'attribution en première ligne. Ces plaintes ne sont pas incluses dans les plaintes déposées. N'eût été cet inventaire en attente, la hausse serait d'environ 8 %.
 - La hausse est plus marquée au niveau des plaintes liées au congédiement (+ 1 301; + 12,9 %) et au harcèlement psychologique ou sexuel (+ 516; + 8,2 %).
 - Le nombre de plaintes déposées par ou pour des travailleurs étrangers temporaires totalise 1 373, comparativement à 1 026 à pareille date l'an dernier (+ 347; + 33,8 %).
- À 42 741, le nombre de **plaintes traitées** est en hausse de 553 (+ 1,3 %).
 - 38 004 plaintes ont été fermées sans intervention juridique (+ 454; + 1,2 %).
 - 4 737 plaintes ont été transférées aux affaires juridiques, soit une hausse de 99 (+ 2,1 %).
 - Le taux de fermeture par la VPNT (88,9 %) est stable par rapport à 2023 (89,0 %).
 - L'inventaire des plaintes est en hausse de 24,5 %.
 - 10 820 plaintes pour congédiement sans cause juste et suffisante ont été traitées, soit une hausse de 1 212 (+ 12,6 %).
 - 6 436 plaintes pour harcèlement psychologique ou sexuel ont été traitées, soit une hausse de 548 (+ 9,3 %).
- Le taux d'**interventions réalisées dans les milieux ciblés** est de 98,7 %.
- 1 061 **inspections de conformité** réalisées, soit une hausse de 84 (+ 8,6 %).
 - La hausse s'explique en partie par l'introduction d'un cycle de vérification des agences de placement comme prévu à la planification pluriannuelle en prévention en matière de normes du travail.
- 5 444 **enquêtes pécuniaires** ont été réalisées, une baisse de 507 (- 8,5 %).
 - L'inventaire des enquêtes pécuniaires diminue malgré la baisse du nombre d'enquêtes réalisées, ce qui s'explique notamment par une réduction du nombre de plaintes pécuniaires reçues, combinée à une légère augmentation du taux de fermeture de ces plaintes en première ligne.
- 1 303 **enquêtes en harcèlement psychologique ou sexuel** ont été réalisées, soit une hausse de 275 (+ 26,8 %).
 - Cette hausse est attribuable à une amélioration de la productivité individuelle des enquêteurs.
- 4 446 **médiations** ont été réalisées, soit une hausse de 358 (+ 8,8 %). Le taux de règlement poursuit sa hausse à 64,7 % (+ 0,4 pt de %).
- 571 **demandes de permis** d'agences de placement de personnel et agences de recrutement de travailleurs étrangers temporaires ont été reçues, soit une baisse de 423 (- 42,6 %). Cette baisse s'explique par le fait que de nombreuses agences détiennent déjà leur permis, le processus étant en place depuis plusieurs années. Au 31 décembre 2024, 2 845 permis étaient valides.
 - 598 demandes ont été traitées. De ce nombre, 557 permis ont été délivrés et 41 ont fait l'objet d'un refus.

Équité salariale

Application de la loi et conformité

- Le taux d'**interventions réalisées dans les milieux ciblés** est à 99,7 % (+ 0,7 pt de %).
- 1 256 **vérifications de la réalisation de l'évaluation du maintien** ont été réalisées par rapport à 330 pour la même période en 2023 (+ 926; + 280,6 %).
 - Les vérifications portant sur la réalisation de la deuxième évaluation du maintien sont priorisées afin d'atteindre les objectifs prévus à la planification stratégique.
- 253 **vérifications de conformité** ont été réalisées par rapport à 225 en 2023 (+ 28; + 12,4 %).
 - Les conclusions du projet pilote mis en place en 2023 ont mené à des modifications entraînant un plus haut nombre de vérifications de conformité pouvant être réalisées.
- 3 632 **recours** ont été déposés par rapport à 111 en 2023 (+ 3 521).
 - Plusieurs recours sont déposés à la suite d'une évaluation du maintien complétée par un même employeur en mars 2024.
- 147 **recours** ont été traités au processus décisionnel par rapport à 2 351 pour la même période en 2023 (– 2 204; – 93,7 %).
 - Cette diminution s'explique par le nombre élevé de recours qui ont été traités dans une même décision en octobre 2023.

Affaires juridiques

Santé et sécurité au travail

- Hausse de 2 760 (+ 7,3 %) **demandes reçues** au TAT, pour un total de 40 589, soit le nombre le plus élevé en dix ans après celui de 2021.
 - Hausse due au nombre croissant de demandes provenant des employeurs (+ 3 028; + 11,3 %); celles-ci comptent pour près des trois quarts (73,3 %) de l'ensemble des demandes reçues.
- Hausse de 30,2 jours du **délai de traitement** au TAT le situant à 470,0 jours.
 - L'inventaire de 55 736 demandes en attente poursuit sa hausse avec 3 724 demandes de plus (+ 7,2 %). Le délai présente une hausse de 20,0 jours à 354,2 jours.
 - Le délai de traitement et l'inventaire des demandes sont à des sommets historiques.
- 2 390 **constats** en prévention-inspection, soit une légère baisse (– 2,1 %).

Normes du travail

- Légère baisse du nombre de **plaintes reçues** au TAT (– 69; – 2,3 %) pour atteindre 2 931.
- Baisse du délai des **plaintes terminées** au TAT de 92,6 jours, demeurant élevé à 442,1 jours.
- Légère baisse de 77 **plaintes traitées avec intervention juridique** (– 1,7 %) pour un total de 4 391.

CONCLUSION

Le vice-président aux finances invite les membres du Comité de gouvernance et d'éthique à prendre acte des principaux résultats de la Commission en date du 31 décembre 2024.

Le vice-président aux finances et les membres du Comité de gouvernance et d'éthique invitent les membres du Conseil d'administration à prendre acte des principaux résultats de la Commission en date du 31 décembre 2024.

ANNEXE

- Annexe 1 : Tableau de bord exécutif – Janvier à décembre 2024.

NOTE D'INFORMATION

Tableau de bord exécutif – Janvier à décembre 2025

OBJECTIF

Présenter aux membres du **Comité de gouvernance et d'éthique** et aux membres du **Conseil d'administration** les principaux résultats de la CNESST pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, comparés à pareille date en 2024 et au besoin à d'autres périodes charnières.

ÉTAT DE SITUATION

Cette note d'information vise à attirer l'attention des membres du **Comité de gouvernance et d'éthique** et des membres du **Conseil d'administration** sur les éléments à souligner de chaque secteur d'activité alors que l'analyse complémentaire (annexe 1) offre une interprétation plus exhaustive des indicateurs du tableau de bord exécutif (annexe 2).

ANALYSE

Suivi de l'admissibilité

Les résultats de 2025 affichent 103 928 lésions d'origine acceptées, une baisse de 3,0 %. Quant au taux d'accidents¹, il s'établit à 22,5 ‰ (-2,1 pts). Excluant les cas liés à la COVID-19, une hausse de 3 732 lésions d'origine acceptées (+3,8 %) est plutôt observée alors que le taux d'accidents est stable.

Les surdités d'origine inscrites et acceptées sont en hausse et totalisent 10 005 (+6,8 %). Cependant, un nombre considérable d'événements inscrits en 2025 en surdités professionnelles demeure en attente d'une décision d'admissibilité au 1^{er} mars 2026. En se basant sur l'historique des données, le nombre estimé de surdités d'origine inscrites en 2025 et acceptées pourrait atteindre 18 300, comparativement à 17 649 pour 2024.

Compte tenu de l'inventaire des réclamations en attente, un report de débours pour les années suivantes est attendu en plus d'une hausse des intérêts à verser pour les cas avec un préjudice corporel. Comme les frais liés aux surdités s'inscrivent sur toute la durée de vie des travailleurs, cette augmentation exerce une pression durable sur les coûts du régime. En 2025, les frais liés aux prothèses auditives concernent plus de 120 000 dossiers distincts, dont moins de 2 % ont été inscrits dans l'année.

¹ Le taux d'accidents représente le ratio des accidents acceptés, excluant ceux subis par les travailleurs étrangers temporaires, par rapport au nombre de travailleurs couverts en équivalent temps complet. Le taux est multiplié par 1 000 pour une meilleure précision.

Retour au travail



En parallèle, au 31 décembre 2025, l’inventaire d’événements en recherche de solution continue de croître et dépasse pour la première fois le cap des 50 000 événements (+7,3 %). Le volume grandissant des cas de 700 jours d’IRR et plus (+3,5 %; 7 958 cas) est susceptible d’influencer la durée moyenne d’incapacité en 2026 et les types de solutions applicables.

Parmi les décisions en IPR de 2025, 227 (16,2 %) sont liées à la COVID-19. Par ailleurs, 481 cas liés à la COVID-19 demeurent en inventaire, avec une durée moyenne de 1 289,6 jours, ce qui pourrait entraîner une hausse des événements solutionnés en IPR en 2026. À noter que l’IPR est la solution associée aux durées les plus longues et aux débours moyens les plus élevés.

Coûts du régime – SST



Demandes de révision externes – SST

Au BEM, le délai de traitement s’allonge à 286,6 jours (+30,1 j) et les demandes de révision expédiées augmentent (+15,0 %), dont 83,1 % proviennent des employeurs. La consolidation médicale de la lésion est en cause dans 80,4 % des demandes, un motif pouvant influencer la durée de la lésion.

Au TAT, les demandes de révision reçues sont en hausse (+18,4 %) et 74,1 % proviennent des employeurs. Le délai moyen atteint 470,3 jours (+0,3 j), mais il s’élève à 525,2 jours lorsque les désistements naturels, qui représentent 44,9 % des demandes, sont exclus. Ces derniers, bien qu’ils n’aboutissent à aucune décision ou entente entre les parties, influencent la charge de travail du TAT.

Interventions en prévention-inspection



Plaintes déposées et traitées aux Normes du travail

Le volume de plaintes déposées progresse de 6,2 %, alors que la hausse des plaintes traitées est plus modérée (+2,6 %), contribuant ainsi à l'augmentation du nombre de plaintes en inventaire (+37,9 %). Par ailleurs, les plaintes traitées pour congédiement et pour harcèlement psychologique ou sexuel augmentent respectivement de 14,0 % et 13,7 %.

Évaluation du maintien en Équité salariale



CONCLUSION

Le vice-président aux finances invite les membres du Comité de gouvernance et d'éthique à prendre acte des principaux résultats de la CNESST en date du 31 décembre 2025.

Le vice-président aux finances et les membres du Comité de gouvernance et d'éthique invitent les membres du Conseil d'administration à prendre acte des principaux résultats de la CNESST en date du 31 décembre 2025.

ANNEXES

- Annexe 1 : Analyse complémentaire – Janvier à décembre 2025
- Annexe 2 : Tableau de bord exécutif – Janvier à décembre 2025

NOTE D'INFORMATION

Tableau de bord exécutif au 31 décembre 2022

OBJECTIF

Présenter aux membres du Comité de gouvernance et d'éthique les principaux résultats de la Commission pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 comparés à pareille date en 2021 et, lorsque pertinent, à pareille date en 2019 (avant la pandémie de COVID-19).

Présenter aux membres du Conseil d'administration les principaux résultats de la Commission pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 comparés à pareille date en 2021 et, lorsque pertinent, à pareille date en 2019 (avant la pandémie de COVID-19).

ANALYSE

Santé et sécurité du travail

Suivi de l'admissibilité

- Hausse de 56 270 **lésions d'origine acceptées** (+ 53,2 %) portant leur nombre à 161 962. Hausse attribuable aux 56 784 accidents de plus (+ 61,0 %) totalisant 149 812.
 - Les maladies professionnelles sont en légère baisse de 514 (- 4,1 %) totalisant 12 150 comparativement à 12 664 en 2021. Elles sont composées à plus de 90 % de surdités professionnelles.
 - En excluant les 67 202 cas de COVID d'origine, les événements acceptés se chiffrent à 94 760, stables (- 0,2 %) par rapport à 2021, mais en baisse de (- 12 705; - 11,8 %) par rapport à 2019 (107 465)
 - Hausse liée aux 63 498 événements inscrits supplémentaires (+ 46,9 %) qui totalisent 198 943 en 2022 versus 135 445 en 2021. En retirant les réclamations de COVID, la hausse est de 5 406 (+ 4,4 %), pour un total de 129 310 événements inscrits.
- Près de la moitié des lésions d'origine sont dans le secteur de la santé avec 74 517 (+ 47 928; + 180,3 %) versus 26 589 en 2021. Le secteur regroupe 87,1 % des lésions liées à la COVID (58 540/67 202).
- En excluant la COVID, plus de la moitié des secteurs présente une hausse de lésions d'origine acceptées dans la dernière année. Par ailleurs, comparativement à 2019, seul le secteur de la construction montre une hausse avec 9 146 lésions (+ 912;+ 11,1 %).
- Hausse de 903 lésions d'origine chez les **travailleurs étrangers temporaires** (+ 34,2 %) totalisant 3 541 lésions versus 2 638 en 2021.

- Depuis juin 2020, quelques professions jugées essentielles en contexte de pandémie sont exemptées des exigences minimales de recrutement de ces travailleurs. De plus, l'année 2022 a débuté avec de nouvelles mesures fédérales et provinciales qui continueront de faciliter leur recrutement. Ces mesures font augmenter le nombre de travailleurs étrangers temporaires.
- **Taux de lésions** de 46,0 ‰, en hausse de 15,1 points.
- **Taux d'accidents** de 41,6 ‰, en hausse de 15,2 points. En excluant la COVID, ce taux est de 22,7 ‰, versus 23,4 ‰ en 2021 et 27,3 ‰ en 2019.
 - Le taux du secteur de la santé passe de 54,8 ‰ en 2021 à 151,0 ‰ en 2022 (+ 96,2 pts). Sans la COVID, il est en baisse avec 32,0 ‰ (- 4,5 pts), soit plus bas qu'en 2019 (37,1 ‰).
 - Le taux du secteur de la construction est en légère hausse avec 39,1 ‰ (+ 0,8 pt), semblable à celui observé en 2019 à 38,9 ‰ (+ 0,2 pt).
 - Le taux chez les jeunes est de 44,0 ‰ (+ 14,1 pts). La COVID exclue, il est à 26,1 ‰, soit plus bas qu'en 2019 (30,2 ‰).
 - Le taux des 55 ans et plus est de 42,2 ‰ (+ 14,3 pts). Il est de 26,5 ‰ sans COVID, soit plus bas qu'en 2019 (29,1 ‰).
 - À 4,3 % pour l'année 2022, le taux de chômage au Québec est le plus bas au Canada.
- Hausse de neuf **décès** pour s'établir à 216 au 31 décembre 2022 versus 207 en 2021.
 - Neuf décès de plus par accident du travail (69 vs 60), dont quatre en lien avec la COVID.
 - Stabilité des décès liés à une maladie professionnelle (147).

Retour au travail

- Baisse de 27,5 jours IRR de la **durée moyenne d'incapacité**¹ pour clore à 67,3 jours comparativement à 94,8 jours en 2021.
 - Une grande proportion de décisions de capacité sur des lésions COVID (43,5 %), qui ont une durée plus courte que l'an dernier (5,4 j vs 15,5 j) a fait baisser cette durée. Quant à la baisse de la durée des lésions COVID, elle est liée à la modification au 5 janvier 2022 de la durée d'isolement recommandée par l'INSPQ qui est descendue à cinq jours.
 - Sans la COVID, la durée moyenne d'incapacité est de 115,3 jours (+ 3,5 j). Une hausse de 26,4 jours par rapport à 2019 (88,9 j). Cette hausse est liée en partie aux 559 décisions de capacité en emploi convenable de plus sur cette période (+ 16,6 %), totalisant 3 930 (2,7 % des décisions) qui ont une durée moyenne de 868,1 jours (+ 131,1 j).
 - Les 44 274 dossiers restant en inventaire sont stables sur la dernière période (+ 0,9 %), mais en hausse de 4 647 (+ 11,7 %) par rapport à 2019 (39 627). Leur durée moyenne d'IRR est de 343,6 jours, en hausse de 1,4 jour avec 2021 (342,2 j) et de 73,3 jours avec 2019 (270,3 j). La finalisation d'une partie de ces dossiers aura nécessairement un impact à la hausse sur la durée moyenne d'incapacité.

¹ Cet indicateur se calcule en jours d'indemnités de remplacement de revenu (IRR) pour les décisions de capacité de retour en emploi et d'emploi convenable.

- Hausse de la **proportion des décisions de capacité de retour au travail dans l'emploi prélésionnel** à 96,1 % (+ 1,4 pt de %).
 - Hausse influencée par le nombre élevé de lésions COVID pour lesquelles une décision de capacité de retour au travail a été prise dans la période. Sans la COVID, la proportion est à 93,3 % comparativement à 94,6 % en 2019.

Coûts du régime

- Hausse de 61,2 M\$ (+ 2,4 %) des **débours de la réparation** totalisant 2 654,6 M\$ comparativement à 2 593,4 M\$ en 2021. En 2022, 75,7 M\$ des débours sont liés à la COVID, une proportion de 2,9 %, comparativement à 47,9 M\$ l'an dernier (1,8 %).
 - Par rapport à 2019 (2 347,1 M\$), les débours globaux sont en hausse de 307,6 M\$ (+ 13,1 %).
 - L'indice des prix à la consommation (IPC) est de 147,0 en 2022, représentant un taux de croissance de 6,7 % dans la dernière année et de 11,6 % sur les trois dernières années. Celui-ci influence la revalorisation des montants de revenu brut servant au calcul de l'indemnité de remplacement du revenu, ainsi que d'autres sommes d'argent prévues par la LATMP.
- **Débours d'IRR** s'élevant à 1 742,5 M\$, en hausse de 80,2 M\$ (+ 4,8 %) par rapport à 2021 (1 662,3 M\$). Les débours d'IRR liés à la COVID représentent 4,0 % des débours d'IRR. Ils sont de 70,5 M\$ en 2022, en hausse de 25,9 M\$ (+ 58,2 %) comparativement à 2021 (44,6 M\$).
 - Par rapport à 2019 (1 465,2 M\$), les débours d'IRR sont en hausse de 277,3 M\$ (+ 18,9 %).
 - Taux de revalorisation de l'IRR à 2,7 % en 2022, représentant un taux de croissance de 5,7 % sur les trois dernières années.
 - Hausse du salaire annuel maximum assurable de 5,4 % en 2022 représentant un taux de croissance de 15,0 % sur les trois dernières années.
 - Hausse du salaire annuel minimum assurable de 5,7 % en mai 2022 représentant un taux de croissance d'environ 13,6 % sur les trois dernières années.
- Quasi-stabilité des **frais d'assistance médicale** (+ 1,1 M\$) totalisant 574,7 M\$ comparativement à 573,6 M\$ en 2021. Par rapport à 2019 (546,6 M\$), hausse de 28,1 M\$ (+ 5,1 %) des frais d'assistance médicale. Des hausses plus faibles que l'IPC.
 - Les frais d'intervenants de la santé sont en baisse de 3,8 M\$ (- 2,2 %) avec 167,2 M\$ versus 171,0 M\$ en 2021. La baisse s'observe principalement dans les frais de physiothérapie (- 5,3 M\$; - 4,8 %) et s'explique par une combinaison de la baisse des événements et des traitements.
 - Baisse de 6,2 M\$ (- 5,3 %) des services de professionnels de la santé qui se chiffrent à 110,2 M\$ versus 116,4 M\$ l'an dernier. Un écart de 4,1 M\$ s'explique par un ajustement payé aux médecins en 2021.
 - En contrepartie, hausse de 6,1 M\$ (+ 5,2 %) pour les prothèses et orthèses totalisant 124,4 M\$ versus 118,3 M\$ en 2021. La hausse provient principalement des débours de 113,6 M\$ liés aux prothèses auditives (+ 5,6 M\$; + 5,2 %).

- Hausse de 4,6 M\$ des **frais de réadaptation** (+ 6,5 %) avec 74,8 M\$ versus 70,2 M\$ en 2021.
 - La hausse se justifie surtout par les frais de réadaptation sociale, principalement pour l'entretien courant du domicile (+ 2,0 M\$; + 8,5 %) et l'adaptation du domicile (+ 0,7 M\$; + 21,5 %).
- Baisse des **autres débours** (– 24,7 M\$; – 8,6 %) totalisant 262,7 M\$. Elle est surtout liée à une diminution de 21,1 M\$ (– 10,3 %) en préjudices corporels lesquels étaient plus élevés en 2021 (206,0 M\$) dû au blitz d'admissibilité réalisé dans les cas de surdité professionnelle.

Pour une maternité sans danger (PMSD)

- Baisse de 10 440 **demandes acceptées** (– 30,6 %) totalisant 23 724. Les demandes acceptées en lien avec la COVID ont subi un recul de 2 844 pour atteindre 13 286 (– 17,6 %).
 - Depuis le 11 avril 2022, le processus de déclenchement de l'ouverture des dossiers au PMSD a été modifié pour ne retenir que les dossiers nécessitant des débours. N'eût été cette modification, la baisse observée aurait été d'environ 1 346 (– 3,9 %) avec 2021. Comparativement à 2019, il s'agirait d'une hausse de 581 (+ 1,8 %).
 - Plus de la moitié des demandes sont en lien avec la COVID (13 286), une proportion de 56,0 % (+ 8,8 pts de %).
 - Trois secteurs d'activités cumulent près des trois quarts des demandes acceptées : santé (46,7 %), enseignement (17,5 %) et commerce de détail (8,5 %).
- Baisse des **prestations versées** de 29,6 M\$ (– 10,2 %) pour un total de 260,2 M\$ comparativement à 289,8 M\$ en 2021. Du montant de 2022, 158,3 M\$ proviennent des demandes liées à la COVID (60,8 %; + 1,4 pt de %).
 - Les prestations sont en hausse de 42,8 M\$ (+ 19,7 %) comparativement à 2019 (217,4 M\$). À noter que les demandes de retraits préventifs avec pleine IRR sont en hausse de 1 711 (+ 13,0 %) à 14 872.

Demandes de révision

Santé et sécurité du travail

- Légère baisse de 139 demandes reçues au **BEM** (– 1,3 %) pour un total de 10 198 versus 10 337 en 2021. Délai de traitement relativement stable à 227,8 jours (+ 1,3 j). Par rapport à 2019, il s'agit d'une baisse de 2 472 demandes (– 19,5 %), mais d'une hausse de 92,5 jours du délai.
 - La hausse du délai est en grande partie liée à la désignation d'un médecin du BEM, notamment la désignation d'un médecin spécialiste.
 - Les 9 177 demandes terminées diminuent de 1 371 (– 13,0 %) par rapport à 2021 (10 548).
 - L'inventaire des 5 749 demandes en traitement montre une hausse de 1 001 (+ 21,1 %) comparativement à 2021 (4 748).

- Hausse de 1 697 demandes reçues à la **DGRA** (+ 2,6 %), pour atteindre 66 051 par rapport à 64 354 en 2021. Diminution de 58,3 jours du délai de traitement pour clore à 49,1 jours comparativement à 107,4 jours en 2021.
 - Baisse du délai notamment attribuable au traitement massif de l'inventaire en 2021.
 - 4 225 demandes sont en lien avec la COVID, 1 371 de plus (+ 48,0 %) qu'en 2021 (2 854).
 - Demandes terminées en baisse de 11 090 (- 14,4 %) à 65 810 versus 76 900 en 2021. Néanmoins, au cours de l'année 2022, 99,2 % des demandes ont été révisées dans un délai de moins de 90 jours
 - Avec 8 412 demandes en traitement, l'inventaire compte 241 demandes de plus (+ 2,9 %) qu'en 2021 (8 171).
- Baisse des demandes reçues au **TAT (SST)** totalisant 39 593 (- 1 506; - 3,7 %) comparativement à 41 099 en 2021. Délai de traitement de 408,0 jours, en baisse de 10,1 jours par rapport à 2021 (418,1 j).
 - Hausse de 2 802 (+ 7,5 %) demandes terminées totalisant 40 029 versus 37 227 en 2021. Plus des deux tiers de ces demandes sont des désistements (67,9 %; + 2,2 pts de %).
 - L'inventaire de 45 346 demandes en attente présente une légère baisse (- 483 ; - 1,1 %) comparativement à 2021 (45 829).

Santé et sécurité du travail

Programmation annuelle des opérations en prévention – intervention

- Les 16 999 **interventions réalisées** sont en baisse de 1 587 (- 8,5 %) par rapport à 2021 qui en enregistrait 18 586. Une proportion de 19,1 % est liée à la COVID, versus 78,2 % en 2021.
 - Comparativement à 2019 (17 207), les interventions sont en légère baisse (- 208; - 1,2 %).
 - À 5 339, les demandes externes de type plaintes sont en baisse de 2 441 (- 31,4 %) comparativement à 2021 (7 780).
- Les 30 409 **visites** sont relativement stables (+ 200; + 0,7 %) par rapport à 2021 (30 209).
 - Comparativement à 2019 (32 603), les visites sont en baisse (- 2 194; - 6,7 %) totalisant.
 - Les visites sont en baisse dans les établissements avec 18 939 (- 378; - 2,0 %) et en hausse pour les chantiers avec 11 470 (+ 578; + 5,3 %).
- Les 64 459 **mesures prises** présentent une baisse (- 778; - 1,2 %) versus 2021 (65 237).
 - Comparativement à 2019 (69 091), les mesures prises sont en baisse (- 4 632; - 6,7 %).
 - Les dérogations sont en baisse pour les établissements avec 38 859 (- 730; - 1,8 %) et en hausse pour les chantiers avec 23 232 (+ 110; + 0,5 %).
 - Les décisions sont stables pour les établissements (- 3; - 0,3 %) et en baisse pour les chantiers (- 155; - 10,0 %) totalisant 2 368.
- Les 2 573 **constats signifiés** sont en baisse de 282 (- 9,9 %) par rapport à 2021 (2 855).
 - Comparativement à 2019 (3 501), les constats sont en baisse (- 928; - 26,5 %).
 - La baisse est en lien avec celle de 557 fiches de dénonciation traitées (- 15,3 %) totalisant 3 075 fiches versus 3 632 en 2021.

Finances

- Le **rendement réalisé** par le fonds particulier du FSST en 2022 est de -6,4 %, représentant des revenus de placement de – 1,4 milliard de dollars. Le rendement réalisé en 2021 était de 11,7 %, représentant des revenus de placement de 2,1 milliards de dollars.
- La Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) a généré en 2022 une valeur ajoutée de 204 points centésimaux (p.c.) par rapport au rendement des indices de référence, lequel est de – 8,5 %. En 2021, la CDPQ a généré une valeur ajoutée de 212 p.c.
- Les rendements des trois grandes catégories d'actifs se présentent comme suit :
 - Les placements à revenu fixe ont obtenu un rendement annuel de – 14,7 % en 2022, comparativement à – 0,7 % en 2021. Ce rendement s'explique par la contre-performance du portefeuille spécialisé (PS) Taux (– 13,4 %) et celle du PS Crédit (– 15,7 %).
 - Les actions ont obtenu un rendement annuel de – 7,1 % en 2022, comparativement à 22,8 % en 2021. Ce rendement découle de la perte du PS Marchés boursiers (– 10,9 %), partiellement contrebalancée par le rendement positif du PS Placements privés (2,8 %). Précisons que tous les mandats du PS Marchés boursiers affichent des pertes, les mandats Croissance (– 26,7 %) et Marchés en croissance (– 18,1 %) étant les principaux contributeurs négatifs.
 - Notons que les placements à revenu fixe et les marchés boursiers ont été fortement affectés par la remontée significative des taux d'intérêt et de l'inflation, exacerbée par la guerre en Ukraine.
 - Les actifs réels ont obtenu un rendement annuel de 12,2 % en 2022, comparativement à 13,3 % en 2021. Ce rendement positif s'explique par la bonne performance des PS Immeubles (12,4 %) et Infrastructures (11,5 %).
 - Notons également que ce rendement tient compte d'un gain de change (209 p.c.), généré principalement par l'appréciation du dollar américain et, dans une moindre mesure, du réal brésilien, du peso mexicain et de l'euro, nonobstant la dépréciation du yen japonais et de la livre sterling, par rapport au dollar canadien.
- En 2022, le **taux de capitalisation** effectif aux fins de la tarification est de 121,6 %.
 - En 2021, le Québec affichait un taux de capitalisation effectif aux fins de financement de 135,7 %. Pour cette même année, celui de l'Alberta est de 120,4 %, celui de l'Ontario se situe à 121,2 % et le taux de la Colombie-Britannique atteint 154,7 %.
 - Le taux de capitalisation comptable correspond au ratio de l'actif sur le passif alors que le taux de capitalisation effectif aux fins de financement comprend des ajustements qui diffèrent selon la province.
- Le **taux moyen de cotisation** pour l'année 2023 est fixé à 1,50 \$ du 100 \$ de masse salariale.
 - Ce taux moyen de 1,50 \$ est le plus bas qu'aura connu le régime de santé et sécurité du travail depuis l'entrée en vigueur de la LATMP. Par rapport au taux de cotisation 2022 de 1,67 \$, c'est une baisse de 0,17 \$.
 - Plusieurs facteurs expliquent les écarts entre le taux moyen de cotisation des provinces canadiennes. En effet, les différents régimes n'offrent pas tous les mêmes indemnités et

les mêmes couvertures en cas de lésion professionnelle. De plus, les modalités de financement qui concernent les éléments de capitalisation du taux de cotisation varient également d'une province à l'autre.

Normes du travail

Application de la loi et conformité

- À 36 048, le nombre de **demandes déposées** est en hausse de 6 107 (+ 20,4 %) par rapport à 2021, une baisse de 15,5 % comparativement à 2019.
- Le nombre de **demandes traitées**, à 37 241, montre une hausse de 4 607 (+ 14,1 %) par rapport à 2021 et une baisse de 13,4 % par rapport à 2019.
 - 21 328 recours ont été traités sans intervention juridique, soit une hausse de 2 172 (+ 11,3 %). L'inventaire des dossiers est en hausse de 13,1 %.
 - 5 739 recours ont été traités avec intervention juridique, soit une baisse de 272 (- 4,5 %).
- À 27 067, le nombre de **recours traités** est en hausse de 1 900 (+ 7,5 %) par rapport à 2021, mais en baisse de 15,3 % comparativement à 2019.
 - 11 388 recours en matière pécuniaire ont été traités, soit une baisse de 200 (- 1,7 %).
 - 5 640 recours en matière de pratiques interdites ont été traités, une hausse de 1 231 (+ 27,9 %).
 - 4 217 recours pour congédiement ont été traités, soit une hausse de 91 (+ 2,2 %).
 - 3 934 recours en matière de harcèlement psychologique ou sexuel ont été traités, une hausse de 505 (+ 14,7 %). La proportion de recours traités qui concerne le harcèlement sexuel est de 5,6 % de l'ensemble des recours traités en harcèlement psychologique ou sexuel.
- 915 interventions de **surveillance** ont été réalisées, dont 91,4 % dans les **milieux ciblés**.
- 1 053 **enquêtes en harcèlement psychologique ou sexuel** ont été réalisées, soit une augmentation de 170 (+ 19,3 %).
- 4 048 **médiations** ont été réalisées soit une hausse de 104 (+ 2,6 %). Le taux de règlement est en hausse de 1,0 point de % avec 64,1 %.

Demandes de révision

Normes du travail

- Augmentation de 25 **demandes NT reçues à la DGAJ** (+ 4,0 %) pour un total de 650 et diminution du délai moyen de traitement de 3,7 jours pour atteindre 23,0 jours, ce qui est en deçà de la cible légale fixée à 30 jours.
- Diminution de 332 **demandes NT reçues au TAT** (- 11,8 %) pour un total de 2 474 et diminution du délai moyen de traitement de 31,0 jours pour atteindre 575,6 jours.

Équité salariale

Application de la loi et conformité

- À 74,8 %, le taux de réalisation de la **première évaluation du maintien** est en hausse de 4,6 points de % par rapport au 31 décembre 2019 (70,2 %). La cible de 2023 de 75,2 % est en voie d'être atteinte. Toutefois, il faut demeurer vigilants puisque des échéances susceptibles d'avoir un impact sur ce taux sont prévues en décembre 2023 pour de nombreux employeurs.
- 1 618 **vérifications** ont été réalisées en 2022, par rapport à 1 476 en 2021 (+ 9,6 %).
- 777 **recours** ont été **déposés** en 2022, par rapport à 794 en 2021 (- 2,1 %). Malgré cette légère diminution, le nombre de recours déposés demeure en hausse importante par rapport à 2020 (+ 1 423,5 %). Cette situation s'explique par le fait qu'un grand nombre d'employeurs avaient à réaliser une évaluation du maintien en 2021, dont le Conseil du trésor.
- 1 636 **recours** ont été **finalisés** en 2022, par rapport à 1 300 pour la même période en 2021 (+ 25,8 %). Cette situation s'explique principalement par des ententes intervenues entre certaines associations accréditées et le Conseil du trésor concernant des plaintes visant les évaluations du maintien de 2010 et de 2015.

CONCLUSION

Le vice président aux finances invite les membres du Comité de gouvernance et d'éthique à prendre acte des principaux résultats de la Commission en date du 31 décembre 2022.

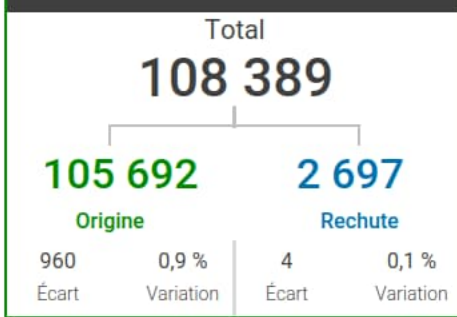
Le vice-président aux finances invite les membres du Conseil d'administration à prendre acte des principaux résultats de la Commission en date du 31 décembre 2022.

ANNEXE

Tableau de bord exécutif au 31 décembre 2022.

Santé et sécurité du travail Suivi de l'admissibilité

Lésions acceptées



Faits saillants

- 105 692 lésions d'origine ont été acceptées en 2021, une faible hausse de 960 (+ 0,9 %).
- Baisse de 1 722 (- 1,8 %) des accidents du travail d'origine et hausse de 2 682 (+ 26,9 %) des maladies professionnelles d'origine.
- Baisse de 1,0 point de % du taux de lésions global à 30,9 %.
- Baisse de 1,8 point de % du taux d'accidents global à 26,4 %, le plus bas depuis 2017.
- Hausse de 34 décès en 2021, pour s'établir à 207.

Lésions acceptées liées à la COVID-19

10 822

Taux de lésions par 1 000 travailleurs ETC couverts

30,9 ‰

déc. 20-21 ▼ -1,0 pt de ‰
déc. 19-20 ▲ 0,3 pt de ‰

Taux d'accidents par 1 000 travailleurs ETC couverts

26,4 ‰

déc. 20-21 ▼ -1,8 pt de ‰
déc. 19-20 ▲ 0,9 pt de ‰

Décès totaux

207

Déc. 20-21 ▲ 19,7 %
Déc. 19-20 ▼ -8,9 %

Décès liés à la COVID-19

5

Portrait des lésions acceptées

	2019	2020	2021	Variation	
				Décembre 19-20	Décembre 20-21
Origine - Total	107 465	104 732	105 692	- 2,5 % ▼	0,9 % ▲
Accidents du travail	94 679	94 750	93 028	0,1 % ▲	- 1,8 % ▼
Maladies professionnelles	12 786	9 982	12 664	- 21,9 % ▼	26,9 % ▲
Surdité	11 712	9 024	11 826	- 23,0 % ▼	31,1 % ▲
Origine - Secteurs à risques					
Construction	8 234	7 599	8 826	- 7,7 % ▼	16,1 % ▲
Fabrication	19 868	16 919	17 651	- 14,8 % ▼	4,3 % ▲
Mines	954	761	744	- 20,2 % ▼	- 2,2 % ▼
Santé	18 009	31 652	26 589	75,8 % ▲	- 16,0 % ▼
Rechute - Total	3 139	2 693	2 697	- 14,2 % ▼	0,1 % ▲

Lésions d'origine acceptées selon la catégorie

Accidents du travail

93 028



Maladies professionnelles¹

12 664



¹ Ces données sont à interpréter avec prudence en raison du faible volume de maladies professionnelles pour lesquelles le secteur d'activité économique de l'employeur du travailleur est codifié. Ce cas d'espèce se produit entre autres dans la vaste majorité des cas de surdité professionnelle, qui représentent plus de 90 % de l'ensemble des maladies.

² Regroupe les lésions d'origine possédant un secteur d'activité identifié mais ne faisant pas partie des secteurs construction, fabrication, mines ou santé.

³ Rassemble les lésions d'origines pour lesquelles aucun secteur d'activité n'a été identifié.

Taux d'acceptation des lésions d'origine



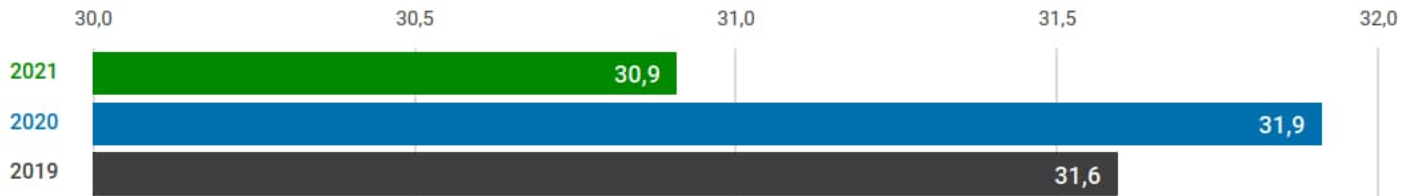
Décembre 19-20
▲ 0,2 pt de %



Décembre 20-21
▲ 2,4 pts de %

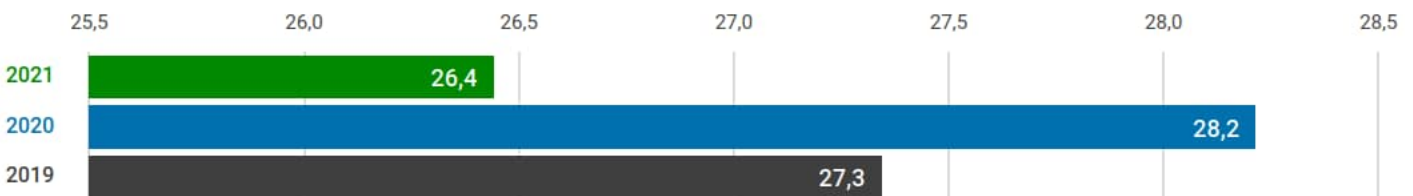


Taux de lésions par 1 000 travailleurs ETC couverts (‰)¹



¹ Estimation réalisée à partir des données de l'Enquête sur la population active effectuée par Statistique Canada. Chaque année présentée couvre une période mobile de 12 mois.

Taux d'accidents par 1 000 travailleurs ETC couverts (‰)¹



¹ Estimation réalisée à partir des données de l'Enquête sur la population active effectuée par Statistique Canada. Chaque année présentée couvre une période mobile de 12 mois.

Décès

Total



207

Écart ▲ 34

Variation ▲ 19,7 %

Accidents du travail



60

Écart ▲ 3

Variation ▲ 5,3 %

Maladies professionnelles



147

Écart ▲ 31

Variation ▲ 26,7 %

	2019	2020	2021	Variation	
				Décembre 19-20	Décembre 20-21
Total	190	173	207	- 8,9 % ▼	19,7 % ▲
Accidents du travail	57	57	60	0,0 % ▯	5,3 % ▲
Maladies professionnelles	133	116	147	- 12,8 % ▼	26,7 % ▲

Santé et sécurité du travail

Retour au travail

Capacité de retour au travail

94,7 %

déc. 20-21 ▼ -0,6 pt de %

déc. 19-20 ▲ 0,7 pt de %

Durée moyenne d'incapacité

94,8 j IRR

déc. 20-21 ▲ 9,6 j IRR

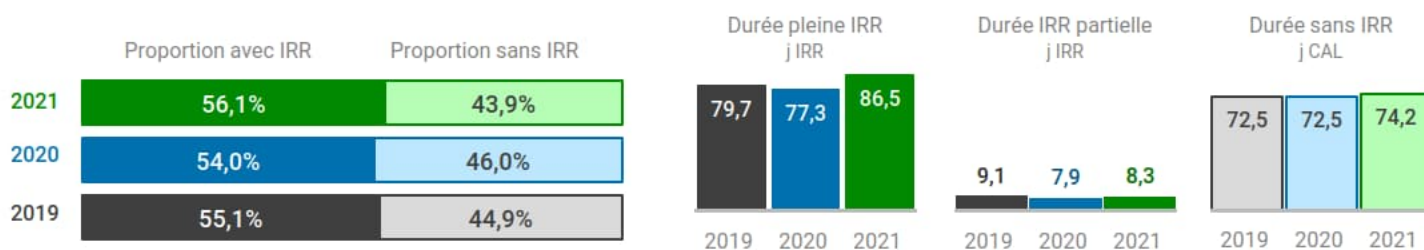
déc. 19-20 ▼ -3,7 j IRR

Faits saillants

• Baisse de **- 0,6 point de %** de la capacité de retour au travail pour se situer à **94,7 %**, alors que l'emploi convenable est en hausse de **0,5 point de %** pour revenir à un niveau semblable à 2019 avec **3,7 %**.

• Hausse de **9,6 jours IRR** de la durée moyenne d'incapacité pour atteindre **94,8 jours IRR**, qui s'observe principalement dans la portion pleine IRR.

Durée moyenne d'incapacité



Proportion des décisions relatives à la capacité de travail

	2019	2020	2021	Écart (pts de %)	
				Décembre 19-20	Décembre 20-21
Capacité de retour au travail	94,6 %	95,3 %	94,7 %	0,7 ▲	-0,6 ▼
Emploi convenable	3,8 %	3,2 %	3,7 %	-0,6 ▼	0,5 ▲
Chez l'employeur	23,7 %	22,4 %	22,3 %	-1,3 ▼	-0,1 ▼
Inemployabilité (IPR)	0,9 %	0,7 %	0,8 %	-0,2 ▼	0,1 ▲
En fonction de l'âge (FAE)	0,8 %	0,8 %	0,8 %	0,0 ↻	0,0 ↻

Santé et sécurité du travail Coûts du régime

Débours totaux

2 593,4 M\$

déc. 20-21 ▲ 8,6 %

déc. 19-20 ▲ 1,8 %

Débours liés à la COVID-19¹

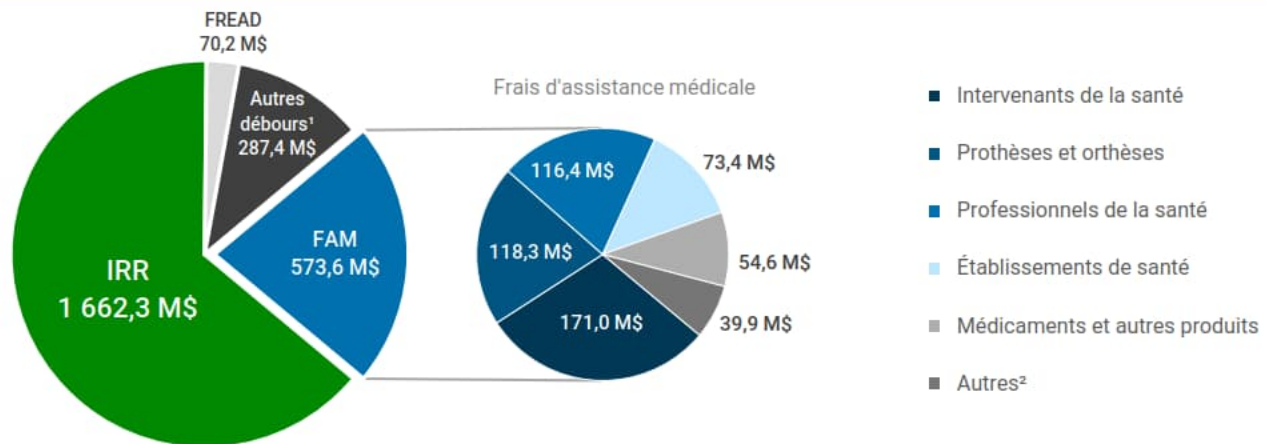
47,9 M\$

¹ Les débours liés à la COVID-19 consistent à la somme des prestations offertes aux travailleurs ayant subi une lésion liée à la COVID-19 ainsi qu'aux prolongements d'IRR accordés dans le contexte de la crise sanitaire.

Faits saillants

- Les débours totaux sont en hausse de 204,9 M\$ (+ 8,6 %) et se situent à 2 593,4 M\$.
- Les frais d'assistance médicale sont en hausse de 74,7 M\$ (+ 15,0 %). Les frais d'intervenants de la santé ainsi que les frais de prothèses et orthèses présentent les plus fortes augmentations avec respectivement 34,3 M\$ (+ 25,1 %) et 27,0 M\$ (+ 29,5 %) de plus.

Débours - Programmes de la réparation (en millions de dollars)



IRR : Indemnité de remplacement du revenu. FREAD : Frais de réadaptation. FAM : Frais d'assistance médicale.

	2019	2020	2021	Variation	
				Décembre 19-20	Décembre 20-21
IRR	1 465,2	1 604,5	1 662,3	9,5 % ▲	3,6 % ▲
Frais d'assistance médicale	546,6	498,9	573,6	-8,7 % ▼	15,0 % ▲
Intervenants de la santé	157,1	136,7	171,0	-13,0 % ▼	25,1 % ▲
Prothèses et orthèses	95,7	91,3	118,3	-4,6 % ▼	29,5 % ▲
Professionnels de la santé	120,4	103,3	116,4	-14,2 % ▼	12,7 % ▲
Établissements de santé	80,8	77,5	73,4	-4,1 % ▼	-5,3 % ▼
Médicaments et autres produits	50,0	56,0	54,6	12,1 % ▲	-2,5 % ▼
Autres ²	42,7	34,1	39,9	-20,2 % ▼	17,2 % ▲
Frais de réadaptation	70,9	66,9	70,2	-5,7 % ▼	4,9 % ▲
Autres débours ¹	264,3	218,3	287,4	-17,4 % ▼	31,6 % ▲
Total	2 347,1	2 388,5	2 593,4	1,8 % ▲	8,6 % ▲

¹ La catégorie Autres débours comprend les débours pour préjudice corporel, incapacité permanente, décès ainsi que stabilisation économique.

² La sous-catégorie Autres comprend les frais d'assistance médicale pour aides techniques, déplacements et séjours ainsi que autres frais.

Santé et sécurité du travail Pour une maternité sans danger (PMSD)

Demandes acceptées	Demandes acceptées COVID-19	Prestations	Prestations liées à la COVID-19
34 164	16 130	289,8 M\$	172,3 M\$
déc. 20-21 ▼ -6,6 % déc. 19-20 ▲ 13,5 %		déc. 20-21 ▲ 3,9 % déc. 19-20 ▲ 28,3 %	

Faits saillants

- Baisse de **2 428 (- 6,6 %)** demandes PMSD acceptées pour atteindre **34 164** demandes.
- Hausse de **10,9 M\$ (+ 3,9 %)** des prestations versées pour atteindre **289,8 M\$**. La hausse est imputable à l'IRR qui atteint **287,6 M\$ (+ 4,0 %)** comparativement aux frais qui eux sont en baisse de **8,4 %** pour s'établir à **2,2 M\$**.

	2019	2020	2021	Variation	
				Décembre 19-20	Décembre 20-21
Demandes acceptées	32 237	36 592	34 164	13,5 % ▲	-6,6 % ▼
Prestations (M\$)	217,4	278,9	289,8	28,3 % ▲	3,9 % ▲
IRR	215,2	276,4	287,6	28,5 % ▲	4,0 % ▲
Frais	2,2	2,4	2,2	9,8 % ▲	-8,4 % ▼

Estimation du nombre de naissances des femmes en emploi¹

	Janvier à décembre			Variation	
	2018	2019	2020	Décembre 18-19	Décembre 19-20
Total	62 113	63 077	57 529	1,6 % ▲	-8,8 % ▼

¹ Estimation réalisée à partir des données de l'Institut de la statistique du Québec et de Statistique Canada. Cette donnée annuelle est disponible au mois d'avril de l'année suivante.

Demandes de révision Santé et sécurité du travail

Délai de traitement à la DGRA
107,4 j
déc. 20-21 ▼ -56,4 j déc. 19-20 ▼ -28,2 j

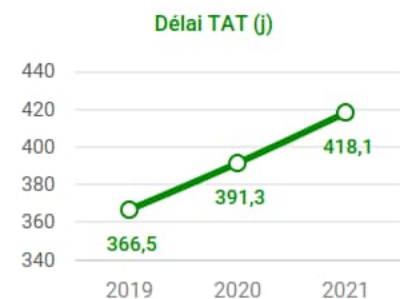
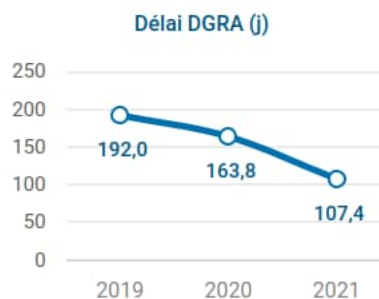
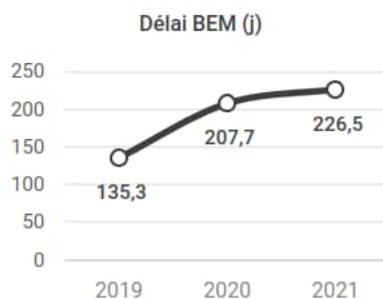
Faits saillants

- Le délai de traitement à la DGRA affiche une réduction **56,4 jours** et se situe à **107,4 jours** malgré une hausse de demandes reçues (+ 10,7 %).
- Le délai de traitement au BEM et au TAT augmente de façon considérable pour atteindre respectivement **226,5 jours (+ 18,8 j)** et **418,1 jours (+ 26,8 j)**.

Demandes reçues et délai de traitement des demandes terminées

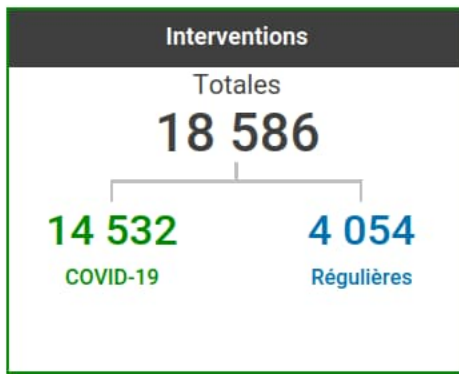
	2019	2020	2021	Variation	
				Décembre 19-20	Décembre 20-21
Demandes BEM	12 670	9 756	10 337	- 23,0 % ▼	6,0 % ▲
Demandes DGRA	65 099	58 121	64 354	- 10,7 % ▼	10,7 % ▲
Demandes TAT	35 604	32 519	41 099	- 8,7 % ▼	26,4 % ▲

BEM : Bureau d'évaluation médicale. DGRA : Direction générale de la révision administrative. TAT : Tribunal administratif du travail.



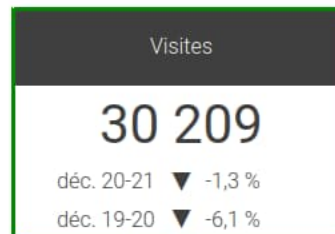
Santé et sécurité du travail

Programmation annuelle des interventions



Faits saillants

- Hausse de **1,5 point de %** du nombre d'interventions en milieux ciblés pour se situer à **97,0 %**.
- Hausse de **4,3 points de %** des décisions tolérance zéro en milieux ciblés pour atteindre **97,6 %**.
- Le nombre de visites est en faible baisse de **1,3 %**. Les mesures prises et les constats signifiés sont en hausses respectives de **21,1 %** et **61,1 %**.



Interventions en milieux ciblés



97,0 %
▲ 1,5 pt de %

Dangers - Risques



93,1 %
▲ 2,8 pts de %

Actions particulières



1,6 %
↻ 0,0 pt de %

Facteurs de vulnérabilités



2,3 %
▼ -1,2 pt de %

Proportion des interventions et des décisions tolérance zéro en milieux ciblés

	2019	2020	2021	Écart (pts de %)	
				Décembre 19-20	Décembre 20-21
Interventions en milieux ciblés	nd	95,5 %	97,0 %	s. o. –	1,5 ▲
Dangers - Risques	-	90,3 %	93,1 %	s. o. –	2,8 ▲
Actions particulières	-	1,6 %	1,6 %	s. o. –	0,0 ↻
Facteurs de vulnérabilités	-	3,5 %	2,3 %	s. o. –	-1,2 ▼
Décisions tolérance zéro	nd	93,3 %	97,6 %	s. o. –	4,3 ▲

Visites, mesures prises et constats signifiés

	2019	2020	2021	Variation	
				Décembre 19-20	Décembre 20-21
Visites	32 603	30 615	30 209	- 6,1 % ▼	- 1,3 % ▼
Mesures prises	69 091	53 860	65 237	- 22,0 % ▼	21,1 % ▲
Dérogations constatées	66 054	51 735	62 711	- 21,7 % ▼	21,2 % ▲
Décisions prises	3 037	2 125	2 526	- 30,0 % ▼	18,9 % ▲
Constats signifiés	3 501	1 772	2 855	- 49,4 % ▼	61,1 % ▲

Santé et sécurité du travail Finances

Taux de rendement du FSST

11,7 %

Faits saillants

- Au 31 décembre 2021, le taux de rendement des placements du FSST est de **11,7 %**.
- En 2021, le taux de capitalisation effectif aux fins de la tarification est de **135,7 %**.
- Taux moyen de cotisation pour l'année 2022 est fixé à **1,67 \$** du 100 \$ de masse salariale.

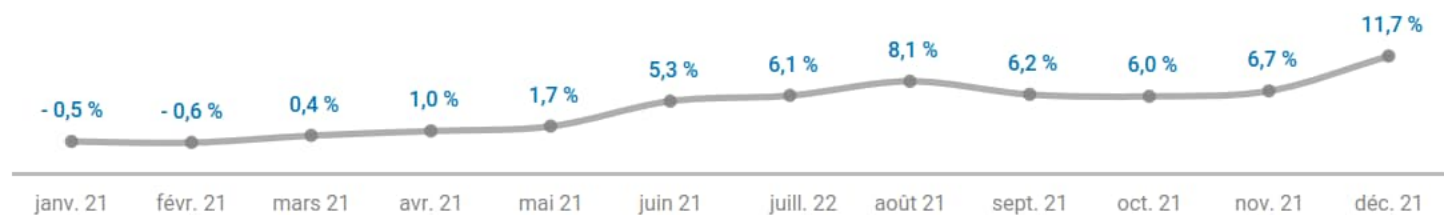
Informations financières interprovinciales

	Janvier à décembre				
	Taux de capitalisation 2020 ¹	Taux de rendement 2020	Taux de cotisation		
			2021	2022	21-22
Québec ²	127,3 %	6,6 %	1,77 \$	1,67 \$	▼
Alberta	120,7 %	9,3 %	1,14 \$	1,17 \$	▲
Colombie-Britannique	153,2 %	10,5 %	1,55 \$	1,55 \$	↔
Ontario	117,3 %	4,8 %	1,37 \$	1,30 \$	▼

¹ Effectif aux fins de la tarification.

² Le taux de capitalisation pour le Québec est de 135,7 % en 2021.

Évolution du taux de rendement mensuel cumulé



Proportion des coûts non imputés par mode de tarification

(6 ans de maturité)

	Janvier à décembre			Écart (pts de %)	
	2019	2020	2021	Décembre 19-20	Décembre 20-21
Unité	5,4 %	3,9 %	5,6 %	-1,5 ▼	1,7 ▲
Personnalisé non mutualisé	13,7 %	13,0 %	13,0 %	-0,7 ▼	0,0 ↔
Personnalisé et mutualisé	35,8 %	33,3 %	31,8 %	-2,5 ▼	-1,5 ▼
Rétrospectif	34,8 %	32,8 %	30,0 %	-2,0 ▼	-2,8 ▼
Total	27,6 %	26,9 %	26,8 %	-0,7 ▼	-0,1 ▼

Normes du travail

Application de la loi et conformité

Recours traités

25 167

déc. 20-21 ▼ -2,3 %
déc. 19-20 ▼ -19,4 %

Recours traités liés à la COVID-19

1 028

Faits saillants

- Légère baisse de 2,3 % (- 583) des recours traités.
- 89,2 % des interventions de surveillance effectuées en milieux ciblés, une augmentation de 10,7 points de %.
- Augmentation du taux de règlement des médiations à 63,1 % (+ 3 points de %).

Répartition des recours traités

Recours traités



25 167

Écart ▼ -583

Variation ▼ -2,3 %

Sans intervention juridique



19 156

Écart ▼ -2 328

Variation ▼ -10,8 %

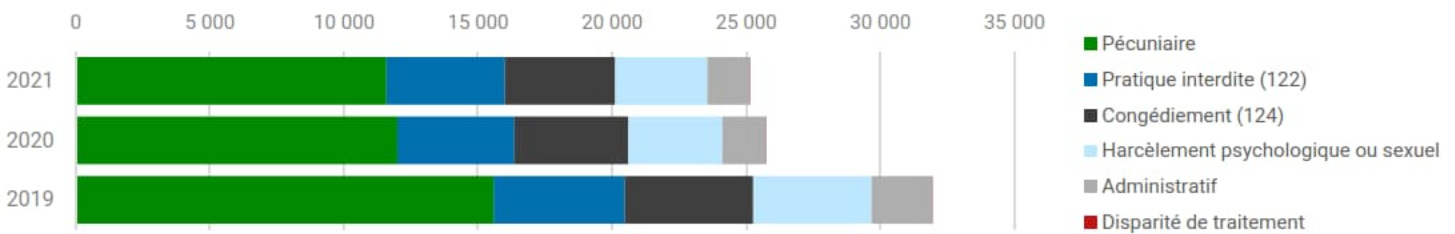
Avec intervention juridique



6 011

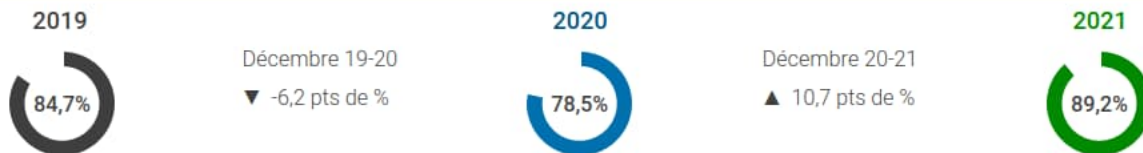
Écart ▲ 1 745

Variation ▲ 40,9 %



	2019	2020	2021	Variation	
				Décembre 19-20	Décembre 20-21
Pécuniaire	15 588	11 992	11 588	- 23,1 % ▼	- 3,4 % ▼
Pratique interdite (122)	4 893	4 366	4 409	- 10,8 % ▼	1,0 % ▲
Congédiement (124)	4 775	4 245	4 126	- 11,1 % ▼	- 2,8 % ▼
Harcèlement psychologique ou sexuel	4 415	3 506	3 429	- 20,6 % ▼	- 2,2 % ▼
Administratif	2 285	1 636	1 606	- 28,4 % ▼	- 1,8 % ▼
Disparité de traitement	9	5	9	- 44,4 % ▼	80,0 % ▲
Total	31 965	25 750	25 167	- 19,4 % ▼	- 2,3 % ▼

Proportion des interventions en milieux ciblés



Enquêtes pécuniaires, enquêtes en matière de harcèlement et activités de médiation réalisées

	2019	2020	2021	Variation / Écart	
				Décembre 19-20	Décembre 20-21
Enquêtes pécuniaires	6 785	5 456	4 778	-19,6 % ▼	-12,4 % ▼
Enquêtes harcèlement psychologique ou sexuel	1 020	1 066	883	4,5 % ▲	-17,2 % ▼
Médiations	4 699	4 188	3 944	-10,9 % ▼	-5,8 % ▼
Taux de règlement des médiations	62,8 %	60,1 %	63,1 %	-2,7 pts de % ▼	3,0 pts de % ▲

Demands de révision
Normes du travail

Demands reçues au TAT

2 806

déc. 20-21 ▼ -17,2 %

déc. 19-20 ▲ 0,3 %

Faits saillants

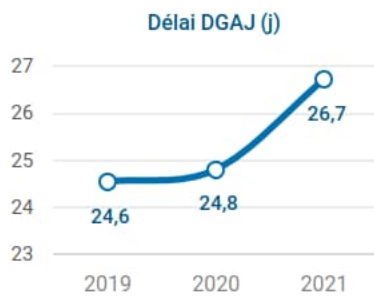
• Diminution de 200 demandes NT (- 24,2 %) reçues à la DGAJ pour un total de 625 et augmentation du délai moyen de traitement de 1,9 jour pour atteindre 26,7 jours, ce qui demeure en deçà de la cible légale fixée à 30 jours.

• Diminution de 581 demandes NT (- 17,2 %) reçues au TAT pour un total de 2 806 et augmentation du délai moyen de traitement de 98,4 jours pour atteindre 606,6 jours.

Demands reçues et délai de traitement des demands terminées

	2019	2020	2021	Variation	
				Décembre 19-20	Décembre 20-21
Demands DGAJ	947	825	625	- 12,9 % ▼	- 24,2 % ▼
Demands TAT	3 378	3 387	2 806	0,3 % ▲	- 17,2 % ▼

DGAJ : Direction générale des affaires juridiques. TAT : Tribunal administratif du travail



Équité salariale

Application de la loi et conformité

Vérifications réalisées

1 476

Faits saillants

- 73,9 % des employeurs ont déclaré avoir réalisé leur première évaluation du maintien, par rapport à 69,7 % en décembre 2020, une hausse de 4,2 points de %.
- Augmentation de 590 (+ 66,6 %) vérifications réalisées portant leur nombre à 1 476.
- 794 recours ont été déposés en 2021, par rapport à 51 pour 2020.
- Augmentation de la proportion des recours traités par enquête ou médiation, passant de 28,3 % en 2020 à 96,5 % en 2021.

Proportion des interventions en milieux ciblés



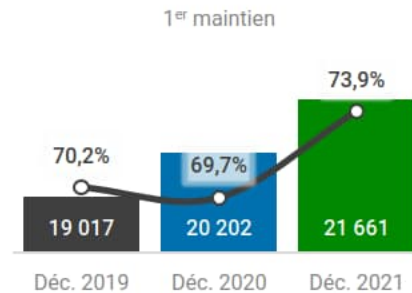
Décembre 19-20
▲ 6,0 pts de %



Décembre 20-21
▲ 5,2 pts de %



Employeurs ayant déclaré avoir réalisé leur exercice initial d'équité salariale et leur 1^{re} évaluation du maintien



Vérifications réalisées et employeurs pour lesquels des correctifs ont été demandés

	2019	2020	2021
Vérifications	1 994	886	1 476
Correctifs demandés	793	544	974

Vérifications réalisées

	2019	2020	2021
Vérifications de réalisation	1 842	728	1 348
DEMES	334	18	5
Exercice initial	1 335	134	375
Maintien	154	574	964
Obligations multiples	19	2	4
Vérifications de conformité	152	158	128
Exercice initial	80	113	104
Maintien	72	45	24
Total	1 994	886	1 476

Recours déposés

	2019	2020	2021
Conseil du trésor	93	0	295
Autres	81	51	499
Total	174	51	794

Recours traités et proportion des recours traités par enquête et médiation¹

	2019	2020	2021
Recours traités	74	60	1 300
Recours traités par enquête et médiation	62,2 %	28,3 %	96,5 %

¹ Les recours jugés non recevables sont inclus dans le calcul.

Indicateurs de la planification stratégique
(2020-2023)

CNESST

2.1.1 - Interventions en milieux ciblés



Équité salariale

2.1.2 - Première évaluation du maintien



Santé et sécurité du travail

3.3.1 - Durée d'incapacité



3.3.2 - Décisions relatives à la capacité de travail



Santé et sécurité du travail

3.4.1 - Réclamations avec décision d'admissibilité (15 jrs)



*Excluant les réclamations pour décès.

3.4.2 - Réclamations avec décision d'admissibilité (60 jrs)



*Excluant les réclamations pour surdité professionnelle et les décès.

CNESST

4.1.2 - Utilisation des principaux services numériques



Indicateurs de la déclaration de service

La cible de tous les indicateurs est à 80 %

Direction générale des relations clients

% d'accès à un préposé dans un délai de 3 minutes lors d'un appel au centre de relations clients



Santé et sécurité du travail

% de modalités de couverture d'assurance transmises dans un délai de 40 jours suivant l'inscription d'un employeur

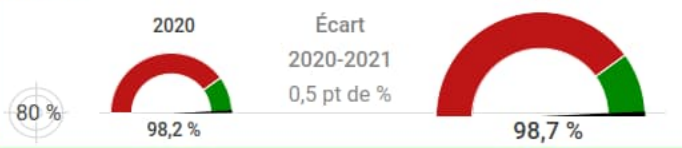


Normes du travail

% de rappels dans un délai de 3 jours ouvrables à la suite du dépôt d'un recours



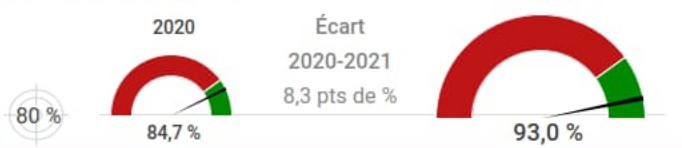
% de renseignements concernant la conformité d'un employeur à ses modalités de couverture d'assurance transmis dans un délai de 3 jours ouvrables



% de recours dont l'admissibilité a été analysée et qu'une première démarche en vue d'un règlement a été entamée, lorsque possible, dans un délai de 20 jours



% d'autorisations du premier versement d'indemnité de remplacement du revenu, suivant la décision relative à l'admissibilité de la réclamation, dans un délai de 10 jours



Équité salariale

% des recours déposés pour lesquels un accusé réception a été transmis dans un délai de 3 jours ouvrables



% d'autorisations de remboursement de frais relatifs à une lésion professionnelle effectués dans un délai de 20 jours



% de recours dont l'admissibilité a été analysée, dans un délai de 30 jours



% de rapports d'inspection transmis à l'employeur dans un délai de 15 jours suivant la visite d'un milieu de travail par un inspecteur



% de demandes dont le soutien-conseil en équité salariale a été pris en charge dans un délai de 1 jour ouvrable



Plaintes CNESST

% de rappels dans un délai de 2 jours ouvrables à la suite du dépôt d'une plainte

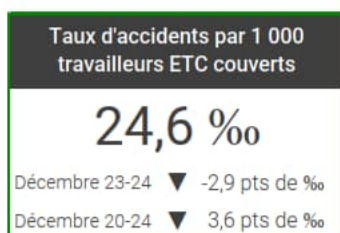
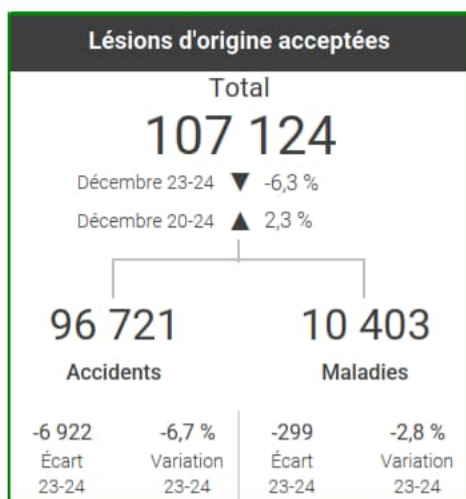


% de réponses à une plainte dans un délai de 10 jours ouvrables



Santé et sécurité du travail

Suivi de l'admissibilité

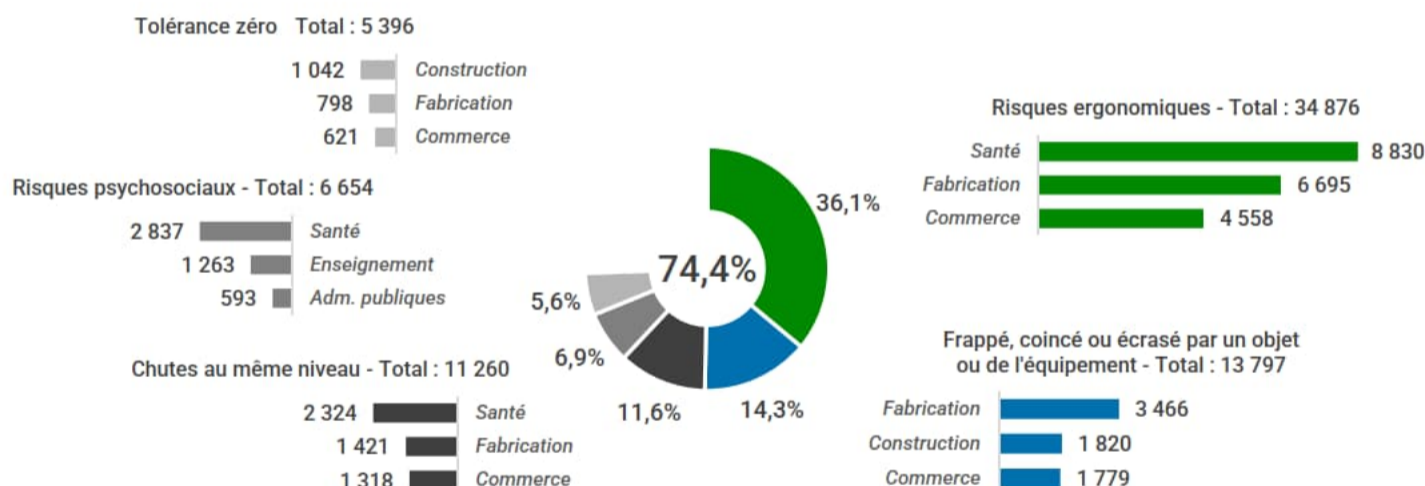


Portrait des lésions acceptées

	2020	2021	2022	2023	2024	Variation	
						Décembre 20-24	Décembre 23-24
Origines - Total	104 732	105 692	161 962	114 345	107 124	2,3 % ▲	-6,3 % ▼
Accidents du travail	94 750	93 028	149 812	103 643	96 721	2,1 % ▲	-6,7 % ▼
Maladies professionnelles	9 982	12 664	12 150	10 702	10 403	4,2 % ▲	-2,8 % ▼
Surdités ¹	9 024	11 826	11 350	9 789	9 367	3,8 % ▲	-4,3 % ▼
Rechutes Total	2 693	2 697	2 604	2 322	2 719	1,0 % ▲	17,1 % ▲
Total	107 425	108 389	164 566	116 667	109 843	2,3 % ▲	-5,8 % ▼

¹ Étant donné un nombre important de dossiers de surdités professionnelles en attente d'une décision d'admissibilité lors de la lecture des données, des nombres estimés de surdités d'origine acceptées supplémentaires de 3 400 pour 2023 et de 5 800 pour 2024 devraient être pris en considération afin d'assurer la comparabilité des données. Ce faisant, les nombres estimés de surdités d'origine seraient de l'ordre de 13 200 pour 2023 et de 15 200 pour 2024.

Nombre d'accidents d'origine selon le type de risques²
3 principaux secteurs d'activité économique



² Ces données sont liées au taux de codification qui peut varier d'un mois à l'autre.

Nombre d'accidents d'origine pour les travailleurs étrangers temporaires³
3 principaux secteurs d'activité économique



	2020	2021	2022	2023	2024	Écart	
						Décembre 20-24	Décembre 23-24
Travailleurs étrangers temporaires (TET)	2 153	2 614	3 515	4 363	7 367	5 214 ▲	3 004 ▲

³ Les statistiques concernant les travailleurs étrangers temporaires (TET) produites par la CNESST, en matière de lésions professionnelles, incluent tous les travailleurs temporaires qui ne sont pas des citoyens canadiens ni des résidents permanents (ex. : personnes issues du Programme de mobilité internationale (PMI), résidents temporaires issus du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET), demandeurs d'asile ayant fait une demande de permis de travail et étudiants internationaux autorisés à travailler au Québec pendant leurs études).

Taux d'acceptation des lésions d'origine

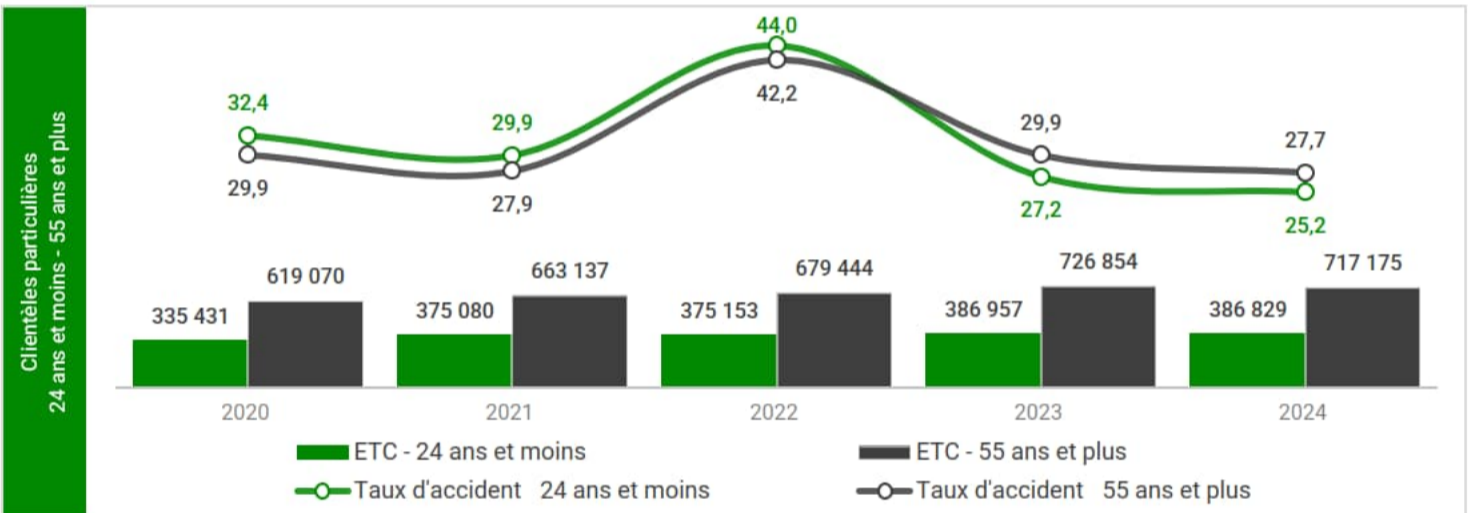
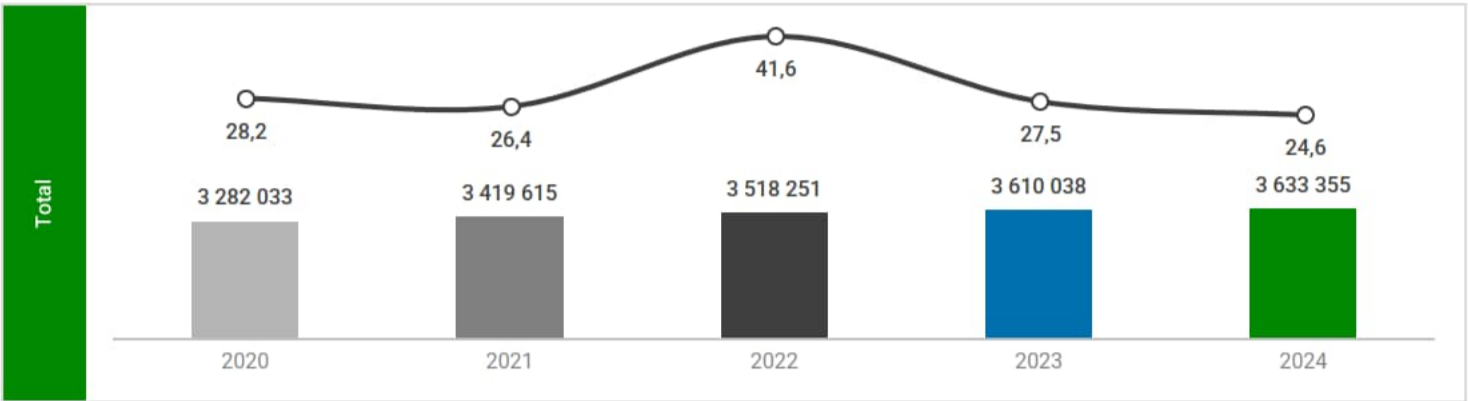


Délai d'admissibilité¹ (j)

		2020	2021	2022	2023	2024	Écart (j)	
							Décembre 20-24	Décembre 23-24
Accidents		29,6	36,7	32,5	32,5	36,4	6,8 ▲	3,9 ▲
Automatisations					6,8	6,4	s. o.	0,4 ▼
Surdités		180,9	104,4	95,0	147,9	193,2	12,3 ▲	45,3 ▲
Autres maladies		87,0	103,8	102,9	69,5	69,1	-17,9 ▼	-0,4 ▼
Total		43,5	48,0	39,2	45,5	58,9	15,4 ▲	13,4 ▲

¹ Nombre de jours calendrier moyen entre la date de disponibilité des documents et la date d'inscription de la première décision d'admissibilité.

Taux d'accidents par 1 000 travailleurs équivalent temps complet (ETC) couverts (%)²



² Estimation réalisée à partir des données de l'Enquête sur la population active effectuée par Statistique Canada. Chaque année présentée couvre une période mobile de 12 mois.



—○— Taux d'accidents par 1 000 travailleurs ETC couverts

Décès acceptés

au 31 décembre 2024

Décès : 246
(▲ 36; ▲ 17,1 %)

Accidents : 74
(▲ 1; ▲ 1,4 %)

Maladies : 172
(▲ 35; ▲ 25,5 %)

	Janvier à décembre					Écart	
	2020	2021	2022	2023	2024	Déc. 20-24	Déc. 23-24
Total	173	207	216	210	246	73 ▲	36 ▲
Accidents du travail	57	60	69	73	74	17 ▲	1 ▲
Maladies professionnelles	116	147	147	137	172	56 ▲	35 ▲

Santé et sécurité du travail

Retour au travail

Durée moyenne d'incapacité

98,4 j IRR

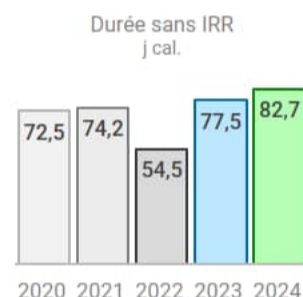
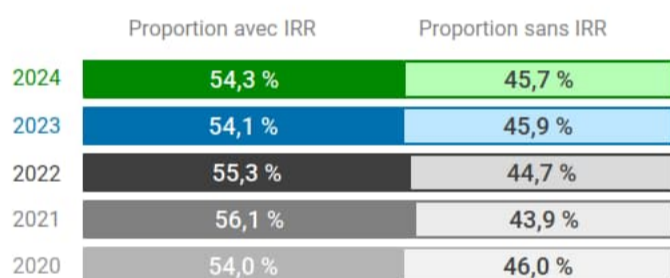
Décembre 23-24 ▲ 7,2 j IRR
Décembre 20-24 ▲ 13,2 j IRR

Capacité de retour au travail

93,8 %

Décembre 23-24 ▼ -0,7 pt de %
Décembre 20-24 ▼ -1,5 pt de %

Durée moyenne d'incapacité

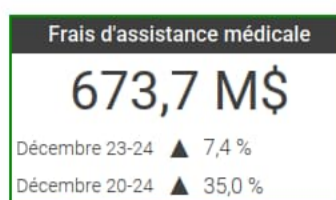


Proportion des décisions relatives à la capacité de travail

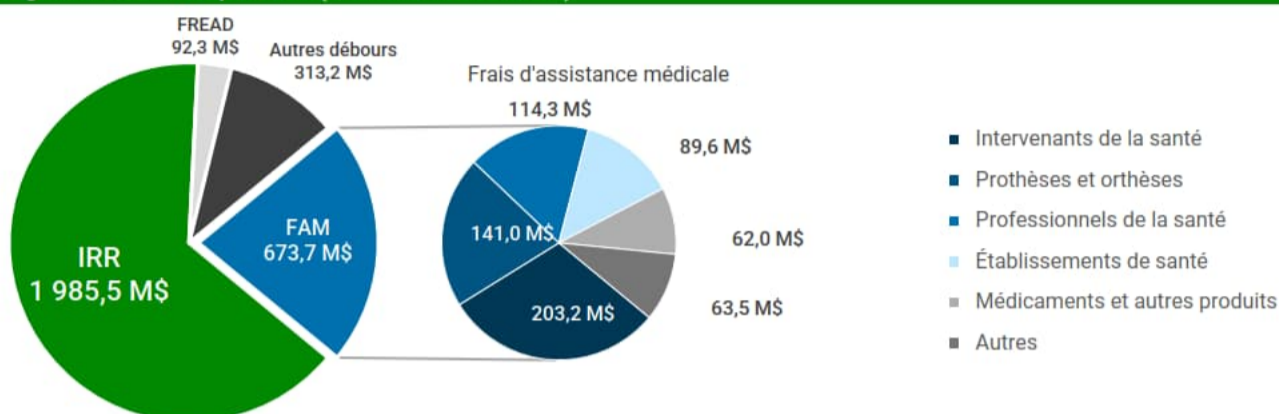
						Écart (pts de %)	
	2020	2021	2022	2023	2024	Décembre 20-24	Décembre 23-24
Capacité de retour au travail	95,3 %	94,7 %	96,1 %	94,5 %	93,8 %	-1,5 ▼	-0,7 ▼
Emploi convenable	3,2 %	3,7 %	2,7 %	3,8 %	4,2 %	1,0 ▲	0,4 ▲
Chez l'employeur	22,4 %	22,3 %	25,6 %	32,1 %	30,3 %	7,9 ▲	1,8 ▼
Inemployabilité (IPR)	0,7 %	0,8 %	0,6 %	0,9 %	1,1 %	0,4 ▲	0,2 ▲
En fonction de l'âge (FAE)	0,8 %	0,8 %	0,5 %	0,8 %	1,0 %	0,2 ▲	0,2 ▲

Santé et sécurité du travail

Coûts du régime



Débours - Programmes de la réparation (en millions de dollars)



IRR : Indemnité de remplacement du revenu. FREAD : Frais de réadaptation. FAM : Frais d'assistance médicale.

	2020	2021	2022	2023	2024	Variation	
						Décembre 20-24	Décembre 23-24
IRR	1 604,5	1 662,3	1 742,5	1 828,8	1 985,5	23,8 % ▲	8,6 % ▲
Frais d'assistance médicale	498,9	573,6	574,7	627,1	673,7	35,0 % ▲	7,4 % ▲
Intervenants de la santé	136,7	171,0	167,2	184,0	203,2	48,7 % ▲	10,4 % ▲
Prothèses et orthèses	91,3	118,3	124,4	133,5	141,0	54,4 % ▲	5,6 % ▲
Professionnels de la santé	103,3	116,4	110,2	118,6	114,3	10,6 % ▲	-3,6 % ▼
Établissements de santé	77,5	73,4	74,3	86,3	89,6	15,6 % ▲	3,9 % ▲
Médicaments et autres produits	56,0	54,6	56,2	57,3	62,0	10,8 % ▲	8,3 % ▲
Autres ¹	34,1	39,9	42,4	47,4	63,5	86,4 % ▲	33,8 % ▲
Frais de réadaptation	66,9	70,2	74,8	84,8	92,3	38,0 % ▲	8,7 % ▲
Autres débours ²	218,3	287,4	262,7	248,8	313,2	43,5 % ▲	25,8 % ▲
Total	2 388,5	2 593,4	2 654,6	2 789,6	3 064,6	28,3 % ▲	9,9 % ▲

¹ La sous-catégorie Autres comprend les frais d'assistance médicale pour aides techniques, déplacement et séjour ainsi que autres frais.

² La catégorie Autres débours comprend les débours pour préjudice corporel, incapacité permanente, décès ainsi que stabilisation économique.

Santé et sécurité du travail

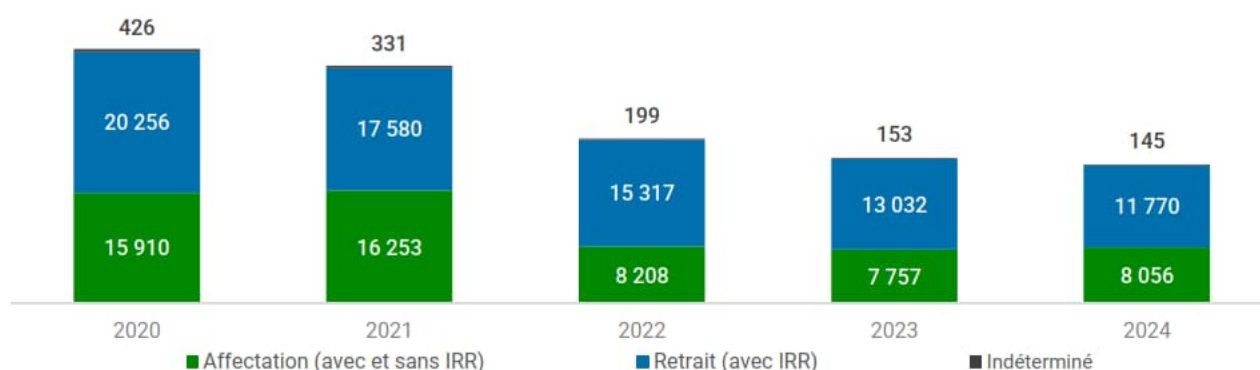
Programme Pour une maternité sans danger (PMSD)



Portrait des demandes PMSD

	2020	2021	2022	2023	2024	Variation	
						Décembre 20-24	Décembre 23-24
Demandes acceptées	36 592	34 164	23 724	20 942	19 971	-45,4 % ▼	-4,6 % ▼
Prestations (M\$)	278,9	289,8	260,2	222,3	206,2	-26,1 % ▼	-7,2 % ▼

Évolution du nombre de demandes¹ acceptées selon le type d'affectation



¹ Modification au processus de déclenchement de l'ouverture des dossiers PMSD depuis le 11 avril 2022, les demandes sans incidence financière n'étant plus comptabilisées.

Santé et sécurité du travail

Demandes de révision

Demandes de révision terminées à la DGRA en 90 jours ou moins

98,4 %

Décembre 23-24 ▲ 0,8 pt de %
Décembre 20-24 ▲ 62,5 pts de %

Délai de traitement à la DGRA

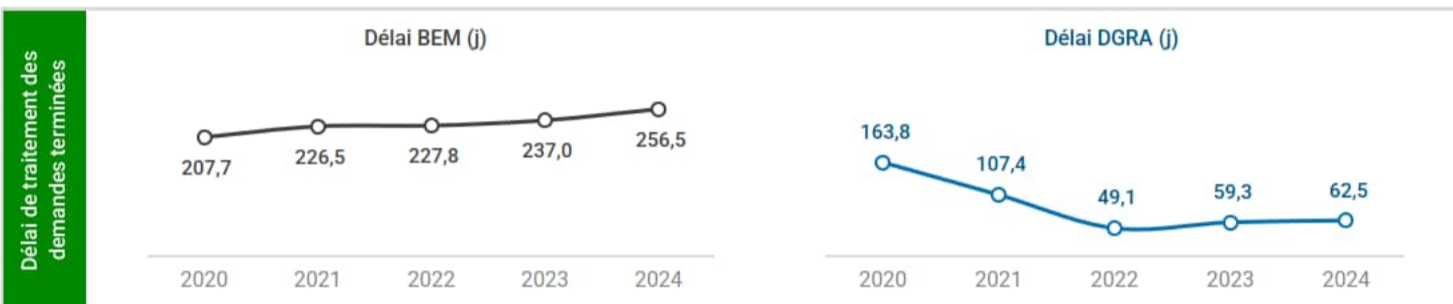
62,5 j

Décembre 23-24 ▲ 3,2 j
Décembre 20-24 ▼ 101,3 j

Demandes reçues et délai de traitement des demandes terminées

	2020	2021	2022	2023	2024	Variation	
						Décembre 20-24	Décembre 23-24
Demandes BEM	9 756	10 337	10 198	10 140	11 395	16,8 % ▲	12,4 % ▲
Demandes DGRA	58 121	64 354	66 051	66 108	71 079	22,3 % ▲	7,5 % ▲

BEM : Bureau d'évaluation médicale. DGRA : Direction générale de la révision administrative.



Santé et sécurité du travail

Signalements de situations d'infraction

Signalements de situations d'infraction pouvant mener à un constat - Réparation



Année	2020	2021	2022	2023	2024
Signalements	142	35	68	39	37

Décembre 23-24 ▼ -5,1 %
Décembre 20-24 ▼ 73,9 %

Santé et sécurité du travail

Programmation annuelle des interventions



Activités de surveillance (visites) et mesures prises

	2020	2021	2022	2023	2024	Variation	
						Décembre 20-24	Décembre 23-24
Activités de surveillance (visites)	30 615	30 209	30 409	33 148	34 404	12,4 % ▲	3,8 % ▲
Mesures prises	53 860	65 237	64 459	60 141	63 224	17,4 % ▲	5,1 % ▲
Déroptions constatées	51 735	62 711	62 091	57 755	60 587	17,1 % ▲	4,9 % ▲
Décisions prises	2 125	2 526	2 368	2 386	2 637	24,1 % ▲	10,5 % ▲

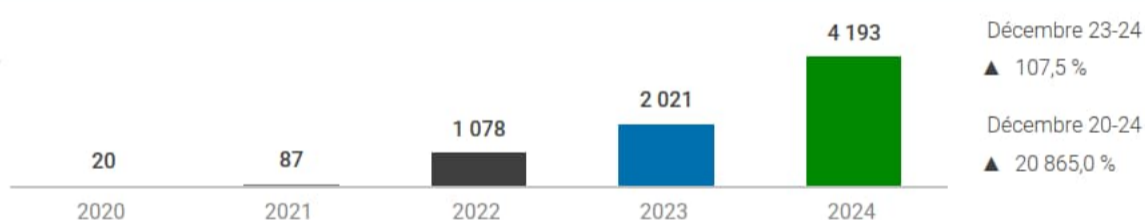
Signalements de situations d'infraction pouvant mener à un constat - Prévention-inspection



Taux d'interventions réalisées dans les milieux ciblés



Dossiers de promotion



Santé et sécurité du travail

Finances

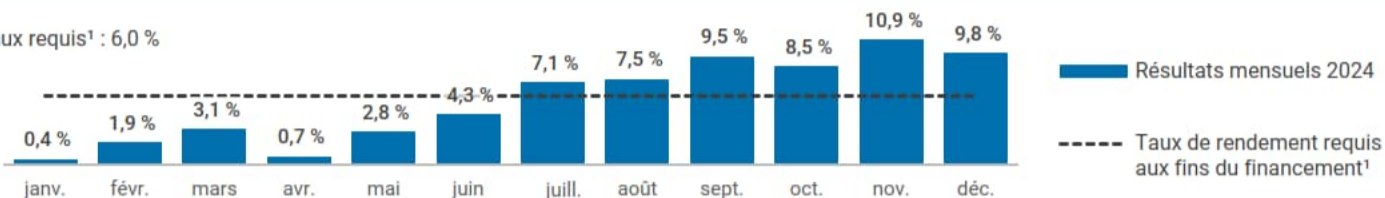
Taux de rendement du FSST

9,8 %

au 31 décembre 2024

Évolution du taux de rendement mensuel cumulé

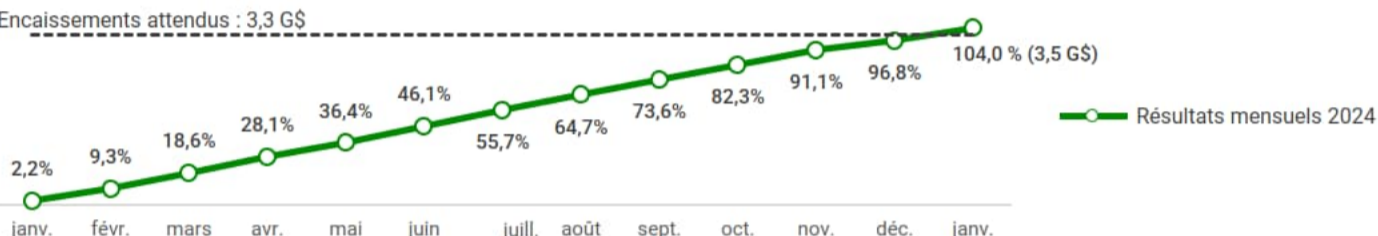
Taux requis¹ : 6,0 %



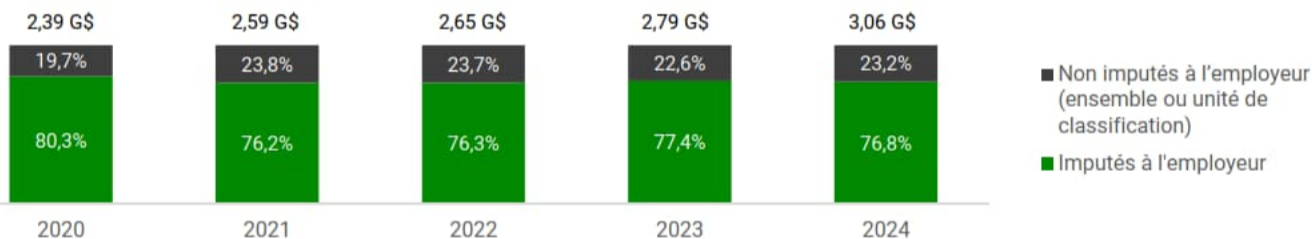
¹ Le taux présenté est le taux requis aux fins du financement dans une perspective long terme. Pour l'année courante, il peut varier selon l'évolution de l'inflation.

Évolution des encaissements mensuels cumulés - Versements périodiques liés à l'année de cotisation 2024

Encaissements attendus : 3,3 G\$

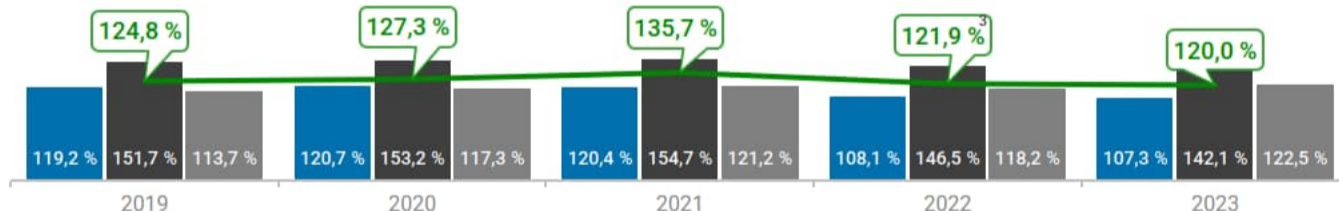


Répartition des débour de lésions professionnelles selon l'imputation (sans PMSD et sans égard à l'année de lésion)



Informations financières interprovinciales

Taux de capitalisation²



² Taux effectif aux fins de financement. En 2024, le taux de capitalisation effectif aux fins du financement du Québec est de 121,2 %.

³ Le taux de capitalisation 2022 avant ajustement à la norme IFRS-17 est de 121,6 %.

Taux de rendement⁴



⁴ Pour le Québec, le taux de rendement est présenté avant les charges d'exploitation de la Caisse de dépôts et de placements du Québec, lesquelles s'élèvent à 0,2 point de pourcentage par année.

Taux de cotisation⁵



⁵ Le Québec inclut le Programme Pour une maternité sans danger (PMSD) qui n'est pas offert dans les autres provinces.

— Québec — Alberta — Colombie-Britannique — Ontario

Normes du travail

Application de la loi et conformité

Plaintes déposées

43 988

Décembre 23-24 ▲ 1,3 %
Décembre 20-24 ▲ 30,3 %

Plaintes traitées par la VPNT

42 741

Décembre 23-24 ▲ 1,3 %
Décembre 20-24 ▲ 24,6 %

Plaintes déposées et traitées par la vice-présidence aux normes du travail (VPNT)

	2020	2021	2022	2023	2024	Variation	
						Décembre 20-24	Décembre 23-24
Plaintes déposées	33 752	29 941	36 048	43 411	43 988	30,3 % ▲	1,3 % ▲
Plaintes traitées par la VPNT	34 299	31 168	35 747	42 188	42 741	24,6 % ▲	1,3 % ▲
Plaintes fermées sans intervention juridique	28 921	26 623	31 502	37 550	38 004	31,4 % ▲	1,2 % ▲
Plaintes transférées aux affaires juridiques	5 378	4 545	4 245	4 638	4 737	11,9 % ▼	2,1 % ▲

Plaintes traitées par la VPNT



42 741

Écart ▲ 553

Variation ▲ 1,3 %

Plaintes fermées sans intervention juridique



38 004 (88,9 %)

Écart ▲ 454

Variation ▲ 1,2 %

Plaintes transférées aux affaires juridiques

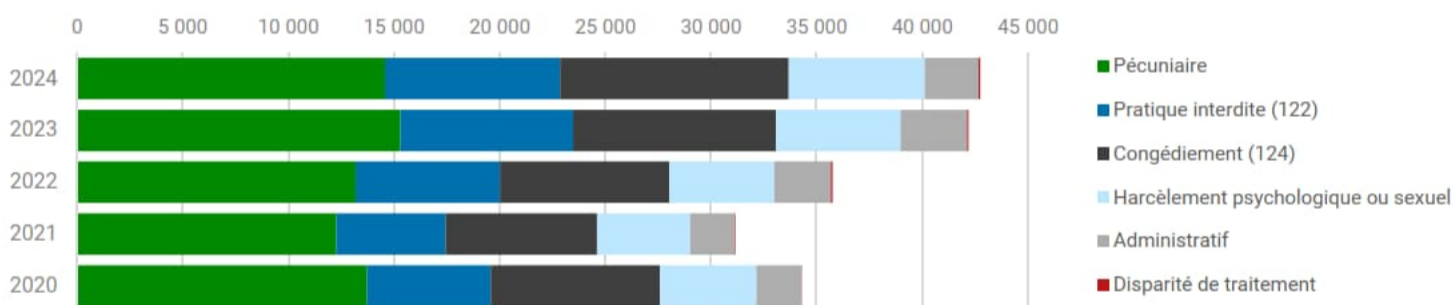


4 737 (11,1 %)

Écart ▲ 99

Variation ▲ 2,1 %

Répartition des plaintes traitées par la VPNT



	2020	2021	2022	2023	2024	Variation	
						Décembre 20-24	Décembre 23-24
Pécuniaire	13 717	12 261	13 180	15 292	14 565	6,2 % ▲	-4,8 % ▼
Pratique interdite (122)	5 869	5 179	6 836	8 185	8 293	41,3 % ▲	1,3 % ▲
Congédiement (124)	8 008	7 162	8 012	9 608	10 820	35,1 % ▲	12,6 % ▲
Harcèlement psychologique ou sexuel	4 555	4 414	4 979	5 888	6 436	41,3 % ▲	9,3 % ▲
Administratif	2 129	2 113	2 673	3 157	2 557	20,1 % ▲	-19,0 % ▼
Disparité de traitement	21	39	67	58	70	233,3 % ▲	20,7 % ▲
Plaintes traitées par la VPNT	34 299	31 168	35 747	42 188	42 741	24,6 % ▲	1,3 % ▲

Taux d'interventions réalisées dans les milieux ciblés et inspections de conformité

	2020	2021	2022	2023	2024	Variation	
						Décembre 20-24	Décembre 23-24
Taux d'interventions	78,5 %	89,2 %	91,4 %	88,3 %	98,7 %	▲ 10,4 pts de %	▲ 20,2 pts de %
Inspections de conformité	1 017	751	915	977	1 061	4,3 % ▲	8,6 % ▲

Enquêtes pécuniaires, enquêtes en matière de harcèlement et activités de médiation réalisées

	2020	2021	2022	2023	2024	Variation / Écart (pts de %)	
						Décembre 20-24	Décembre 23-24
Enquêtes pécuniaires	5 456	4 778	4 536	5 951	5 444	-0,2 % ▼	-8,5 % ▼
Enquêtes harcèlement psy. ou sexuel	1 066	883	1 053	1 028	1 303	22,2 % ▲	26,8 % ▲
Médiations	4 188	3 944	4 048	4 088	4 446	6,2 % ▲	8,8 % ▲
Taux de règlement des médiations	60,1 %	63,1 %	64,1 %	64,3 %	64,7 %	4,6 pts de % ▲	0,4 pt de % ▲

Permis d'agences de placement de personnel ou de recrutement de travailleurs étrangers temporaires

	2020	2021	2022	2023	2024	Variation	
						Décembre 20-24	Décembre 23-24
Demandes reçues	1 518	749	1 183	1 058	571	-62,4 % ▼	-46,0 % ▼
Demandes traitées	1 284	697	889	942	598	53,4 % ▼	36,5 % ▼
Permis délivrés	1 252	667	872	917	557	-55,5 % ▼	-39,3 % ▼
Permis refusés	32	30	17	25	41	28,1 % ▲	64,0 % ▲
Désistements	105	59	273	119	71	-32,4 % ▼	-40,3 % ▼

Signalements de situations d'infraction pouvant mener à un constat - Normes du travail



Équité salariale

Application de la loi et conformité

Vérifications réalisées

2 209

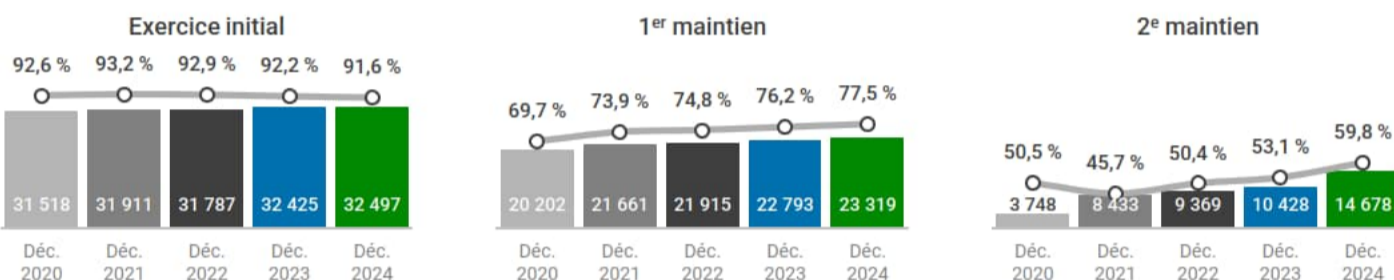
Décembre 23-24 ▲ 641

Décembre 20-24 ▲ 1 323

Taux d'interventions réalisées dans les milieux ciblés



Employeurs ayant déclaré avoir réalisé des travaux d'équité salariale



Vérifications réalisées¹

	2020	2021	2022	2023	2024	Écart	
						Décembre 20-24	Décembre 23-24
VÉRIFICATIONS DE RÉALISATION	728	1 348	1 510	1 343	1 956	1 228	▲ 613
DEMES	18	5	517	664	538	520	▲ 126
Exercice initial	134	375	266	349	162	28	▲ 187
Maintien	574	964	727	330	1 256	682	▲ 926
VÉRIFICATIONS DE CONFORMITÉ	158	128	108	225	253	95	▲ 28
Exercice initial	113	104	107	219	246	133	▲ 27
Maintien	45	24	1	6	7	-38	▲ 1
Total	886	1 476	1 618	1 568	2 209	1 323	▲ 641

Recours déposés

	2020	2021	2022	2023	2024	Écart	
						Décembre 20-24	Décembre 23-24
Conseil du trésor	0	295	642	13	3 512	3 512	▲ 3 499
Autres	51	499	135	98	120	69	▲ 22
Total	51	794	777	111	3 632	3 581	▲ 3 521

Recours traités

	2020	2021	2022	2023	2024	Écart	
						Décembre 20-24	Décembre 23-24
Fermeture avant enquête	9	38	11	0	2	-7	▲ 2
Enquêtes	0	1 177	913	62	89	89	▲ 27
Médiations	8	39	382	28	32	24	▲ 4
Processus décisionnel ²	43	46	330	2 351	147	104	▲ 2 204
Total	60	1 300	1 636	2 441	270	210	▲ -2 171

² Les recours jugés non recevables sont inclus dans le calcul.

Signalements de situations d'infraction pouvant mener à un constat - Équité salariale



Affaires juridiques
Santé et sécurité du travail

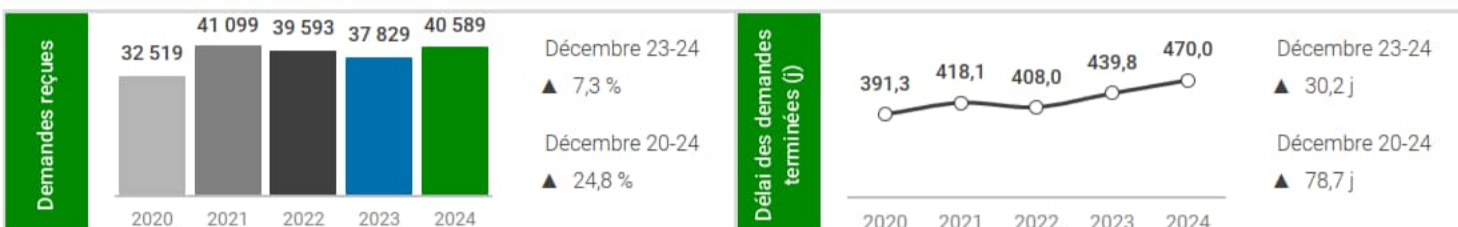
Demandes reçues au TAT

40 589

Décembre 23-24 ▲ 7,3 %

Décembre 20-24 ▲ 24,8 %

Tribunal administratif du travail

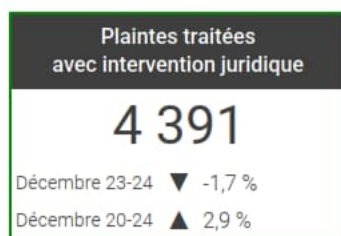


Constats signifiés

	2020	2021	2022	2023	2024	Variation	
						Décembre 20-24	Décembre 23-24
Réparation	69	11	34	19	22	-68,1 % ▼	15,8 % ▲
Prévention-inspection	1 772	2 855	2 573	2 441	2 390	34,9 % ▲	-2,1 % ▼

Affaires juridiques

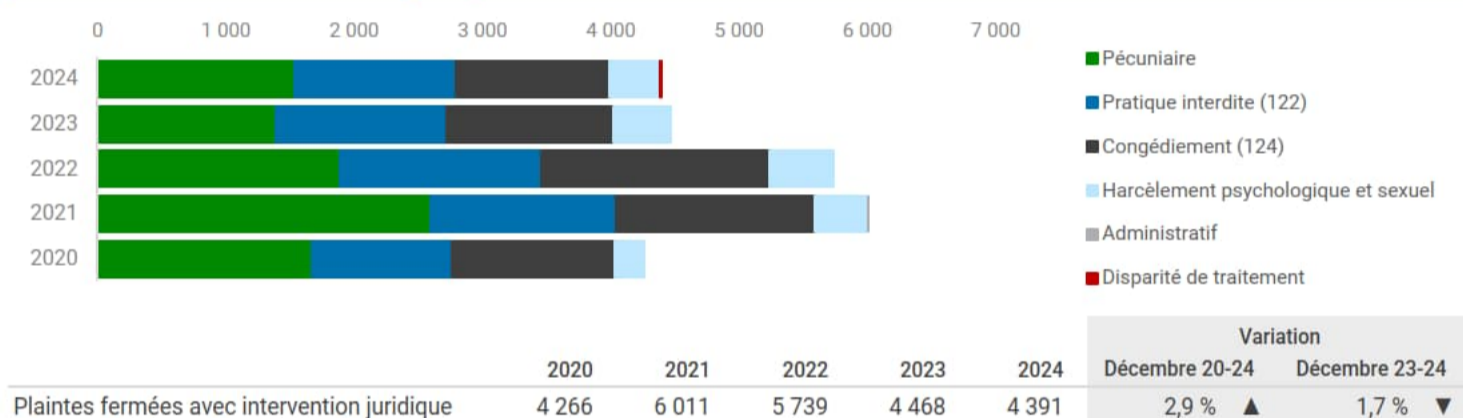
Normes du travail



Tribunal administratif du travail



Plaintes fermées avec intervention juridique



Demandes de révision NT reçues et délai de traitement des demandes terminées à la DGAJ



DGAJ : Direction générale des affaires juridiques.

Constats signifiés

	Années					Variation	
	2020	2021	2022	2023	2024	Décembre 20-24	Décembre 23-24
Normes du travail	208	74	117	173	265	27,4 % ▲	53,2 % ▲

Affaires juridiques

Équité salariale



Tribunal administratif du travail

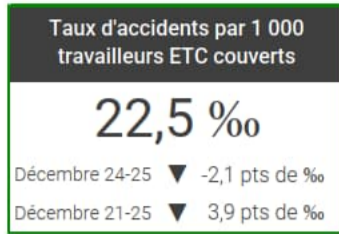
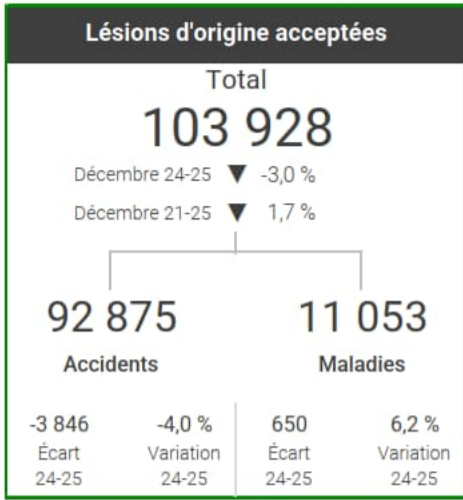


Constats signifiés

	2020	2021	2022	2023	2024	Variation	
						Décembre 20-24	Décembre 23-24
Équité salariale	2	26	24	45	21	950,0 % ▲	-53,3 % ▼

Santé et sécurité du travail

Suivi de l'admissibilité

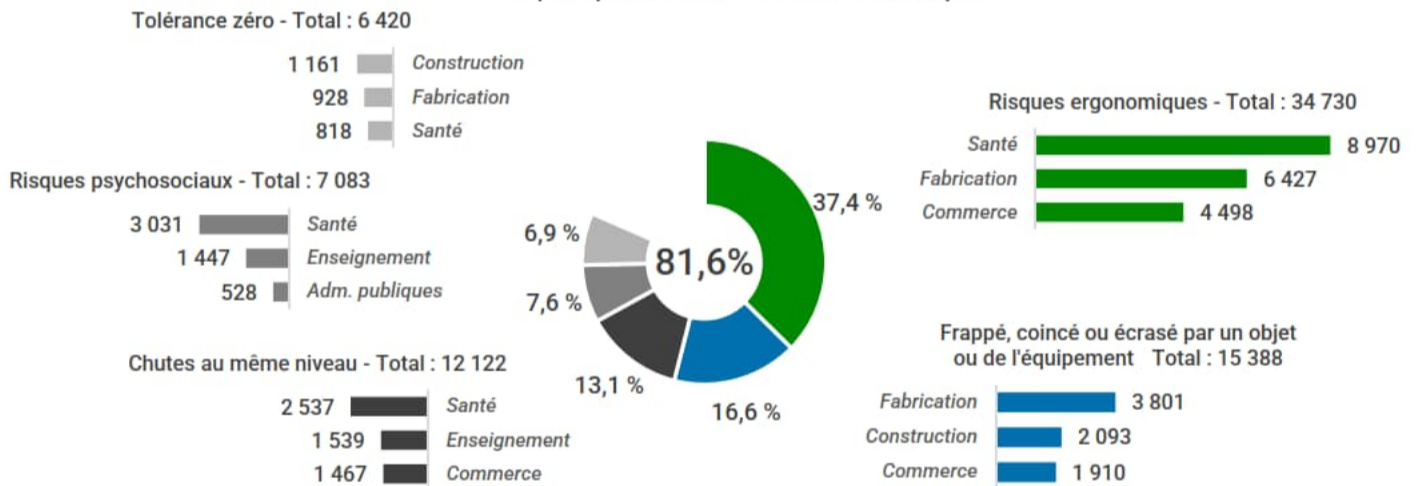


Portrait des lésions acceptées

		2021	2022	2023	2024	2025	Variation	
							Décembre 21-25	Décembre 24-25
Origines - Total		105 692	161 962	114 345	107 124	103 928	-1,7 % ▼	-3,0 % ▼
Accidents du travail		93 028	149 812	103 643	96 721	92 875	-0,2 % ▼	-4,0 % ▼
Maladies professionnelles		12 664	12 150	10 702	10 403	11 053	-12,7 % ▼	6,2 % ▲
Surdités ¹		11 826	11 350	9 789	9 367	10 005	15,4 % ▼	6,8 % ▲
Rechutes Total		2 697	2 604	2 322	2 719	2 688	-0,3 % ▼	1,1 % ▼
Total		108 389	164 566	116 667	109 843	106 616	-1,6 % ▼	-2,9 % ▼

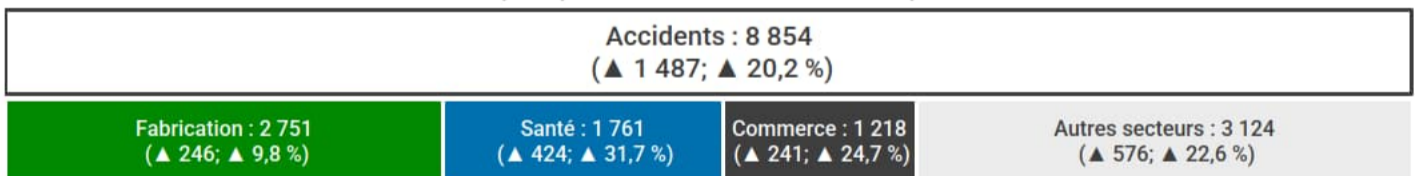
¹ À noter qu'un nombre considérable d'événements inscrits en surdités professionnelles demeure en attente d'une décision d'admissibilité au 1er mars de l'année suivante. Des détails supplémentaires sont fournis dans la note d'information.

Nombre d'accidents d'origine selon les priorités identifiées dans la Planification pluriannuelle en prévention-inspection²
3 principaux secteurs d'activité économique



² Ces données sont liées au taux de codification qui peut varier d'un mois à l'autre.

Nombre d'accidents d'origine pour les travailleurs étrangers temporaires³
3 principaux secteurs d'activité économique



	2021	2022	2023	2024	2025	Écart	
						Décembre 21-25	Décembre 24-25
Travailleurs étrangers temporaires (TET)	2 614	3 515	4 363	7 367	8 854	6 240 ▲	1 487 ▲

³ Les statistiques concernant les travailleurs étrangers temporaires (TET) produites par la CNESST, en matière de lésions professionnelles, incluent tous les travailleurs temporaires qui ne sont pas des citoyens canadiens ni des résidents permanents (ex. : personnes issues du Programme de mobilité internationale (PMI), résidents temporaires issus du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET), demandeurs d'asile ayant fait une demande de permis de travail et étudiants internationaux autorisés à travailler au Québec pendant leurs études).

Taux d'acceptation des lésions d'origine

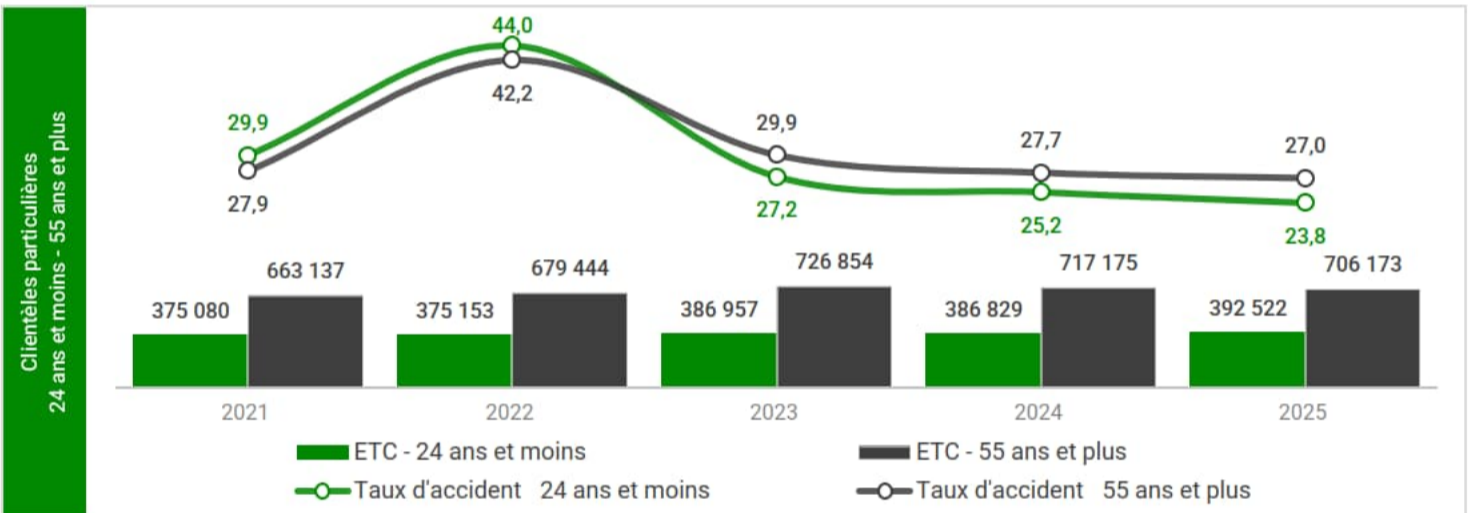
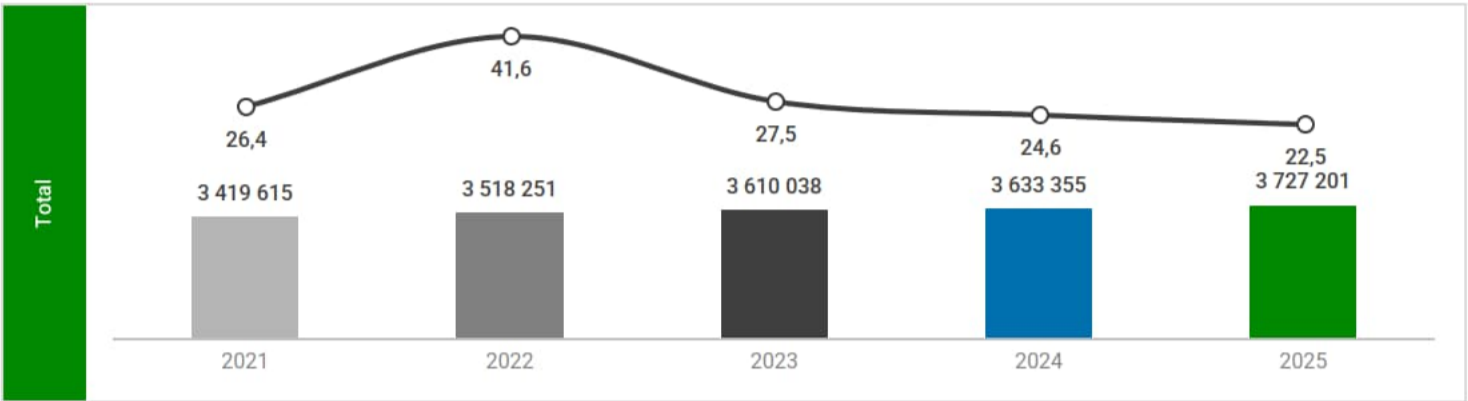


Délai moyen d'admissibilité¹ (j)

		2021	2022	2023	2024	2025	Écart (j)	
							Décembre 21-25	Décembre 24-25
Accidents		36,7	32,5	32,5	36,4	28,7	8,0 ▼	7,7 ▼
Automatisations				6,8	6,4	6,6	s. o.	0,2 ▲
Surdités		104,4	95,0	147,9	193,2	227,4	123,0 ▲	34,2 ▲
Autres maladies		103,8	102,9	69,5	69,1	53,5	-50,3 ▼	-15,6 ▼
Total		48,0	39,2	45,5	58,9	61,1	13,1 ▲	2,2 ▲

¹ Nombre de jours calendrier moyen entre la date de disponibilité des documents et la date d'inscription de la première décision d'admissibilité

Taux d'accidents par 1 000 travailleurs équivalent temps complet (ETC) couverts (%)²



² Estimation réalisée à partir des données de l'Enquête sur la population active effectuée par Statistique Canada. Chaque année présentée couvre une période mobile de 12 mois.



—○— Taux d'accidents par 1 000 travailleurs ETC couverts

Décès acceptés

au 31 décembre 2025

Décès : 257
(▲ 11; ▲ 4,5 %)

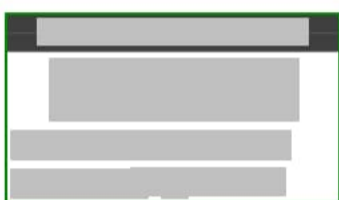
Accidents : 91
(▲ 17; ▲ 23,0 %)

Maladies : 166
(▼ 6; ▼ 3,5 %)

	Janvier à décembre					Écart	
	2021	2022	2023	2024	2025	Déc. 21-25	Déc. 24-25
Total	207	216	210	246	257	50 ▲	11 ▲
Accidents du travail	60	69	73	74	91	31 ▲	17 ▲
Maladies professionnelles	147	147	137	172	166	19 ▲	-6 ▼

Santé et sécurité du travail

Retour au travail



Capacité de retour au travail

92,6 %

Décembre 24-25 ▼ -1,2 pt de %
Décembre 21-25 ▼ -2,1 pts de %

Durée moyenne d'incapacité

	Proportion avec IRR	Proportion sans IRR
2025	54,7 %	45,3 %
2024	54,3 %	45,7 %
2023	54,1 %	45,9 %
2022	55,3 %	44,7 %
2021	56,1 %	43,9 %

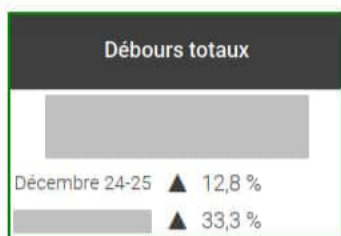


Proportion des décisions relatives à la capacité de travail

						Écart (pts de %)	
	2021	2022	2023	2024	2025	Décembre 21-25	Décembre 24-25
Capacité de retour au travail	94,7 %	96,1 %	94,5 %	93,8 %	92,6 %	-2,1 ▼	-1,2 ▼
Emploi convenable	3,7 %	2,7 %	3,8 %	4,2 %	4,6 %	0,9 ▲	0,4 ▲
Chez l'employeur	22,3 %	25,6 %	32,1 %	30,3 %	26,2 %	3,9 ▲	4,1 ▼
Inemployabilité (IPR)	0,8 %	0,6 %	0,9 %	1,1 %	1,6 %	0,8 ▲	0,5 ▲
En fonction de l'âge (FAE)	0,8 %	0,5 %	0,8 %	1,0 %	1,2 %	0,4 ▲	0,2 ▲

Santé et sécurité du travail

Coûts du régime



Débours - Programmes de la réparation (en millions de dollars)



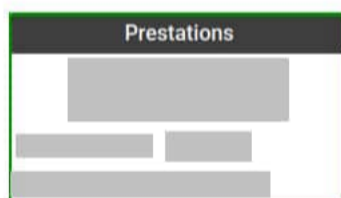
	2021	2022	2023	2024	2025	Variation	
						Décembre 21-25	Décembre 24-25
IRR	1 662,3	1 742,5	1 828,8	1 985,5			
Services de santé et équipement adapté et autres frais	573,6	574,7	627,1	673,7			
Intervenants de la santé	171,0	167,2	184,0	203,2			
Prothèses et orthèses	118,3	124,4	133,5	141,0			
Professionnels de la santé	116,4	110,2	118,6	114,3			
Établissements de santé	73,4	74,3	86,3	89,6			
Médicaments et autres produits	54,6	56,2	57,3	62,0			
Autres ¹	39,9	42,4	47,4	63,5			
Frais de réadaptation	70,2	74,8	84,8	92,3			
Autres débours ²	287,4	262,7	248,8	313,2			
Total	2 593,4	2 654,6	2 789,6	3 064,6			

¹ La sous-catégorie Autres comprend les services de santé, équipement adapté pour aides techniques, déplacement et séjour ainsi que autres frais.

² La catégorie Autres débours comprend les débours pour préjudice corporel, incapacité permanente, décès ainsi que stabilisation économique.

Santé et sécurité du travail

Programme Pour une maternité sans danger (PMSD)



Portrait des demandes PMSD

	2021	2022	2023	2024	2025	Variation	
						Décembre 21-25	Décembre 24-25
Demandes acceptées	34 164	23 724	20 942	19 971	19 964	-41,6 % ▼	0,0 % - 0
Prestations (M\$)	289,8	260,2	222,3	206,2			

Évolution du nombre de demandes¹ acceptées selon le type d'affectation



¹ Modification au processus de déclenchement de l'ouverture des dossiers PMSD depuis le 11 avril 2022, les demandes sans incidence financière n'étant plus comptabilisées.

Santé et sécurité du travail

Demandes de révision

Demandes de révision terminées à la DGRA en 90 jours ou moins

99,1 %

Décembre 24-25 ▲ 0,7 pt de %
Décembre 21-25 ▲ 34,5 pts de %

Délai de traitement à la DGRA

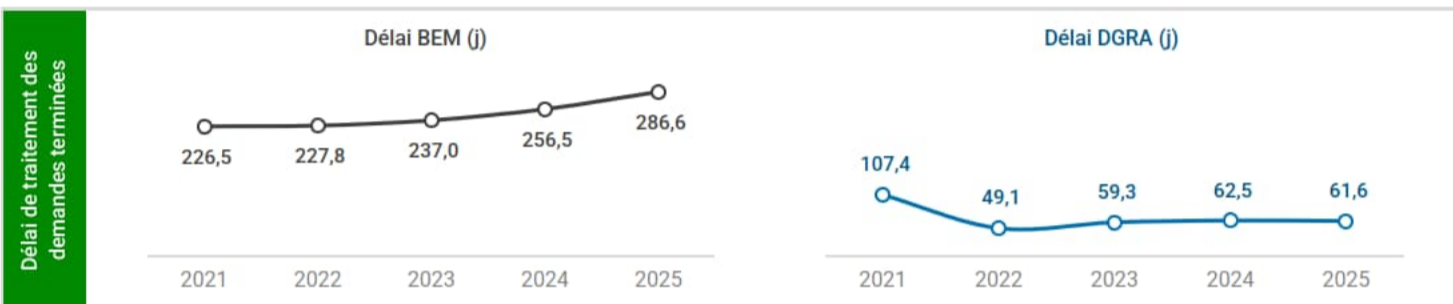
61,6 j

Décembre 24-25 ▼ -0,9 j
Décembre 21-25 ▼ 45,8 j

Demandes reçues et délai de traitement des demandes terminées

	2021	2022	2023	2024	2025	Variation	
						Décembre 21-25	Décembre 24-25
Demandes BEM	10 337	10 198	10 140	11 395	13 101	26,7 % ▲	15,0 % ▲
Demandes DGRA	64 354	66 051	66 108	71 079	78 475	21,9 % ▲	10,4 % ▲

BEM : Bureau d'évaluation médicale. DGRA : Direction générale de la révision administrative.



Santé et sécurité du travail

Signalements de situations d'infraction

Signalements de situations d'infraction pouvant mener à un constat - Réparation

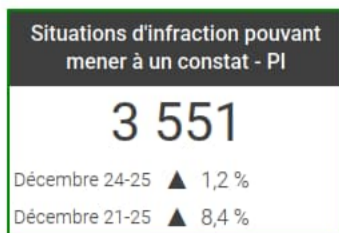
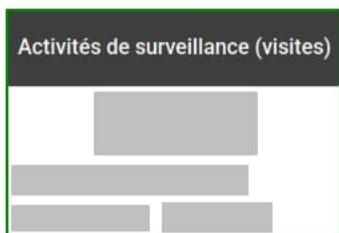


Année	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de signalements	35	68	39	37	41

Décembre 24-25 ▲ 10,8 %
Décembre 21-25 ▲ 17,1 %

Santé et sécurité du travail

Programmation annuelle des interventions



Activités de surveillance (visites) et mesures prises

	2021	2022	2023	2024	2025	Variation	
						Décembre 21-25	Décembre 24-25
Activités de surveillance (visites)	30 209	30 409	33 148	34 404			
Mesures prises	65 237	64 459	60 141	63 224	64 232	-1,5 % ▼	1,6 % ▲
Dérogations constatées	62 711	62 091	57 755	60 587	61 662	-1,7 % ▼	1,8 % ▲
Décisions prises	2 526	2 368	2 386	2 637	2 570	1,7 % ▲	-2,5 % ▼

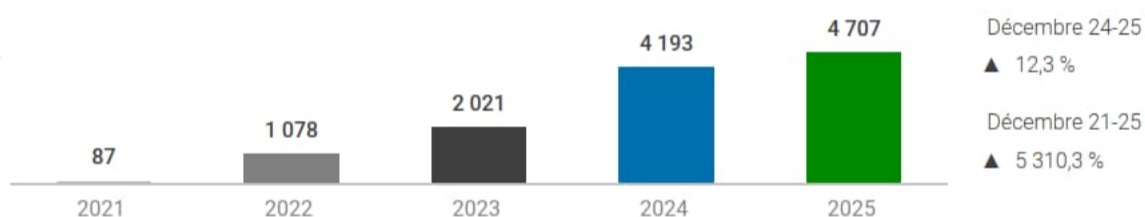
Signalements de situations d'infraction pouvant mener à un constat - Prévention-inspection



Taux d'interventions réalisées dans les milieux ciblés



Dossiers de promotion



Santé et sécurité du travail

Finances

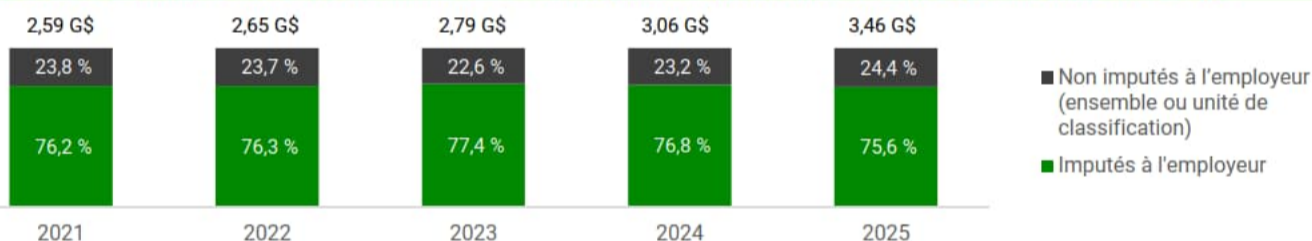
Taux de rendement du FSST



Évolution du taux de rendement mensuel cumulé

Évolution des encaissements mensuels cumulés - Versements périodiques liés à l'année de cotisation 2025

Répartition des débours de lésions professionnelles selon l'imputation (sans PMSD et sans égard à l'année de lésion)



Informations financières interprovinciales

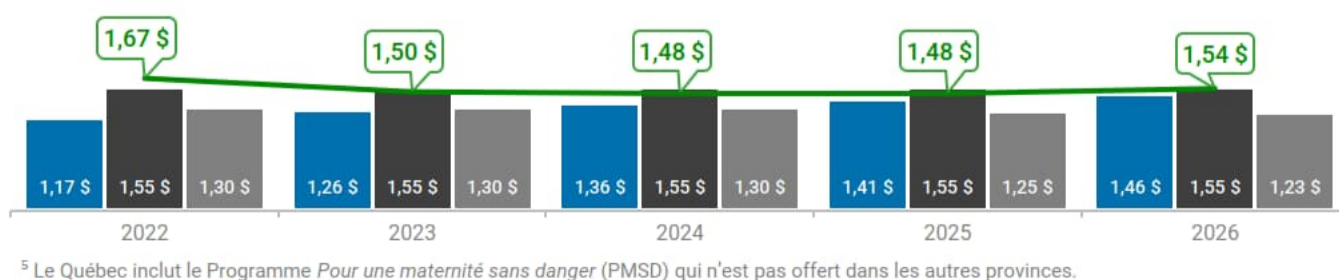
Taux de capitalisation²



Taux de rendement⁴



Taux de cotisation⁵



— Québec — Alberta — Colombie-Britannique — Ontario

Normes du travail

Application de la loi et conformité

Plaintes déposées

46 725

Décembre 24-25 ▲ 6,2 %
Décembre 21-25 ▲ 56,1 %

Plaintes traitées par la VPNT

43 837

Décembre 24-25 ▲ 2,6 %
Décembre 21-25 ▲ 40,6 %

Plaintes déposées et traitées par la vice-présidence aux normes du travail (VPNT)

	2021	2022	2023	2024	2025	Variation	
						Décembre 21-25	Décembre 24-25
Plaintes déposées	29 941	36 048	43 411	43 988	46 725	56,1 % ▲	6,2 % ▲
Plaintes traitées par la VPNT	31 168	35 747	42 188	42 741	43 837	40,6 % ▲	2,6 % ▲
Plaintes fermées sans intervention juridique	26 623	31 502	37 550	38 004	38 772	45,6 % ▲	2,0 % ▲
Plaintes transférées aux affaires juridiques	4 545	4 245	4 638	4 737	5 065	11,4 % ▲	6,9 % ▲

Plaintes traitées par la VPNT



43 837

Écart ▲ 1 096

Variation ▲ 2,6 %

Plaintes fermées sans intervention juridique



38 772 (88,4 %)

Écart ▲ 768

Variation ▲ 2,0 %

Plaintes transférées aux affaires juridiques

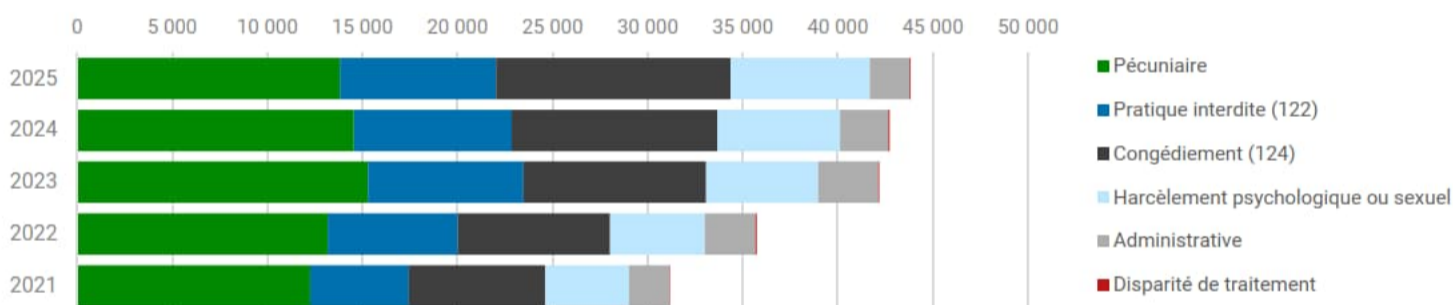


5 065 (11,6 %)

Écart ▲ 328

Variation ▲ 6,9 %

Répartition des plaintes traitées par la VPNT



	2021	2022	2023	2024	2025	Variation	
						Décembre 21-25	Décembre 24-25
Pécuniaire	12 261	13 180	15 292	14 565	13 811	12,6 % ▲	-5,2 % ▼
Pratique interdite (122)	5 179	6 836	8 185	8 293	8 212	58,6 % ▲	-1,0 % ▼
Congédiement (124)	7 162	8 012	9 608	10 820	12 339	72,3 % ▲	14,0 % ▲
Harcèlement psychologique ou sexuel	4 414	4 979	5 888	6 436	7 317	65,8 % ▲	13,7 % ▲
Administrative	2 113	2 673	3 157	2 557	2 095	-0,9 % ▼	-18,1 % ▼
Disparité de traitement	39	67	58	70	63	61,5 % ▲	-10,0 % ▼
Plaintes traitées par la VPNT	31 168	35 747	42 188	42 741	43 837	40,6 % ▲	2,6 % ▲

Taux d'interventions réalisées dans les milieux ciblés et inspections de conformité

	2021	2022	2023	2024	2025	Variation	
						Décembre 21-25	Décembre 24-25
Inspections de conformité	89,2 %	91,4 %	88,3 %	98,7 %			
	751	915	977	1 061			

Enquêtes pécuniaires, enquêtes en matière de harcèlement et activités de médiation réalisées

	2021	2022	2023	2024	2025	Variation / Écart (pts de %)	
						Décembre 21-25	Décembre 24-25
Enquêtes pécuniaires	4 778	4 536	5 951	5 444	4 608	-3,6 % ▼	-15,4 % ▼
Enquêtes harcèlement psy. ou sexuel	883	1 053	1 028	1 303	1 306	47,9 % ▲	0,2 % ▲
Médiations	3 944	4 048	4 088	4 446	4 549	15,3 % ▲	2,3 % ▲
Taux de règlement des médiations	63,1 %	64,1 %	64,3 %	64,7 %	61,5 %	-1,6 pt de % ▼	-3,2 pts de % ▼

Permis d'agences de placement de personnel ou de recrutement de travailleurs étrangers temporaires

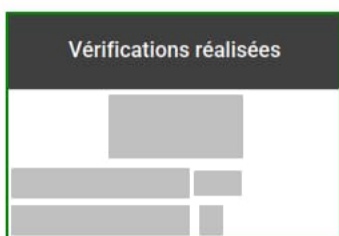
	2021	2022	2023	2024	2025	Écart	
						Déc. 21-25	Déc. 24-25
Demandes reçues	749	1 183	1 058	571	326	-423 ▼	-245 ▼
Demandes traitées	697	889	942	598	309	388 ▼	289 ▼
Permis délivrés	667	872	917	557	292	-375 ▼	-265 ▼
Permis refusés	30	17	25	41	17	-13 ▼	-24 ▼
Désistements	59	273	119	71	32	-27 ▼	-39 ▼

Signalements de situations d'infraction pouvant mener à un constat - Normes du travail

	2021	2022	2023	2024	2025	Décembre 24-25	Décembre 21-25
	191	173	522	526	219	▼ -58,4 %	▲ 14,7 %

Équité salariale

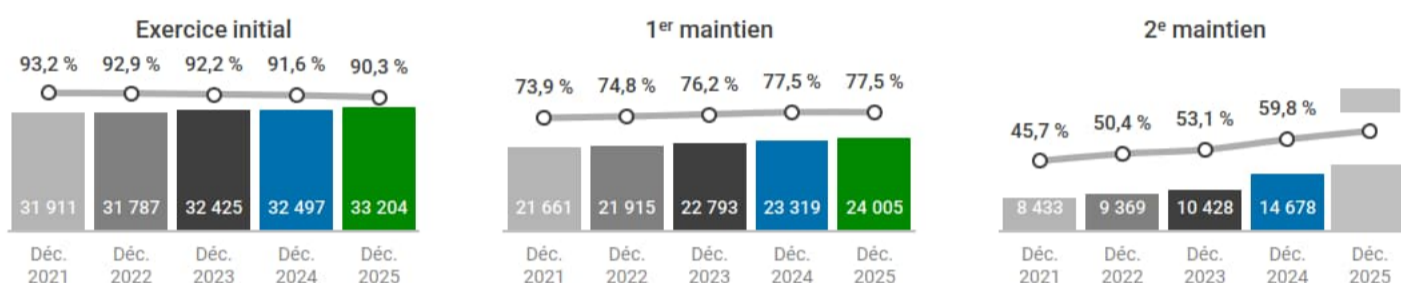
Application de la loi et conformité



Taux d'interventions réalisées dans les milieux ciblés



Employeurs ayant déclaré avoir réalisé des travaux d'équité salariale



Vérifications réalisées

	2021	2022	2023	2024	2025	Écart	
						Décembre 21-25	Décembre 24-25
Vérifications de réalisation	1 348	1 510	1 343	1 956			
DEMES	5	517	664	538			
Exercice initial	375	266	349	162			
Maintien	964	727	330	1 256			
Vérifications de conformité	128	108	225	253			
Exercice initial	104	107	219	246			
Maintien	24	1	6	7			
Total	1 476	1 618	1 568	2 209			

Recours déposés

	2021	2022	2023	2024	2025	Écart	
						Décembre 21-25	Décembre 24-25
Conseil du trésor	295	642	13	3 512	25	270 ▼	3 487 ▼
Autres	499	135	98	120	205	-294 ▼	85 ▲
Total	794	777	111	3 632	230	-564 ▼	-3 402 ▼

Recours traités

	2021	2022	2023	2024	2025	Écart	
						Décembre 21-25	Décembre 24-25
Fermeture avant enquête	38	11	0	2	9	-29 ▼	7 ▲
Enquêtes	1 177	913	62	89	476	701 ▼	387 ▲
Médiations	39	382	28	32	28	-11 ▼	-4 ▼
Processus décisionnel ¹	46	330	2 351	147	74	28 ▲	73 ▼
Total	1 300	1 636	2 441	270	587	-713 ▼	317 ▲

¹ Les recours jugés non recevables sont inclus dans le calcul.

Signalements de situations d'infraction pouvant mener à un constat - Équité salariale ²



² Les données de 2021 à 2024 ont été révisées pour inclure uniquement les signalements initiés ayant été transmis à la Direction générale des affaires juridiques.

Affaires juridiques
Santé et sécurité du travail

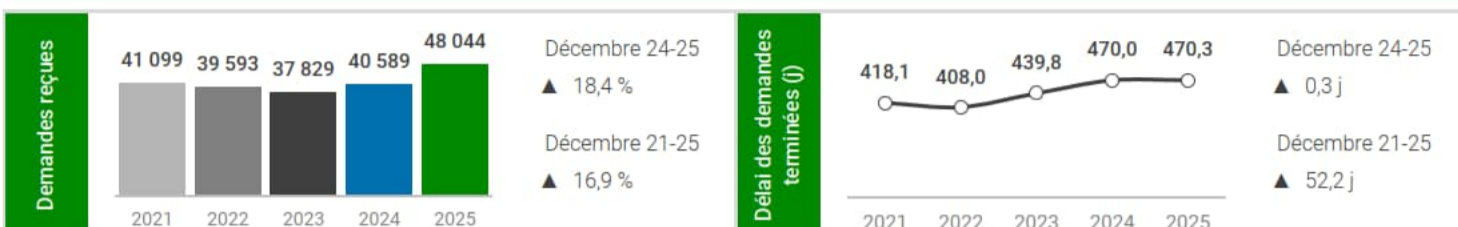
Demandes reçues au TAT

48 044

Décembre 24-25 ▲ 18,4 %

Décembre 21-25 ▲ 16,9 %

Tribunal administratif du travail

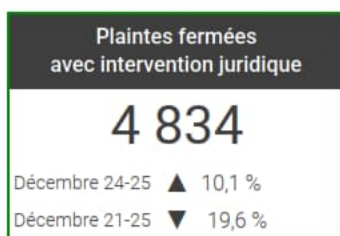


Constats signifiés

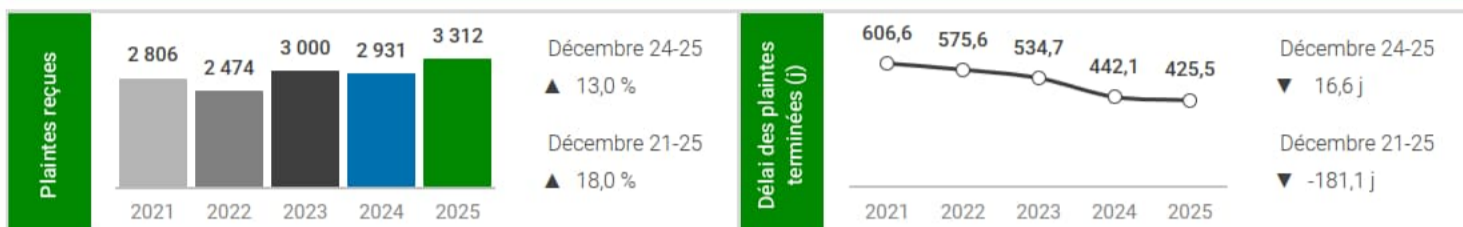
	2021	2022	2023	2024	2025	Variation	
						Décembre 21-25	Décembre 24-25
Réparation	11	34	19	22			
Prévention-inspection	2 855	2 573	2 441	2 390			

Affaires juridiques

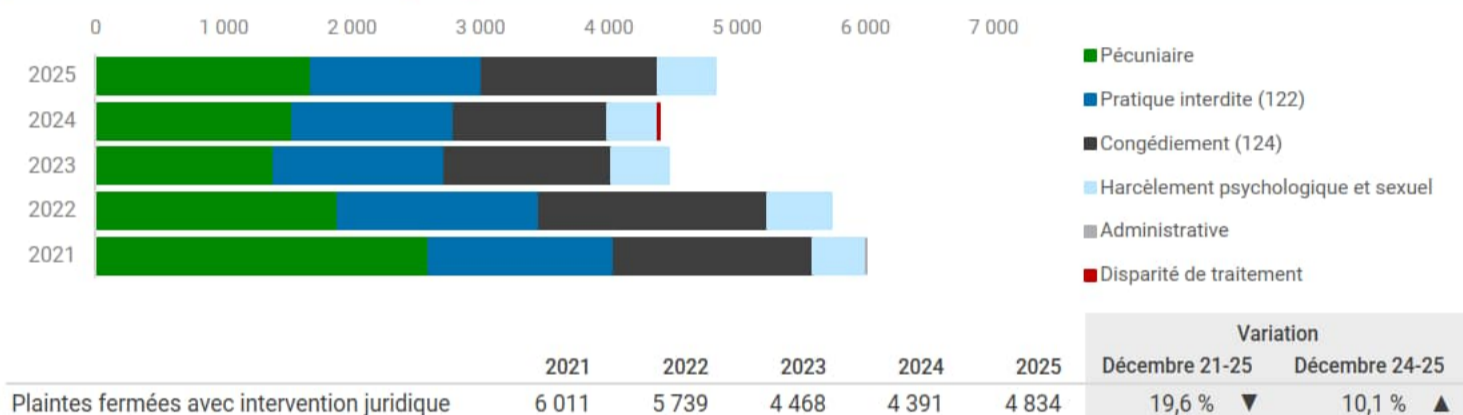
Normes du travail



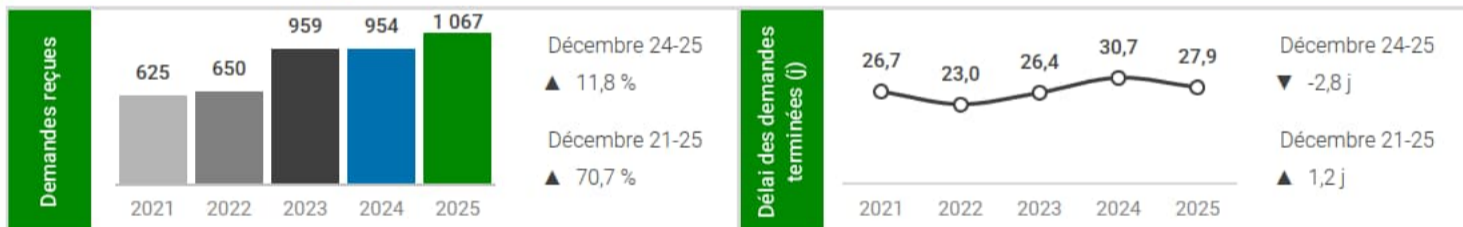
Tribunal administratif du travail



Plaintes fermées avec intervention juridique



Demandes de révision NT reçues et délai de traitement des demandes terminées à la DGAJ



DGAJ : Direction générale des affaires juridiques.

Constats signifiés

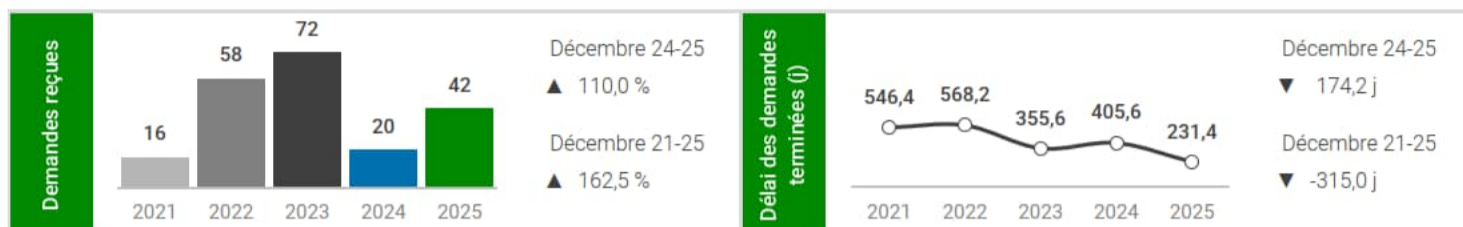
						Variation	
	2021	2022	2023	2024	2025	Décembre 21-25	Décembre 24-25
Normes du travail	74	117	173	265	154	108,1 % ▲	-41,9 % ▼

Affaires juridiques

Équité salariale



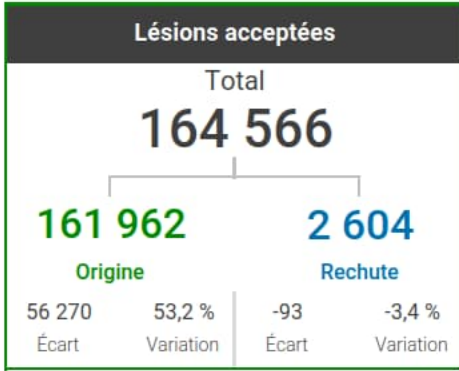
Tribunal administratif du travail



Constats signifiés

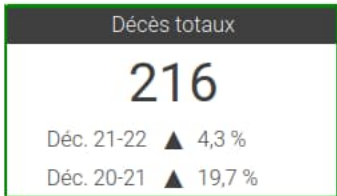
	2021	2022	2023	2024	2025	Variation	
						Décembre 21-25	Décembre 24-25
Équité salariale	26	24	45	21	14	-46,2 % ▼	-33,3 % ▼

Santé et sécurité du travail
Suivi de l'admissibilité



Faits saillants

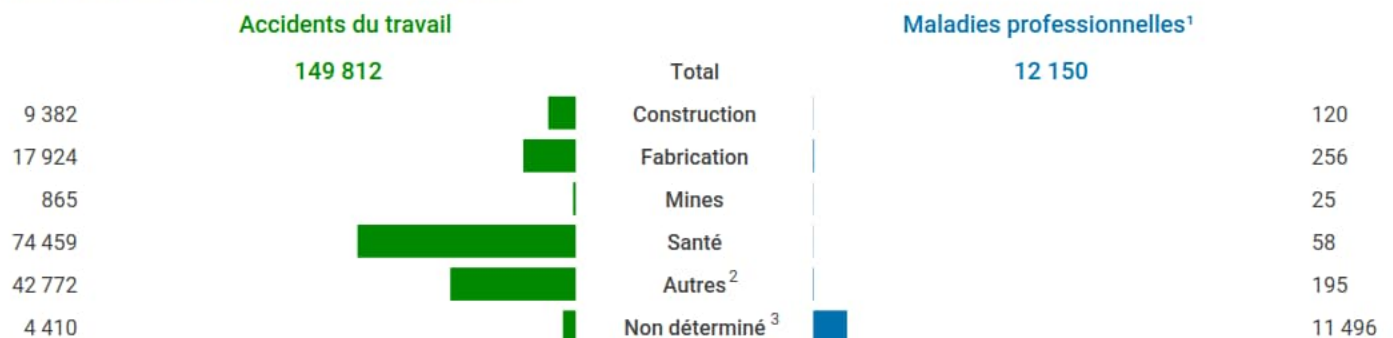
- 161 962 lésions d'origine acceptées sur la période, une hausse de 56 270 (+ 53,2 %).
- Hausse de 15,2 points de ‰ du taux d'accidents global à 41,6 ‰.
- Hausse de 9 décès en 2022, pour s'établir à 216.



Portrait des lésions acceptées

	2020	2021	2022	Variation	
				Décembre 20-21	Décembre 21-22
Origine - Total	104 732	105 692	161 962	0,9 % ▲	53,2 % ▲
Accidents du travail	94 750	93 028	149 812	-1,8 % ▼	61,0 % ▲
Maladies professionnelles	9 982	12 664	12 150	26,9 % ▲	-4,1 % ▼
Surdité	9 024	11 826	11 350	31,1 % ▲	-4,0 % ▼
Origine - Secteurs à risques					
Construction	7 599	8 826	9 502	16,1 % ▲	7,7 % ▲
Fabrication	16 919	17 651	18 180	4,3 % ▲	3,0 % ▲
Mines	761	744	890	-2,2 % ▼	19,6 % ▲
Santé	31 652	26 589	74 517	-16,0 % ▼	180,3 % ▲
Rechute - Total	2 693	2 697	2 604	0,1 % ▲	-3,4 % ▼

Lésions d'origine acceptées selon la catégorie

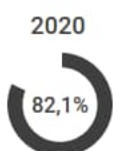


¹ Ces données sont à interpréter avec prudence en raison du faible volume de maladies professionnelles pour lesquelles le secteur d'activité économique de l'employeur du travailleur est codifié. Ce cas d'espèce se produit entre autres dans la vaste majorité des cas de surdité professionnelle, qui représentent plus de 90 % de l'ensemble des maladies.

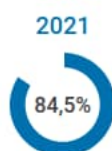
² Regroupe les lésions d'origine possédant un secteur d'activité identifié mais ne faisant pas partie des secteurs construction, fabrication, mines ou santé.

³ Rassemble les lésions d'origine pour lesquelles aucun secteur d'activité n'a été identifié.

Taux d'acceptation des lésions d'origine



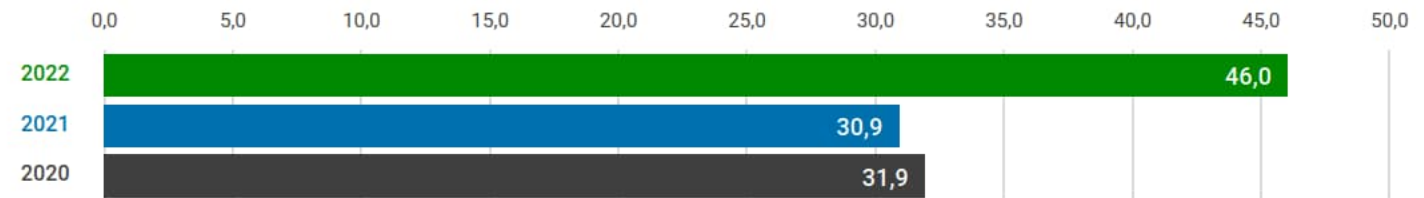
Décembre 20-21
▲ 2,4 pts de %



Décembre 21-22
▲ 1,1 pt de %

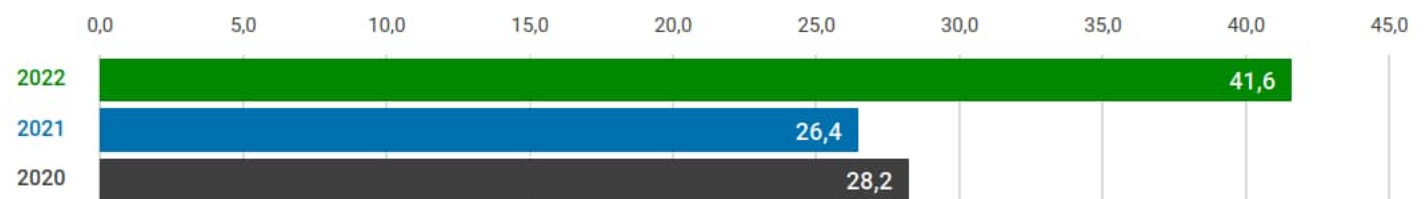


Taux de lésions par 1 000 travailleurs ETC couverts (‰)¹



¹ Estimation réalisée à partir des données de l'Enquête sur la population active effectuée par Statistique Canada. Chaque année présentée couvre une période mobile de 12 mois.

Taux d'accidents par 1 000 travailleurs ETC couverts (‰)¹



¹ Estimation réalisée à partir des données de l'Enquête sur la population active effectuée par Statistique Canada. Chaque année présentée couvre une période mobile de 12 mois.

Décès

au 31 décembre 2022

Total



216

Écart ▲ 9

Variation ▲ 4,3 %

Accidents du travail



69

Écart ▲ 9

Variation ▲ 15,0 %

Maladies professionnelles



147

Écart ↕ 0

Variation ↕ 0,0 %

	2020	2021	2022	Variation	
				Décembre 20-21	Décembre 21-22
Total	173	207	216	19,7 % ▲	4,3 % ▲
Accidents du travail	57	60	69	5,3 % ▲	15,0 % ▲
Maladies professionnelles	116	147	147	26,7 % ▲	0,0 % ↕

Santé et sécurité du travail
Retour au travail

Durée moyenne d'incapacité

67,3 j IRR

Déc. 21-22 ▼ -27,5 j IRR

Déc. 20-21 ▲ 9,6 j IRR

Faits saillants

- Durée moyenne d'incapacité de **67,3 jours IRR**, il s'agit d'une baisse de **27,5 jours IRR**.
- Hausse de **1,4 point de %** de la capacité de retour au travail pour se situer à **96,1 %**.

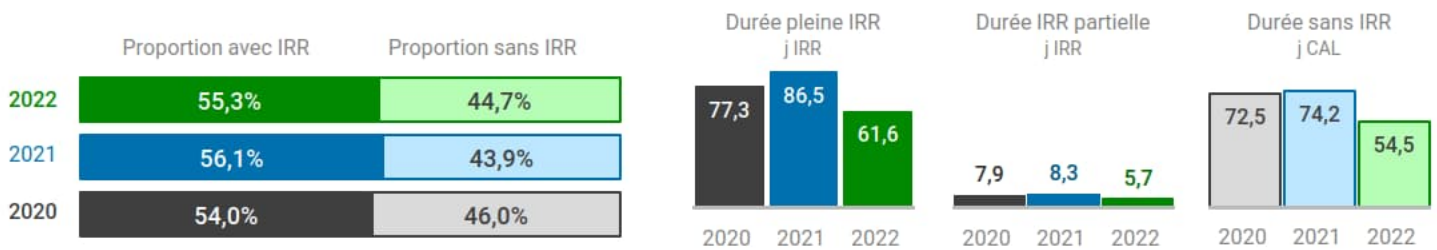
Capacité de retour au travail

96,1 %

Déc. 21-22 ▲ 1,4 pt de %

Déc. 20-21 ▼ -0,6 pt de %

Durée moyenne d'incapacité



Proportion des décisions relatives à la capacité de travail

	2020	2021	2022	Écart (pts de %)	
				Décembre 20-21	Décembre 21-22
Capacité de retour au travail	95,3 %	94,7 %	96,1 %	-0,6 ▼	1,4 ▲
Emploi convenable	3,2 %	3,7 %	2,7 %	0,5 ▲	-1,0 ▼
Chez l'employeur	22,4 %	22,3 %	25,6 %	-0,1 ▼	3,3 ▲
Inemployabilité (IPR)	0,7 %	0,8 %	0,6 %	0,1 ▲	-0,2 ▼
En fonction de l'âge (FAE)	0,8 %	0,8 %	0,5 %	0,0 ↻	-0,3 ▼

Santé et sécurité du travail
Coûts du régime

Débours totaux

2 654,6 M\$

Déc. 21-22 ▲ 2,4 %

Déc. 20-21 ▲ 8,6 %

Débours liés à la COVID-19¹

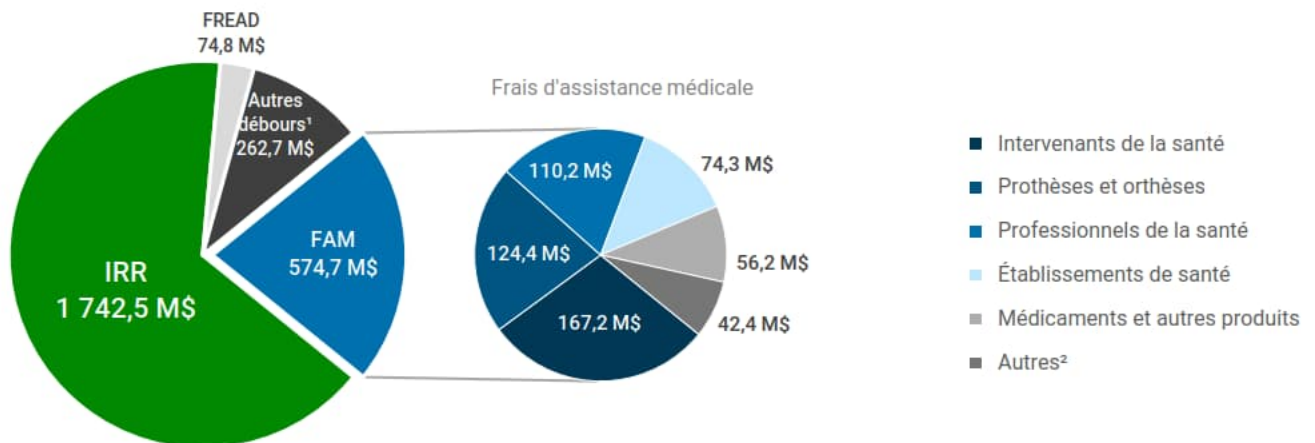
75,7 M\$

¹ Les débours liés à la COVID-19 consistent à la somme des prestations offertes aux travailleurs ayant subi une lésion liée à la COVID-19 ainsi qu'aux prolongements d'IRR accordés dans le contexte de la crise sanitaire.

Faits saillants

- À 2 654,6 M\$, les débours totaux sont en hausse de 61,2 M\$ (+ 2,4 %) :
 - + 80,2 M\$ (+ 4,8 %) en IRR, s'élevant à 1 742,5 M\$;
 - Quasi-stabilité des frais d'assistance médicale (+ 1,1 M\$) totalisant 574,7 M\$;
 - + 4,6 M\$ (+ 6,5 %) des frais de réadaptation à 74,8 M\$;
 - - 24,7 M\$ (- 8,6 %) des autres débours à 262,7 M\$.

Débours - Programmes de la réparation (en millions de dollars)



IRR : Indemnité de remplacement du revenu. FREAD : Frais de réadaptation. FAM : Frais d'assistance médicale.

	2020	2021	2022	Variation	
				Décembre 20-21	Décembre 21-22
IRR	1 604,5	1 662,3	1 742,5	3,6 % ▲	4,8 % ▲
Frais d'assistance médicale	498,9	573,6	574,7	15,0 % ▲	0,2 % ▲
Intervenants de la santé	136,7	171,0	167,2	25,1 % ▲	-2,2 % ▼
Prothèses et orthèses	91,3	118,3	124,4	29,5 % ▲	5,2 % ▲
Professionnels de la santé	103,3	116,4	110,2	12,7 % ▲	-5,3 % ▼
Établissements de santé	77,5	73,4	74,3	-5,3 % ▼	1,3 % ▲
Médicaments et autres produits	56,0	54,6	56,2	-2,5 % ▼	2,9 % ▲
Autres ²	34,1	39,9	42,4	17,2 % ▲	6,1 % ▲
Frais de réadaptation	66,9	70,2	74,8	4,9 % ▲	6,5 % ▲
Autres débours ¹	218,3	287,4	262,7	31,6 % ▲	-8,6 % ▼
Total	2 388,5	2 593,4	2 654,6	8,6 % ▲	2,4 % ▲

¹ La catégorie Autres débours comprend les débours pour préjudice corporel, incapacité permanente, décès ainsi que stabilisation économique.

² La sous-catégorie Autres comprend les frais d'assistance médicale pour aides techniques, déplacements et séjours ainsi que autres frais.

Santé et sécurité du travail
Pour une maternité sans danger (PMSD)

Demands acceptées	Demands acceptées COVID-19	Prestations	Prestations liées à la COVID-19
23 724	13 286	260,2 M\$	158,3 M\$
Déc. 21-22 ▼ -30,6 % Déc. 20-21 ▼ -6,6 %		Déc. 21-22 ▼ -10,2 % Déc. 20-21 ▲ 3,9 %	

Faits saillants

- Baisse de 10 440 (- 30,6 %) demandes PMSD acceptées pour atteindre 23 724 demandes.
- Baisse de 29,6 M\$ (- 10,2 %) des prestations versées totalisant 260,2 M\$.

	2020	2021	2022	Variation	
				Décembre 20-21	Décembre 21-22
Demands acceptées	36 592	34 164	23 724	-6,6 % ▼	-30,6 % ▼
Prestations (M\$)	278,9	289,8	260,2	3,9 % ▲	-10,2 % ▼
IRR	276,4	287,6	258,5	4,0 % ▲	-10,1 % ▼
Frais	2,4	2,2	1,6	-8,4 % ▼	-26,3 % ▼

Estimation du nombre de naissances des femmes en emploi¹

	2019	Janvier à décembre		Variation	
		2020	2021	Décembre 19-20	Décembre 20-21
Total	63 077	57 529	62 463	-8,8 % ▼	8,6 % ▲

¹ Estimation réalisée à partir des données de l'Institut de la statistique du Québec et de Statistique Canada. Cette donnée annuelle est disponible au mois de juin de l'année suivante.

Demands de révision
Santé et sécurité du travail

Délai de traitement à la DGRA
49,1 j
Déc. 21-22 ▼ -58,3 j Déc. 20-21 ▼ -56,4 j

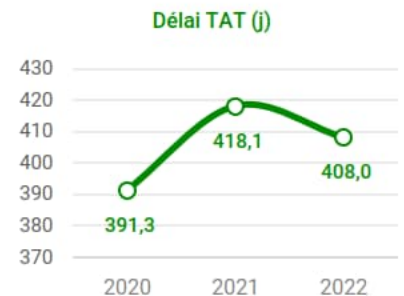
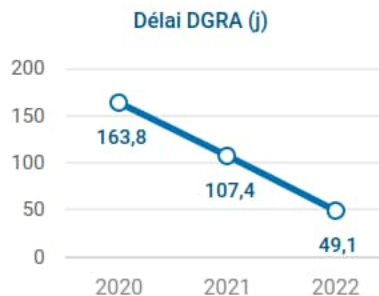
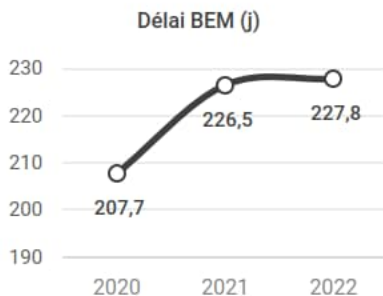
Faits saillants

- Hausse du délai de traitement au BEM qui atteint 227,8 jours (+ 1,3 j).
- Baisse de 58,3 jours du délai de traitement à la DGRA pour clore la période à 49,1 jours.
- Baisse de 10,1 jours du délai de traitement au TAT se terminant à 408,0 jours.

Demands reçues et délai de traitement des demands terminées

	2020	2021	2022	Variation	
				Décembre 20-21	Décembre 21-22
Demands BEM	9 756	10 337	10 198	6,0 % ▲	- 1,3 % ▼
Demands DGRA	58 121	64 354	66 051	10,7 % ▲	2,6 % ▲
Demands TAT	32 519	41 099	39 593	26,4 % ▲	- 3,7 % ▼

BEM : Bureau d'évaluation médicale. DGRA : Direction générale de la révision administrative. TAT : Tribunal administratif du travail.



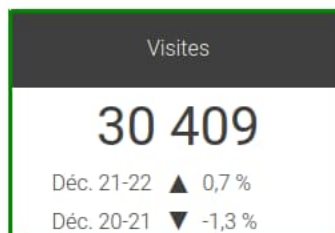
Santé et sécurité du travail

Programmation annuelle des interventions



Faits saillants

- 92,9 % des interventions sont en milieux ciblés (- 4,1 points de %).
- 97,7 % des décisions de tolérance zéro sont en milieux ciblés (+ 0,1 point de %).



Interventions en milieux ciblés



92,9 %
▼ -4,1 pts de %

Dangers - Risques



87,0 %
▼ -6,1 pts de %

Actions particulières



3,6 %
▲ 2,0 pts de %

Facteurs de vulnérabilités



2,3 %
↻ 0,0 pt de %

Proportion des interventions et des décisions tolérance zéro en milieux ciblés

	2020	2021	2022	Écart (pts de %)	
				Décembre 20-21	Décembre 21-22
Interventions en milieux ciblés	95,5 %	97,0 %	92,9 %	1,5 ▲	-4,1 ▼
Dangers - Risques	90,3 %	93,1 %	87,0 %	2,8 ▲	-6,1 ▼
Actions particulières	1,6 %	1,6 %	3,6 %	0,0 ↻	2,0 ▲
Facteurs de vulnérabilités	3,5 %	2,3 %	2,3 %	-1,2 ▼	0,0 ↻
Décisions tolérance zéro	93,3 %	97,6 %	97,7 %	4,3 ▲	0,1 ▲

Visites, mesures prises et constats signifiés

	2020	2021	2022	Variation	
				Décembre 20-21	Décembre 21-22
Visites	30 615	30 209	30 409	- 1,3 % ▼	0,7 % ▲
Mesures prises	53 860	65 237	64 459	21,1 % ▲	- 1,2 % ▼
Dérogations constatées	51 735	62 711	62 091	21,2 % ▲	- 1,0 % ▼
Décisions prises	2 125	2 526	2 368	18,9 % ▲	- 6,3 % ▼
Constats signifiés	1 772	2 855	2 573	61,1 % ▲	- 9,9 % ▼

Santé et sécurité du travail

Finances

Taux de rendement du FSST

-6,4 %

Faits saillants

- Le rendement des placements du FSST en 2022 est de **- 6,4 %**.
- En 2022, le taux de capitalisation effectif aux fins de la tarification est de **121,6 %**.
- Le taux moyen de cotisation pour l'année 2023 est fixé à **1,50 \$** du 100 \$ de masse salariale.

Informations financières interprovinciales

Janvier à décembre

	Taux de capitalisation 2021 ¹	Taux de rendement	Taux de cotisation		
		2021	2022	2023	22-23
Québec	135,7 %	11,7 %	1,67 \$	1,50 \$	▼
Alberta	120,4 %	10,9 %	1,17 \$	1,26 \$	▲
Colombie-Britannique	154,7 %	12,7 %	1,55 \$	1,55 \$	↔
Ontario	121,2 %	10,8 %	1,30 \$	1,30 \$	↔

¹ Effectif aux fins de la tarification.

Évolution du taux de rendement mensuel cumulé



Proportion des coûts non imputés par mode de tarification

(6 ans de maturité)

	2020	Janvier à décembre		Écart (pts de %)	
		2021	2022	Décembre 20-21	Décembre 21-22
Unité	3,9 %	5,6 %	3,0 %	1,7 ▲	-2,6 ▼
Personnalisé non mutualisé	13,0 %	13,0 %	12,7 %	0,0 ↔	-0,3 ▼
Personnalisé et mutualisé	33,3 %	31,8 %	30,3 %	-1,5 ▼	-1,5 ▼
Rétrospectif	32,8 %	30,0 %	28,1 %	-2,8 ▼	-1,9 ▼
Total	26,9 %	26,8 %	26,3 %	-0,1 ▼	-0,5 ▼

Normes du travail

Application de la loi et conformité

Demandes traitées

37 241

Déc. 21-22 ▲ 14,1 %

Déc. 20-21 ▼ -1,7 %

Demandes traitées - COVID-19

629

Faits saillants

- Hausse de 7,5 % des recours traités.
- 91,4 % des interventions de surveillance effectuées en milieux ciblés.
- Augmentation de 19,3 % des enquêtes en harcèlement psychologique ou sexuel réalisées.

Demandes déposées et traitées

	2020	2021	2022	Variation	
				Décembre 20-21	Décembre 21-22
Demandes déposées	33 752	29 941	36 048	- 11,3 % ▼	20,4 % ▲
Demandes traitées	33 187	32 634	37 241	- 1,7 % ▼	14,1 % ▲
Dem. fermées sans dépôt officiel de plainte	7 437	7 467	10 174	0,4 % ▲	36,3 % ▲
Recours traités sans intervention juridique	21 484	19 156	21 328	- 10,8 % ▼	11,3 % ▲
Recours traités avec intervention juridique	4 266	6 011	5 739	40,9 % ▲	- 4,5 % ▼

Demandes traitées



37 241

Écart ▲ 4 607

Variation ▲ 14,1 %

Demandes fermées sans dépôt officiel de plainte



10 174

Écart ▲ 2 707

Variation ▲ 36,3 %

Recours traités sans intervention juridique



21 328

Écart ▲ 2 172

Variation ▲ 11,3 %

Recours traités avec intervention juridique

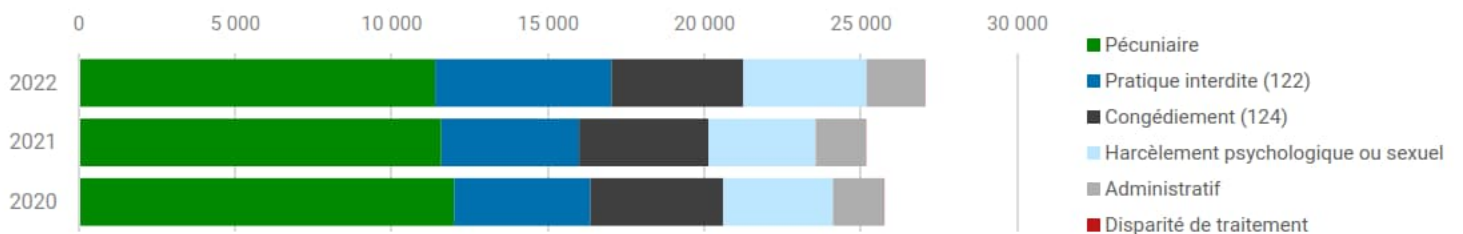


5 739

Écart ▼ -272

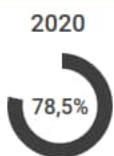
Variation ▼ -4,5 %

Répartition des recours traités avec et sans intervention juridique



	2020	2021	2022	Variation	
				Décembre 20-21	Décembre 21-22
Pécuniaire	11 992	11 588	11 388	- 3,4 % ▼	- 1,7 % ▼
Pratique interdite (122)	4 366	4 409	5 640	1,0 % ▲	27,9 % ▲
Congédiement (124)	4 245	4 126	4 217	- 2,8 % ▼	2,2 % ▲
Harcèlement psychologique ou sexuel	3 506	3 429	3 934	- 2,2 % ▼	14,7 % ▲
Administratif	1 636	1 606	1 872	- 1,8 % ▼	16,6 % ▲
Disparité de traitement	5	9	16	80,0 % ▲	77,8 % ▲
Recours traités	25 750	25 167	27 067	- 2,3 % ▼	7,5 % ▲

Proportion des interventions en milieux ciblés



2020

Décembre 20-21

▲ 10,7 pts de %



2021

Décembre 21-22

▲ 2,2 pts de %



2022

Enquêtes pécuniaires, enquêtes en matière de harcèlement et activités de médiation réalisées

	2020	2021	2022	Variation / Écart	
				Décembre 20-21	Décembre 21-22
Enquêtes pécuniaires	5 456	4 778	4 536	- 12,4 % ▼	- 5,1 % ▼
Enquêtes harcèlement psychologique ou sexuel	1 066	883	1 053	- 17,2 % ▼	19,3 % ▲
Médiations	4 188	3 944	4 048	- 5,8 % ▼	2,6 % ▲
Taux de règlement des médiations	60,1 %	63,1 %	64,1 %	3,0 pts de % ▲	1,0 pt de % ▲

Demands de révision
Normes du travail

Demands reçues au TAT

2 474

Déc. 21-22 ▼ -11,8 %

Déc. 20-21 ▼ -17,2 %

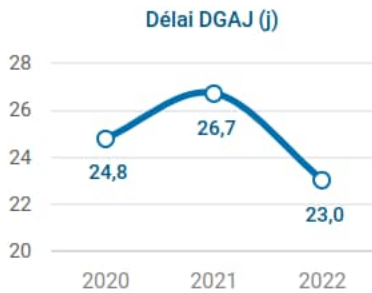
Faits saillants

- Augmentation de 25 demandes NT reçues à la DGAJ (+ 4,0 %) pour un total de 650 et diminution du délai moyen de traitement de 3,7 jours pour atteindre 23,0 jours, ce qui est en deçà de la cible légale fixée à 30 jours.
- Diminution de 332 demandes NT reçues au TAT (- 11,8 %) pour un total de 2 474 et diminution du délai moyen de 31,0 jours pour atteindre 575,6 jours.

Demands reçues et délai de traitement des demandes terminées

	2020	2021	2022	Variation	
				Décembre 20-21	Décembre 21-22
Demands DGAJ	825	625	650	- 24,2 % ▼	4,0 % ▲
Demands TAT	3 387	2 806	2 474	- 17,2 % ▼	- 11,8 % ▼

DGAJ : Direction générale des affaires juridiques. TAT : Tribunal administratif du travail



Équité salariale

Application de la loi et conformité

Vérifications réalisées

1 618

Faits saillants

- À 74,8 %, le taux de réalisation de la première évaluation du maintien est en hausse de 4,6 points de % par rapport à décembre 2019 (70,2 %).
- 1 618 vérifications ont été réalisées en 2022 par rapport à 1 476 pour la même période en 2021 (+ 9,6 %).
- 777 recours ont été déposés en 2022 par rapport à 794 pour la même période en 2021 (- 2,1 %).
- 1 636 recours ont été traités en 2022 par rapport à 1 300 pour la même période en 2021 (+ 25,8 %).

Proportion des interventions en milieux ciblés


 Décembre 20-21
 ▲ 3,5 pts de %

 Décembre 21-22
 ▲ 1,3 pt de %


Employeurs ayant déclaré avoir réalisé leur exercice initial d'équité salariale et leur 1^{er} évaluation du maintien



Vérifications réalisées et employeurs pour lesquels des correctifs ont été demandés

	2020	2021	2022
Vérifications	886	1 476	1 618
Correctifs demandés	544	974	1 221

Vérifications réalisées¹

	2020	2021	2022
Vérifications de réalisation	728	1 348	1 510
DEMES	18	5	517
Exercice initial	134	375	266
Maintien	574	964	727
Obligations multiples	2	4	0
Vérifications de conformité	158	128	108
Exercice initial	113	104	107
Maintien	45	24	1
Total	886	1 476	1 618

Recours déposés

	2020	2021	2022
Conseil du trésor	0	295	642
Autres	51	499	135
Total	51	794	777

Recours traités et proportion des recours traités par enquête et médiation¹

	2020	2021	2022
Recours traités	60	1 300	1 636
Recours traités par enquête et médiation	28,3 %	96,5 %	79,8 %

¹ Les recours jugés non recevables sont inclus dans le calcul.

Indicateurs de la planification stratégique
(2020-2023)

CNESST

2.1.1 - Interventions en milieux ciblés



Équité salariale

2.1.2 - Première évaluation du maintien



Santé et sécurité du travail

3.3.1 - Durée d'incapacité



3.3.2 - Décisions relatives à la capacité de travail



Santé et sécurité du travail

3.4.1 - Réclamations avec décision d'admissibilité (15 jrs)¹



¹ Excluant les réclamations pour décès.

3.4.2 - Réclamations avec décision d'admissibilité (60 jrs)²



² Excluant les réclamations pour surdité professionnelle et les décès.

CNESST

4.1.2 - Utilisation des principaux services numériques



Indicateurs de la déclaration de services

Direction générale des relations clients

% d'accès à un préposé dans un délai de 3 minutes lors d'un appel au centre de relations clients



Normes du travail

% de rappels dans un délai de 3 jours ouvrables à la suite du dépôt d'un recours



% de recours dont l'admissibilité a été analysée et qu'une première démarche en vue d'un règlement a été entamée, lorsque possible, dans un délai de 20 jours



Équité salariale

% de recours dont l'admissibilité a été analysée, dans un délai de 30 jours



% de demandes dont le soutien-conseil en équité salariale a été pris en charge dans un délai de 1 jour ouvrable



Financement

% de modalités de couverture d'assurance transmises dans un délai de 45 jours suivant l'inscription d'un employeur



% de renseignements concernant la conformité d'un employeur à ses modalités de couverture d'assurance transmis dans un délai de 3 jours ouvrables



Santé et sécurité du travail

% d'autorisations du premier versement d'indemnité de remplacement du revenu, suivant la décision relative à l'admissibilité de la réclamation, dans un délai de 10 jours



% d'autorisations de remboursement de frais relatifs à une lésion professionnelle effectués dans un délai de 20 jours



% de rapports d'inspection transmis à l'employeur dans un délai de 15 jours suivant la visite d'un milieu de travail par un inspecteur



Plaintes CNESST

% de rappels dans un délai de 2 jours ouvrables à la suite du dépôt d'une plainte



% de réponses à une plainte dans un délai de 10 jours ouvrables

